

Le temps de **lire**, un art de vivre

POLITIQUE

DE LA LECTURE

ET DU LIVRE



Québec 

Conception de la couverture :
Méchant Boris et Klaxon

Mise en page :
Composition Orléans inc.

Édition :
Direction des relations publiques

Dépôt légal : 1998
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-550-33295-4
© Gouvernement du Québec, 1998

MOT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

L'été, dans le pays ancestral de Charlevoix où je reprends racine, je fais de temps en temps une visite à la petite bibliothèque municipale des Éboulements. Je furète dans les rayons, je cueille quelques bouquins. Je feuillette aussi le fichier des emprunts, rêvant autour de lecteurs imaginaires. Par la fenêtre qui ouvre sur la montagne, je peux voir les verts pâturages, et plus près les vieilles demeures et édifices tout neufs. Cela compose, en microcosme, un paysage de culture. Comment en pénétrer la signification, discerner ce qui mène de ce village à l'enceinte des livres ?

Fernand Dumont, *Raisons communes*

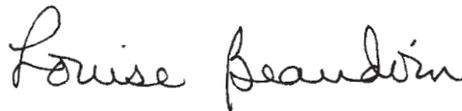
Aujourd'hui, j'ai le plaisir de rendre publique la première politique de la lecture et du livre au Québec.

Par l'étendue des orientations et des mesures qu'elle contient, cette politique est unique à plus d'un titre. Elle interpelle un large éventail d'acteurs dans les différents milieux concernés par la lecture : la famille au premier chef, mais également les centres de la petite enfance, l'école, les bibliothèques publiques, les bibliothèques spécialisées, les auteurs et le milieu de l'édition, les librairies, les salons du livre, les médias et les usagers des nouvelles technologies de l'information.

Chacun occupe une place à part entière dans l'univers de l'écrit. Chacun joue un rôle unique, mais indissociable et complémentaire des autres, tantôt du point de vue de l'éducation, tantôt du point de vue de la diffusion, en passant par la création et la production. La faiblesse d'un seul maillon de cette chaîne culturelle se répercute inévitablement sur tous les autres. Si la lecture comme pratique culturelle demeure libre et volontaire, le gouvernement et l'ensemble des acteurs municipaux, privés et communautaires ont néanmoins la responsabilité de créer les conditions les plus favorables à l'éclosion, au développement et au maintien des habitudes de lecture. Il nous incombe également de nourrir notre identité propre en suscitant des actions qui mettent à l'avant plan la littérature québécoise et qui incitent à découvrir les œuvres de nos créateurs. Et c'est justement pour combler certaines lacunes et

pour appuyer les efforts des intervenants dans leur action quotidienne en faveur de la lecture que nous proposons les solutions que le gouvernement québécois a retenues et entend appliquer.

Le devenir social et culturel d'une société moderne comme la nôtre, toujours plus complexe et exigeante, nous oblige à faire de la lecture une priorité. Une priorité gouvernementale, sans conteste. La politique en est la démonstration, elle est le fruit d'une véritable concertation interministérielle et d'une concertation avec les intervenants du milieu de la lecture et du livre. Cette priorité devrait aussi être celle de tout citoyen qui entend participer activement à la vie culturelle et sociale de son milieu. Ainsi, ultimement, l'acteur principal de cette politique, son fil conducteur, demeure le lecteur. Elle invite à la lecture le citoyen de tout âge et de partout au Québec. Parce que la lecture est au cœur de notre vie. Parce qu'il importe non seulement de devenir un bon lecteur, mais de le demeurer. Prendre le temps de lire, c'est prendre le temps d'apprendre, de faire des découvertes, de se faire plaisir. Lire, en somme, c'est un art de vivre.



Louise BEAUDOIN
Juin 1998

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
• Savoir lire, un enjeu social, économique et culturel	1
• Une partie importante de la population ne possède pas les habiletés de lecture suffisantes	2
• La lecture, une pratique culturelle essentielle	4
• Susciter très tôt le goût de la lecture	6
• Mieux répondre aux besoins d'information et de connaissance des élèves et des citoyens	7
• Diffuser et faire connaître la littérature québécoise	9
CHAPITRE I : SUSCITER CHEZ LES JEUNES, DÈS LA PETITE ENFANCE, L'ÉVEIL À LA LECTURE ET À L'ÉCRITURE ET LE GOÛT DE LIRE	11
A) Soutenir des activités visant l'intégration de l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques familiales en milieux populaires	13
B) Offrir des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les centres de la petite enfance	16
CHAPITRE II : FAIRE DE L'ÉCOLE UN MILIEU PRIVILÉGIÉ POUR L'ACCÈS À LA LECTURE	19
A) Améliorer l'accès des élèves aux livres et aux autres supports de l'écrit	22
– Enrichir les ressources documentaires des bibliothèques scolaires	23
– Consolider l'informatisation et la mise en réseau des bibliothèques scolaires	24
B) Proposer un ensemble de mesures visant à prévenir et contrer l'analphabétisme	26
C) Instaurer un programme de soutien et de diffusion de la recherche sur la lecture	27
CHAPITRE III : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET LA COOPÉRATION ENTRE L'ENSEMBLE DES BIBLIOTHÈQUES	29
• Des institutions culturelles de proximité et des bibliothèques spécialisées aux missions complémentaires	29

• Des progrès rapides, mais un rattrapage à réaliser	30
• La bibliothèque publique, accès au patrimoine documentaire universel	31
Les axes d'intervention du gouvernement en matière de bibliothèques publiques	32
A) Améliorer la fréquentation des bibliothèques et la qualité de leurs services	32
– Enrichir les collections des bibliothèques publiques	33
– Favoriser le perfectionnement du personnel des bibliothèques	35
– Privilégier les projets de bibliothèques dans les municipalités non desservies ou mal desservies	36
– Favoriser l'accessibilité et la circulation des collections spécialisées à l'échelle du Québec	37
B) Accentuer la mise en commun des ressources entre les bibliothèques	37
– Soutenir la mise en réseau des bibliothèques publiques	38
– Stimuler la coopération et le prêt entre bibliothèques	39
C) Donner aux Québécois une institution d'envergure nationale	42
– Créer la Grande Bibliothèque du Québec	42
CHAPITRE IV : OFFRIR AUX CITOYENS UNE LARGE GAMME D'ÉCRITS ET DE LIVRES	47
A) Assurer la diversité de la production littéraire	49
– Soutenir la création et l'édition littéraires	50
– Augmenter le soutien aux périodiques culturels	51
– Favoriser la traduction d'œuvres littéraires québécoises	51
– Garantir la juste rémunération des auteurs et des éditeurs	52
– Accorder une aide accrue à l'édition de livres adaptés pour les personnes handicapées	53
– Soutenir la production de matériel d'écriture simple pour les personnes faiblement alphabétisées	56
– Favoriser le développement par les éditeurs d'outils communs de mise en marché	57

B) Assurer la présence dans toutes les régions du Québec de librairies travaillant à la promotion et à la diffusion du livre	58
– Instaurer un ensemble de mesures assurant la consolidation et la rentabilité des librairies	59
• <i>La Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre</i>	60
• <i>Le prix de vente unique pour le livre</i>	62
• <i>Trouver des solutions adaptées à la réalité québécoise</i>	62
– Améliorer la qualité des services offerts par les librairies	64
– Soutenir la modernisation des librairies	65
– Soutenir l’implantation d’une librairie virtuelle québécoise	66
C) Appuyer l’initiative du milieu du livre visant à créer un observatoire sur les grandes tendances de cette industrie	67

CHAPITRE V : SUSCITER DES ACTIVITÉS D’ANIMATION ET DE SENSIBILISATION À LA LECTURE ET À L’ÉCRITURE 69

A) Intensifier les activités d’animation de la lecture dans les écoles	70
– Élargir la portée des programmes La Tournée des écrivains, Writers in Schools et La Rencontre des écrivains	71
– Intensifier les activités de Communication-Jeunesse au regard de la sensibilisation des jeunes à la lecture et au livre	73
– Soutenir la mise en place du programme Journal en classe pour sensibiliser les élèves à l’importance de la lecture des quotidiens	75
B) Élargir la clientèle des bibliothèques publiques par la mise sur pied de projets d’animation culturelle et communautaire autour du livre et de l’écrit	76
– Favoriser les initiatives régionales d’animation et les projets visant à rejoindre les clientèles peu mobiles	76
– Favoriser l’engagement d’animateurs de la lecture et du livre	77
– Soutenir la tenue de la Semaine des bibliothèques	80

C) Accroître l'apport des arts de la scène et des médias comme moyens de sensibilisation à la lecture et au livre	81
– Susciter la production et la circulation de spectacles littéraires	81
– Mettre en valeur et rendre plus accessible la couverture médiatique du livre et de la lecture	81
– Accentuer le rôle de Télé-Québec à l'égard de la sensibilisation à la lecture et au livre	83
D) Favoriser la collaboration entre les différents intervenants des milieux de la lecture et du livre autour d'événements populaires	86
– Renforcer le mandat d'animation des salons du livre	86
– Soutenir les projets d'animation et de sensibilisation des associations régionales d'auteurs	88
– Soutenir la tenue de la Journée mondiale du livre	89
CONCLUSION	91
ANNEXE I	
Les objectifs de la réforme des programmes d'étude de la langue d'enseignement selon les niveaux d'enseignement	93
ANNEXE II	
Liste des mesures et des ministères et organismes participants	97

INTRODUCTION

La lecture ne relève pas de l'organisation du temps social, elle est, comme l'amour, une manière d'être. La question n'est pas de savoir si j'ai le temps de lire (temps que personne ne me donnera), mais si je m'offre ou non le bonheur d'être lecteur.

Daniel Pennac, *Comme un roman*

Savoir lire, un enjeu social, économique et culturel

L'écrit est partout, dans toutes les circonstances de la vie et à chaque moment de notre existence. Savoir bien lire et beaucoup lire est aujourd'hui une nécessité. La lecture est au cœur du développement personnel, au cœur de la vie en société et au cœur du travail. Elle répond à des besoins divers, des plus simplement fonctionnels à ceux, impérieux, que commandent l'apprentissage, la connaissance et la communication, jusqu'à celui de lire par pur plaisir.

Clé d'une foule d'activités quotidiennes comme s'orienter sur les routes, utiliser un guichet bancaire automatique, un accessoire domestique ou une machine, s'informer sur un service public, communiquer par Internet, etc., la maîtrise de la lecture est essentielle. Elle l'est au même titre que le langage pour tisser le lien social et s'intégrer à sa communauté. Son absence condamne à l'isolement.

Comme pratique culturelle, la lecture est une des grandes voies du savoir et de l'imaginaire. L'écrit, en fixant les idées et les connaissances, a rendu possibles leur accumulation et leur transmission, et accéléré le développement des sociétés. L'invention de l'imprimerie par Gutenberg en 1450 et les innovations technologiques successives en ont multiplié les supports et élargi la diffusion.

La société moderne a fait de l'imagination, de la créativité et de l'exploitation des connaissances les leviers de son développement. Fondée simultanément sur la maîtrise de la langue écrite et parlée, sur la compétence intellectuelle et la formation, la réussite de l'individu, dans une très large mesure, dépend de sa capacité de lire, d'organiser et d'utiliser l'information. L'absence des connaissances de base telles que savoir lire, écrire et compter freine la capacité d'apprendre. Cela est d'autant plus vrai que l'étendue des habiletés nécessaires à l'autonomie

et à la vie en société a sensiblement augmenté au cours des dernières années. Le développement accéléré des connaissances et l'exploration de nouveaux champs d'activité se répercutent sur les écrits, qui présentent une complexité croissante et exigent un niveau de compétence plus élevé. Ainsi, les nouveaux emplois s'adressent à des travailleurs de plus en plus scolarisés, alors que les pertes d'emplois affectent principalement les travailleurs moins scolarisés.

Dans ce contexte, il ne faut pas se surprendre que la plupart des États prônent la démocratisation du savoir et aient fait depuis plusieurs décennies une priorité de l'éducation et de l'allongement de la scolarité. Au Québec, conséquence directe du mouvement amorcé au début des années 1960 après le Rapport Parent, des gains importants ont été enregistrés dans le domaine de l'éducation : entre 1951 et 1991, la proportion de personnes ayant moins de neuf ans de scolarité est passée de 61,2 % à 20,6 %.

La popularité de la lecture est aujourd'hui un acquis. En effet, la lecture est la première activité de loisir des Québécois. La proportion des lecteurs assidus est significative : 77 % de la population lit des quotidiens, 63 % des revues, 57 % des livres. Les jeunes de 15 à 24 ans affichent même les taux de lecture de revues et de livres les plus élevés. Les lieux d'accès à l'écrit se sont multipliés. Les bibliothèques publiques sont accessibles aujourd'hui à la quasi-totalité de la population et près de 5 000 points de vente, dont plus de 350 librairies, offrent dans les différentes régions du Québec la production écrite d'ici et d'ailleurs. L'industrie du livre et des médias écrits s'est aussi structurée, produisant ainsi plus de 300 périodiques, 200 hebdomadaires, 12 quotidiens et plus de 9 000 nouveaux titres chaque année.

Une partie importante de la population ne possède pas les habiletés de lecture suffisantes

Malheureusement, une partie importante de la population demeure encore aujourd'hui en marge de la lecture. Autrefois, être analphabète signifiait ne savoir ni lire ni écrire et n'avoir aucune scolarité. Aujourd'hui, la notion d'analphabétisme est plus large et les connaissances minimales exigées portent autant sur la capacité de lire que sur la compréhension des textes utiles à la vie quotidienne. On parle ainsi de personnes

ayant des habiletés de lecture faibles ou insuffisantes, moyennes ou suffisantes. Plus de 19 % des Québécois de 16 à 69 ans ont des capacités de lecture faibles ou insuffisantes, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent sans l'aide d'autrui faire face aux exigences et à la diversité du matériel écrit, et 25 % des Québécois ont des capacités de lecture moyennes.¹ Pire, des jeunes et des adultes détenant un diplôme du secondaire et ayant acquis la maîtrise de la lecture, donc la capacité d'apprendre, perdent ces habiletés par manque de pratique. Ainsi, 21 % des personnes ayant des capacités de lecture faibles ou insuffisantes et 44 % des personnes ayant des capacités moyennes de lecture ont un diplôme du secondaire ou plus.

La scolarisation ne garantit donc pas la maîtrise des habiletés de lecture. Ces habiletés s'acquièrent à l'école et s'y développent grâce aux nombreuses lectures liées aux apprentissages. La compréhension d'un texte, principe de toute lecture, ne devient possible, cependant, que dans la mesure où la lecture se fait avec une certaine rapidité et une certaine facilité. Une fois l'école terminée et le diplôme obtenu, les habitudes de lecture fléchissent et, par conséquent, les habiletés s'estompent. C'est par l'habitude de la lecture que l'on peut en conserver la maîtrise. Plus on lit, plus il devient facile de lire et plus on lit pour le plaisir.

Les enquêtes sur les pratiques culturelles démontrent qu'au lendemain des études, le taux de pratique de la lecture des jeunes adultes tend à diminuer progressivement avec l'âge, et ce, davantage chez les garçons que chez les filles. Tant au regard des enquêtes menées en 1980 qu'en 1993, les filles manifestent dès le secondaire une attitude nettement différente à l'égard de la lecture : deux fois plus de filles (50 %) que de garçons (25 %) déclarent aimer beaucoup lire et lisent davantage. Cet intérêt se manifeste tout au long du secondaire, contrairement à celui des garçons qui diminue avec les années. Cet écart des préférences entre les sexes est préoccupant. Une moins grande assiduité à la lecture chez les garçons limite leur accès à la culture et, en définitive, leur réussite scolaire. La maîtrise de la lecture – donc la maîtrise de la langue écrite et parlée – facilite celle des autres disciplines. Ainsi, 79,2 % des filles de moins de

1. Ces capacités permettent d'utiliser du matériel écrit dans un certain nombre de situations en établissant des corrélations à partir de l'information qui se trouve à différents endroits dans un écrit, et ce, pour autant que les tâches soient simples et que le texte soit clair.

20 ans obtiennent un diplôme du secondaire alors que le pourcentage n'est que de 66,4 % chez les garçons.

Malgré les progrès constants de la scolarisation au cours des dernières décennies, l'analphabétisme ne semble pas vouloir décroître et ne saurait donc être perçu comme un phénomène d'une époque révolue. Le Québec accuse toujours à cet égard un léger retard par rapport à la moyenne canadienne et un retard plus accentué par rapport à l'Ontario.

Les services de formation des adultes et la formation continue contribuent de manière significative à l'accroissement de la scolarisation de la population québécoise et combattent l'analphabétisme. Mais, le nombre de personnes inscrites aux services d'alphabétisation dans les commissions scolaires a chuté de moitié depuis 1993 pour se situer à 15 236 en 1996 : 35,5 % sont des jeunes de 16 à 29 ans dont plus de 84 % ont subi un retard scolaire dès le primaire.

Par ailleurs, la réforme de l'éducation entreprise récemment, à la suite des États généraux sur l'éducation, a notamment mis l'accent sur l'importance de la lecture et de la connaissance des œuvres littéraires dans les apprentissages relatifs à la langue. Réorientation majeure et essentielle, dont la réussite est liée au soutien et aux outils dont disposeront professeurs et élèves et ultérieurement le citoyen après la sortie de l'école.

La lecture, une pratique culturelle essentielle

D'autres facteurs que la scolarité contribuent au maintien ou à la détérioration de la compétence en lecture. Les études démontrent que la fréquence et la variété des pratiques de lecture à l'école, au travail ou dans les loisirs sont des facteurs tout aussi fondamentaux et que la sensibilisation et le goût de lire se développent en bas âge au sein de la famille. Les jeunes doivent donc très tôt avoir le goût de lire et de fréquenter la bibliothèque et la librairie afin de conserver leurs habitudes tout au long de leur vie. Le lien est en effet bien réel entre les habiletés de lecture et les habitudes de lecture, les déficiences de l'une s'expliquant par les déficiences de l'autre.

Comme les habiletés de lecture, la pratique de la lecture est plus faible au Québec que dans les autres provinces canadiennes, et particulièrement la lecture de livres. Quarante-trois pour cent des Québécois ne lisent jamais ou ne lisent que rarement.

Un pourcentage qui se compare à celui de la population ayant des habiletés de lecture insuffisantes ou moyennes, soit 44 %.

Chaque type de support de l'écrit sous-tend des manières de lire différentes. Nous naviguons d'un texte à l'autre sur Internet afin d'en dénicher un qui nous intéresse. De même, nous feuilletons une revue ou un journal en survolant les grands titres jusqu'à ce qu'un article retienne notre attention. Mais un livre se lit du début à la fin et, pour en saisir l'histoire et le sens, il faut appréhender et comprendre l'entièreté du texte. La lecture d'un livre, étant donné la longueur du texte, demande un effort plus grand. Elle peut cependant plus durablement fixer les habitudes et la maîtrise de la lecture, structurer la pensée, d'où l'importance d'accorder une place significative au livre parmi les nombreux supports de l'écrit.

Le développement culturel, mais aussi économique, scientifique et politique d'une société, passe nécessairement par l'aptitude à la lecture de ses citoyens. Pour l'individu, la maîtrise de la lecture contribue en définitive à une meilleure maîtrise également de sa propre vie et de son environnement. À l'inverse, des carences favorisent l'isolement et une incapacité d'insertion sociale et économique tout en freinant l'accès à la culture. À l'aube du XXI^e siècle, une politique de la lecture visant à combattre l'analphabétisme n'est donc pas un anachronisme, mais une nécessité pour toute société qui croit à l'égalité des chances pour ses citoyens. Une politique de formation continue est aussi nécessaire à l'endroit des non-lecteurs qui ont perdu leurs habiletés de lecture. Il faut bâtir pour eux une intervention qui réponde à leurs besoins et qui saura briser l'exclusion sociale et économique qui les frappe. Une société ne saurait condamner 19 % de sa population à l'isolement et encore moins assister à l'érosion de la maîtrise de la lecture dans un deuxième groupe représentant 25 % de sa population.

Faire de la lecture un axe majeur du développement culturel ne signifie pas vouloir imposer la lecture à quiconque et encore moins tel type de lecture plutôt qu'un autre. Par définition, les pratiques culturelles doivent rester libres, volontaires. Il s'agit plutôt de faire en sorte que le plus grand nombre de Québécois prennent conscience de toutes les possibilités d'information, de formation et de plaisir qu'offre la lecture, qu'ils possèdent les habiletés nécessaires pour lire les écrits de

leur choix et, ultimement, qu'ils aient accès à un large éventail de documents, de livres, qu'ils aient accès à la littérature québécoise et à littérature universelle.

Susciter très tôt le goût de la lecture

La présente politique visera donc à développer très tôt chez les jeunes les habiletés de lecture, mais surtout le goût de lire, pour que se maintiennent de façon durable les habitudes de lecture et, par conséquent, les habiletés de lecture. En ce sens, l'instauration récente de la maternelle à temps plein et l'introduction d'un programme éducatif dans les services de garde constituent des mesures essentielles. Les services de garde favorisent le développement global des enfants et stimulent le langage sous toutes ses formes. Il faut agir préventivement dès la petite enfance, surtout auprès des familles des milieux populaires, en les appuyant dans leurs efforts d'éveil à la lecture.

Les objectifs du nouveau programme éducatif lancé récemment par le ministère de l'Éducation ne seront toutefois atteints que si les élèves ont accès aux différents supports de l'écrit. Les manuels scolaires doivent être accessibles aux élèves, mais ceux-ci doivent aussi, au sein de chaque école, pouvoir disposer d'une bibliothèque dont les ressources viendront compléter et soutenir les objectifs pédagogiques.

La bibliothèque scolaire ne pourra cependant répondre à l'ensemble des besoins de l'élève. Aussi la concertation municipale-scolaire doit-elle se développer davantage. L'expertise des bibliothèques publiques doit pouvoir être accessible à la bibliothèque scolaire et celle-ci s'inscrire à l'intérieur d'un réseau regroupant l'ensemble des bibliothèques.

L'apprentissage, le développement et le maintien des habiletés et des habitudes de lecture sont donc au cœur de cette politique. Celle-ci doit aussi garantir l'accès à la culture et sensibiliser les citoyens au plaisir de la découverte qu'offre la lecture et à la richesse de la littérature québécoise et universelle.

Tous doivent avoir accès aux différents supports de l'écrit. Les bibliothèques et les librairies, lieux traditionnels d'accès public à la lecture, doivent rejoindre les différents groupes là où ils se trouvent, selon leurs besoins, et leur offrir aussi bien la collection nationale du Québec que la collection la plus large et diversifiée possible.

La politique fixe donc les objectifs suivants :

- **Susciter chez les jeunes, dès la petite enfance, l'éveil à la lecture et le goût de lire.**
- **Garantir aux non-lecteurs et aux populations en difficulté de lecture l'exercice de leurs droits fondamentaux à l'éducation et à la culture.**
- **Favoriser le développement et le maintien des habitudes de lecture, particulièrement chez les jeunes et les lecteurs occasionnels.**
- **Offrir aux lecteurs toute la diversité de la production écrite, notamment la production québécoise, et répondre à leurs besoins grandissants d'information et de connaissances.**

Le lien étroit qui existe entre les habiletés de lecture, les habitudes de lecture et le goût de lire nous amène à faire une évaluation de nos interventions actuelles en matière de lecture publique et surtout de la capacité de l'école, des bibliothèques publiques et de l'industrie du livre, notamment les librairies qui jouent un rôle essentiel au regard de l'accès à l'écrit et au livre, de contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Mieux répondre aux besoins d'information et de connaissances des élèves et des citoyens

Sous l'angle des bibliothèques scolaires et des bibliothèques publiques, le Québec accuse un retard par rapport aux autres provinces canadiennes, tant en ce qui concerne le personnel que les collections de livres et de documents écrits à la disposition des élèves et de la population. Dans le cas des écoles primaires et secondaires, le nombre de livres par élève a même baissé de 14,1 à 13,1 entre 1988 et 1997. De façon générale, la situation des bibliothèques scolaires est plus critique au primaire, alors qu'il est démontré que la clientèle fréquentant ultérieurement les cours d'alphabétisation pour adultes a subi un retard scolaire dès le primaire. Une étude américaine menée en 1987 a démontré que les dépenses relatives aux services fournis par les bibliothèques/médiathèques scolaires représentaient la variable la plus importante du succès scolaire. En ce qui concerne les bibliothèques publiques, seulement 30 % de la population y est abonnée. Ce pourcentage n'est que de 19,4 % en Abitibi-Témiscamingue alors qu'il atteint près de 40 % dans

le Bas-Saint-Laurent. Par rapport au reste du Canada et de l'Ontario, le Québec accuse un retard majeur au regard du personnel et de la collection de livres. Les collections comptent 2,1 livres par habitant au Québec, alors que celles de l'Ontario sont de 3 livres par habitant. Cet écart ainsi que la désuétude des collections iront grandissant puisque les bibliothèques québécoises acquièrent chaque année 1 livre pour 8 usagers et celles de l'Ontario, 1 livre pour 5 usagers.

Les bibliothèques doivent donc enrichir sensiblement leurs collections par l'acquisition de documents, mais aussi par un plus grand partage des ressources. Elles devront, compte tenu de la complexité et de la diversité croissante des besoins d'information de leurs usagers, apprendre à mieux travailler ensemble. En ce sens, une Grande Bibliothèque québécoise, dotée d'une large collection de documents et de ressources, pourra aider les bibliothèques de l'ensemble du Québec à améliorer leurs services aux citoyens. Elles pourront ainsi mieux répondre aux besoins de plus en plus spécialisés de leurs usagers tout en travaillant à rejoindre dans leur milieu de vie, de travail ou d'études ceux qui n'utilisent pas leurs services.

En coopérant davantage en matière de services techniques, elles pourront aussi se concentrer davantage sur leur travail d'animation en concertation avec les écoles et les organismes sociaux ou culturels qui œuvrent auprès des clientèles, sortir les collections des bibliothèques, les faire circuler auprès de certains groupes, comme le font déjà les centres régionaux de services aux bibliothèques publiques dans les municipalités de moins de 5 000 habitants. Dans ce travail auprès des lecteurs occasionnels, les municipalités devront imaginer une tarification incitative. Près de 52 % des municipalités au Québec exigent une tarification. On sait qu'elle éloigne le lecteur occasionnel puisqu'une différence notable s'observe au regard de la fréquentation : dans le cas où le service est tarifé, 24 % de la population est abonnée à la bibliothèque contre 36 % lorsque l'abonnement est gratuit.

La tarification ou un prix du livre élevé freinent habituellement la consommation. Une politique publique de la lecture et du livre doit non pas réguler la demande, freiner la lecture, mais au contraire la susciter et la rendre accessible au plus grand nombre. Elle doit élargir les choix proposés au public, provoquer le goût de la découverte, développer le plaisir de

lire et offrir des contenus qui reflètent les sensibilités et la pensée des auteurs d'ici et d'ailleurs, et ce, à un prix abordable.

Diffuser et faire connaître la littérature québécoise

L'existence d'un réseau de librairies bien réparti à travers les diverses régions du Québec est essentielle à la diffusion de l'édition québécoise. Mais plus encore, les librairies sont les seules à pouvoir offrir aux consommateurs l'ensemble de la production des maisons d'édition québécoises et étrangères. En ce sens, les problèmes de rentabilité qui affectent le réseau des librairies sont préoccupants comme l'est le déplacement des achats les plus rentables vers les grandes surfaces. La marge de profit réduite de la librairie ne lui permet pas de concurrencer les bas prix de certains points de vente ne vendant que des best-sellers. Les librairies doivent être soutenues dans leurs efforts pour s'adapter aux goûts et à la diversité des besoins des consommateurs.

La librairie doit aussi survivre parce qu'elle est essentielle à l'existence d'une littérature nationale et à la diffusion des livres produits au Québec. À cause de l'exiguïté du marché, l'État doit intervenir afin de corriger le déséquilibre des ventes entre les ouvrages à succès et les œuvres de création, de recherche ou les textes érudits. Il doit donc compenser les risques liés à la création, mais surtout s'assurer que les œuvres soient connues et diffusées dans l'ensemble des régions du Québec et à l'étranger.

La politique de la lecture et du livre relève d'abord de l'État, mais elle doit aussi susciter l'adhésion de toutes les municipalités, de toutes les institutions et de tous les organismes qui jouent un rôle dans ce domaine. Sa mise en œuvre s'appuiera sur les leviers suivants qui déjà sont déterminants pour le développement de la lecture et pour l'accès à la diversité des écrits et des livres :

- **la famille,**
- **les services de garde,**
- **l'école,**
- **les bibliothèques,**
- **les auteurs, les maisons d'édition et les librairies.**

La politique de la lecture et du livre vise à leur donner les moyens nécessaires au développement et au maintien des habitudes de lecture tout en contribuant à améliorer l'accès à la diversité des supports de l'écrit. Le livre, support le plus à risque et à l'égard duquel les habitudes de lecture sont les plus faibles, sera privilégié en raison de son rôle crucial pour l'enracinement des habiletés de lecture. De même, les nouvelles technologies de l'information seront mises à contribution dans la poursuite de l'ensemble des objectifs de la politique. Dernières-nées des supports de l'écrit, elles peuvent tout à la fois susciter l'intérêt des jeunes pour la lecture, servir à la promotion de la littérature et permettre, par la mise en réseau, le partage d'information et la concertation de ceux qui contribuent à l'accès à l'écrit.

Tous sont concernés par la nécessité de donner ou de redonner le goût de lire en sensibilisant les non-lecteurs et les lecteurs occasionnels aux avantages de la lecture, en leur faisant valoir la diversité des choix à leur disposition et en les incitant à pousser toujours plus loin le plaisir de la découverte. Les activités d'animation et de sensibilisation sont donc essentielles et font partie intégrante du mandat de chacun. Rendre accessible signifie tout à la fois initier, aller au-devant des besoins ou faire connaître ce qui peut intéresser.

Les activités de sensibilisation à la lecture et à l'écrit doivent accompagner le citoyen tout au long de sa vie. De même, des activités de promotion et de sensibilisation plus spécifiques doivent aussi favoriser la découverte de la littérature d'ici.

CHAPITRE I : SUSCITER CHEZ LES JEUNES, DÈS LA PETITE ENFANCE, L'ÉVEIL À LA LECTURE ET À L'ÉCRITURE ET LE GOÛT DE LIRE

Les parents qui lisent pour leurs enfants, même lorsqu'ils sont très jeunes, et qui accompagnent cette lecture de conversations, de discussions et d'échanges significatifs relatifs à une grande variété de sujets, contribuent non seulement à leur donner la capacité et le goût de la lecture, mais aussi à assurer leur succès scolaire en général.

**Conseil supérieur de l'éducation,
La qualité du français à l'école,
une responsabilité à partager**

La famille est le premier lieu d'influence pour l'apprentissage du langage écrit. Inspirées des recherches récentes sur le développement des apprentissages chez l'enfant, diverses actions sont en cours pour susciter l'éveil à la lecture dès la petite enfance.² Élaborées autant pour répondre aux exigences intellectuelles, affectives et sociales de l'enfant en bas âge que pour développer les compétences en matière d'éducation préscolaire, ces initiatives font de la précocité du contact avec l'écrit et l'écriture le principal facteur de réussite scolaire et d'assiduité à la lecture.

Ainsi, le gouvernement reconnaît par la présente politique toute l'importance d'introduire et d'encourager la découverte du langage écrit le plus tôt possible dans la vie de l'enfant et de sa famille. Lire à haute voix des histoires aux enfants est, selon les chercheurs, la plus importante activité dans la petite enfance pour développer le goût de la lecture en plus d'avoir un impact sur l'augmentation du vocabulaire. L'accompagnement des parents et des grands-parents dans la découverte des imprimés est variable d'une famille à l'autre ; aucune ne fait le même usage de la langue écrite, tant du point de vue de la fréquence que de la diversité des pratiques. Tous les enfants n'ont pas les mêmes occasions d'observer des lecteurs dans

2. Voir *Les recherches sur l'émergence de l'écrit, l'intervention précoce et le rapport à la langue écrite, Pour prévenir l'analphabétisme – recherches, réflexions et propositions d'action*, Direction de la formation générale des adultes, Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec, 1997.

leur environnement immédiat, d'interagir avec les adultes par la langue écrite, de s'amuser avec du matériel écrit, ou encore de participer à des activités qui lui sont liées.³

On sait aujourd'hui que les jeunes enfants ayant participé à des activités touchant la lecture ou l'écriture à la maison ou à la garderie sont de meilleurs lecteurs et lectrices. Une étude montre que les enfants de classe moyenne qui entrent à l'école ont bénéficié de 1 700 heures de lecture de contes, comparativement à une moyenne de 25 heures dans les milieux populaires.⁴

Il est reconnu que les parents qui ont de faibles capacités de lecture et d'écriture ont peu accès à l'information qui leur permettrait de connaître les besoins de leurs enfants et de les accompagner dans la découverte de la lecture. On constate souvent que les propres difficultés des parents à maîtriser la langue écrite créent chez eux un sentiment d'impuissance. Par ailleurs, il a été démontré que par des activités de formation et de sensibilisation, les enfants obtiennent de bons résultats lorsqu'ils sont confrontés à des pratiques parentales positives. Ces activités ont pour effet de créer un milieu familial favorable au développement global de l'enfant au fil de son apprentissage de la lecture.

C'est donc par des actions et des interventions simples et régulières de la part des membres de la famille y compris les grands-parents, et de ceux qui prennent soin des enfants comme les éducatrices des services de garde (par la lecture de contes, l'accès aux livres, la fréquentation de la bibliothèque) que se développera très tôt l'intérêt pour la lecture et le langage écrit, le plaisir de lire et l'habitude de la lecture.

C'est pourquoi il apparaît important de susciter dès la petite enfance le goût de lire et de mettre sur pied diverses activités qui vont contribuer à l'éveil à la lecture. Les activités toucheront la famille, premier milieu de vie de l'enfant, les organismes sociocommunautaires et les centres de la petite enfance qui jouent un rôle complémentaire à la famille au regard de la socialisation des enfants.

3. Rapport de mission sur la médiation du livre et les pratiques de lecture des milieux populaires, février 1998.

4. Ministère de l'Éducation, Direction de la formation générale des adultes, *Pour prévenir l'analphabétisme, recherches, réflexions et propositions d'action*, 1997.

A) SOUTENIR DES ACTIVITÉS VISANT L'INTÉGRATION DE L'ÉVEIL À LA LECTURE ET À L'ÉCRITURE DANS LES PRATIQUES FAMILIALES EN MILIEUX POPULAIRES

L'éveil à la lecture et à l'écriture est un domaine pluridisciplinaire qui exige la collaboration de tous ceux qui agissent auprès de la famille et des enfants. Il exige le développement de nouveaux savoir-faire et sollicite l'expertise de plusieurs domaines d'études (éducation, littérature, linguistique, psychologie) et champs d'intervention (le développement de l'enfant, la formation d'adultes, les compétences parentales, la stimulation précoce des enfants, les services aux familles). Le projet de politique interpelle un large éventail de partenaires afin d'assurer le développement, l'intégration et le succès des mesures gouvernementales. Il met en présence plusieurs acteurs et rend incontournable l'apport de l'expertise de chacun et la collaboration et la concertation entre différents milieux.

Déjà, plusieurs projets-pilotes soutenus jusqu'à ce jour par le ministère de l'Éducation ont permis de confirmer le bien-fondé de mesures d'éveil à la lecture et à l'écriture en milieux populaires. Conçu par la Commission scolaire Jacques-Cartier, le projet *De A à Z, on s'aide!* s'adresse aux familles et à leurs enfants âgés de moins de 4 ans. Il a pour objectif de soutenir les parents analphabètes ou peu scolarisés dans leurs efforts pour favoriser le développement global de leurs enfants et l'émergence de l'écrit chez eux. Cela se fait en concertation avec les organismes qui travaillent auprès des enfants et des familles des milieux populaires.

D'autres projets visent à prévenir les problèmes d'apprentissage et l'échec scolaire. Parmi ceux-ci, *Les livres... ce sont aussi des vitamines*, sous l'égide du Comité Canadien de l'Organisation Mondiale pour l'Éducation Populaire (OMEP-Canada), sensibilise les mères adolescentes, monoparentales ou venant de milieux populaires au rôle qu'elles peuvent jouer auprès de l'enfant en lui lisant des histoires.

Les animateurs de ces projets agissent en médiateurs du livre. Ils ont une double fonction : l'une, culturelle, qui vise à favoriser l'accès de nouveaux publics à la lecture et aux œuvres en allant à la rencontre des citoyens dans les lieux où ils vivent, et l'autre, sociale, qui contribue à l'intégration des enfants en difficulté et de leurs familles dans la vie en société.

Tous ces projets ont en commun de se réaliser en étroite collaboration avec les parents et les ressources du milieu : hôpitaux, CLSC, organismes communautaires, bibliothèques, éditeurs, libraires, commanditaires, bénévoles, etc. Ils reposent sur l'engagement des différents acteurs de la communauté. Chacun, dans le cadre de sa mission, mène différentes actions qui contribuent à faire découvrir à l'enfant, dans son environnement, le langage écrit et le plaisir de lire.

Ainsi, *De A à Z, on s'aide*⁵ regroupe de nombreuses activités des organismes du quartier. Par exemple, un hôpital aide les nouveaux parents à mieux connaître leur nouveau-né, leur donne un guide sur le développement de leur enfant et les sensibilise à l'importance de lui raconter des histoires et de créer un milieu stimulant. Des ateliers sur les compétences parentales relativement au développement de l'enfant et à son initiation au monde de l'écrit sont offerts aux parents et aux enfants âgés de 2 et 3 ans. Une formation sur les compétences parentales est donnée par le Service d'éducation des adultes de la commission scolaire, et des activités destinées aux enfants sont offertes par la municipalité dans les locaux d'un organisme communautaire. Des rencontres ont lieu à domicile, dans les familles qui ont des enfants de 3 ans, pour donner le goût de la lecture en famille, mais surtout pour proposer des modèles aux parents qui veulent éveiller leur enfant à la langue écrite.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux intervient auprès des jeunes enfants du Québec et de leur famille et plusieurs activités d'éveil à la lecture et à l'écriture pourraient être intégrées à ces services. On n'a qu'à penser à l'ensemble des services offerts par les CLSC aux familles et aux jeunes enfants, aux cours prénataux, aux programmes de prévention et de promotion de la santé destinés aux enfants de 0 à 2 ans et à leur famille développés par les Directions de la santé publique, aux programmes d'intervention auprès des familles en difficulté et aux réseaux d'organismes communautaires qui offrent des services à la famille et aux enfants et qui sont soutenus par ce ministère.

Il s'agit en somme de créer des projets innovateurs avec les ressources et les expertises existantes. Ces projets bien ancrés

5. Ministère de l'Éducation, Direction de la formation générale des adultes, *Pour prévenir l'analphabétisme, recherches, réflexions et propositions d'action*, 1997.

dans leur milieu sont toutefois réalisés actuellement à titre d'expériences-pilotes. Il n'existe aucune enveloppe budgétaire afin de susciter ou de soutenir à plus grande échelle de semblables initiatives d'animation sociale et communautaire en faveur de l'intégration des pratiques de lecture en milieu familial. C'est pourquoi *le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Famille et de l'Enfance et le ministère de la Culture et des Communications, mettra sur pied un programme d'aide pour soutenir la réalisation de projets visant l'intégration de l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les différents lieux fréquentés par les enfants de 5 ans et moins, leurs parents et leurs grands-parents en milieux populaires. Ces projets auront pour objectifs de :*

- *sensibiliser les familles au rôle essentiel qu'elles peuvent jouer dans l'éveil des enfants à la lecture et à l'écriture ;*
- *proposer aux familles et aux organismes de services à l'enfance et à la famille des moyens simples pour favoriser l'éveil à la lecture et à l'écriture et le plaisir de lire et pour intégrer l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques familiales ;*
- *augmenter la participation des pères à l'éveil des enfants à la lecture et à l'écriture ;*
- *créer des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture adaptées aux jeunes handicapés ;*
- *former à l'éveil à la lecture et à l'écriture les intervenants et intervenantes des organismes de services à l'enfance et à la famille ;*
- *promouvoir et faire connaître la littérature jeunesse.*

Par souci de cohérence dans l'action gouvernementale et en vue d'établir des collaborations avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Famille et de l'Enfance et le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de l'Éducation sollicitera leur avis sur les objectifs et les normes de ce programme. De plus, un représentant des ministères qui collaborent à ce programme sera membre du comité de sélection des projets.

Seront admissibles à ce programme les projets appuyés par des intervenants de milieux sociocommunitaires et éducatifs travaillant en milieux populaires, notamment les organismes de services à l'enfance et à la famille, les commissions scolaires et les bibliothèques publiques. Les projets devront viser le partenariat entre les différents organismes. Dans la région métropolitaine, il faudra s'assurer que les projets s'inscrivent en complémentarité avec les interventions réalisées dans le cadre du plan d'action du MEQ consacré à la relance de l'école montréalaise.

B) OFFRIR DES ACTIVITÉS D'ÉVEIL À LA LECTURE ET À L'ÉCRITURE DANS LES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

Un livre [...] c'est un bien de famille. Et une famille qui hérite d'un livre apprend à lire, elle a point le choix.

Antonine Maillet, Cent ans dans les bois

Conformément aux nouvelles dispositions de sa politique familiale, le gouvernement du Québec s'engage dans des actions majeures pour la petite enfance. L'importance du volet éducatif des services de garde est confirmée par la création des centres de la petite enfance et l'élaboration d'un programme éducatif pour ceux-ci⁶, pour compléter les outils déjà disponibles.⁷ Les centres de la petite enfance et les autres services de garde offrent des services jusqu'à la maternelle.

Le programme éducatif proposé comporte des objectifs en regard du développement du langage et de la sensibilisation à la lecture et à l'écriture où le jeu est au cœur du processus d'apprentissage. Il s'adresse aux éducateurs et éducatrices des centres de la petite enfance ainsi qu'aux responsables des services de garde en milieu familial et il est conçu pour les guider dans leur collaboration avec les parents, premiers responsables de l'éducation des enfants.

La découverte du langage écrit par le jeu nécessite une formation particulière pour le personnel des centres de la petite enfance et un certain nombre d'outils et d'ouvrages adaptés.

6. Ministère de la Famille et de l'Enfance, *Programme éducatif des centres de la petite enfance*, Août 1997.

7. Office des services de garde à l'enfance, *Jouer, c'est magique. Programme favorisant le développement global des enfants*, Fascicules I à VI, Mars 1994.

L'éveil à la lecture et à l'écriture pour les enfants de moins de 4 ans repose sur la connaissance de contenus et de savoir-faire particuliers. De même, une bonne connaissance de la littérature jeunesse est importante et oblige le personnel à se tenir au courant des nouveautés et à en évaluer le contenu pour en faire une judicieuse sélection. On sait que le choix des livres est déterminant pour susciter l'intérêt des jeunes.

C'est pourquoi, afin d'intégrer des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture au programme éducatif des centres de la petite enfance et autres services de garde, le ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec le ministère de la Famille et de l'Enfance, soutiendra Communication-Jeunesse pour la mise sur pied d'un programme de formation en éveil à la lecture et à l'écriture conçu pour le personnel des centres de la petite enfance et les responsables des services de garde en milieu familial. Ce programme sera conçu de façon à tenir compte de l'expertise qui existe actuellement dans les services de garde en matière d'activités d'éveil à la lecture et à l'écriture et devra viser à la développer et à susciter de nouveaux savoir-faire. Il devra tenir compte notamment des besoins particuliers des enfants handicapés.

Pour appuyer l'action des formateurs de Communication-Jeunesse, le ministère de la Culture et des Communications soutiendra la mise sur pied de collections itinérantes de livres jeunesse destinées aux enfants de moins de 4 ans. La sélection des livres sera faite par Communication-Jeunesse et la collection pourra être diffusée dans les centres de la petite enfance.

Communication-Jeunesse sera responsable de l'élaboration du programme de formation, de la tenue des sessions de formation, de l'engagement des formateurs, ainsi que de la sélection et de l'achat des ouvrages. La planification de ces activités se fera en concertation avec la Fédération de la garde en milieu familial du Québec et Concertation interrégionale des centres de la petite enfance du Québec.

Dans le prolongement de cette même mesure, le ministère de la Culture et des Communications soutiendra Communication-Jeunesse en vue de la publication d'une

liste de livres jeunesse québécois et étrangers pour enfants de moins de 4 ans et de la diffusion de ces titres aux intervenants, aux parents, aux librairies et aux bibliothèques publiques. De même, les bibliothèques publiques seront invitées à collaborer avec les services de garde pour le dépôt de collections ou pour proposer des activités adaptées à la petite enfance.

CHAPITRE II : FAIRE DE L'ÉCOLE UN MILIEU PRIVILÉGIÉ POUR L'ACCÈS À LA LECTURE

*Ce qui est important, ce n'est pas d'avoir
lu tous les auteurs, c'est de savoir quel
héritage existe, que Racine, Molière et Pascal
existent. À chacun de poursuivre l'exploit-
ation de cet héritage ou d'y renoncer.*

**Fernand Dumont, entrevue rapportée
par Québec français**

Savoir lire est la clé de tout. « Mais la lecture est un processus continu et un apprentissage complexe qui se perfectionnent par l'exercice répété et le goût de lire ne s'obtient que par des pratiques signifiantes ». ⁸ Le rôle de l'école dans le développement des habiletés de lecture et surtout du plaisir de lire, seule garantie du maintien de ceux-ci après l'école, est donc crucial.

Or, les progrès importants qui ont été accomplis au regard de la scolarité n'ont pas engendré les mêmes progrès dans les habitudes de lecture. La lecture concourt à l'éveil de la curiosité et permet aux jeunes d'approfondir les connaissances acquises. Des pratiques de lecture déficientes entraînent donc des carences au regard du bagage de connaissances et participent de ce fait au désintéressement et au décrochage scolaire, cela est particulièrement marquant chez les garçons.

La maîtrise des habiletés de lecture n'est donc pas un acquis malgré les progrès de la scolarisation. Ainsi, à la fin du secondaire, l'ensemble des élèves qui obtiennent leur diplôme sont capables de lire, mais les habiletés peuvent s'estomper graduellement si le plaisir ne prend pas la relève de l'obligation de lire imposée à l'école.

Les conceptions de l'apprentissage de la lecture à l'école ont évolué considérablement. Après de longues années pendant lesquelles le déchiffrage a été considéré comme la seule habileté à développer pour pouvoir comprendre un texte, période suivie de querelles entre les tenants des méthodes syllabique et globale, de nouvelles orientations issues de recherches ont vu le jour. Comprendre un texte, c'est en construire le sens et y réagir. On insiste là sur l'importance de l'interaction entre le

8. Conseil supérieur de l'Éducation, *La qualité du français à l'école : une responsabilité à partager*, 1987.

lecteur, le texte et le contexte. Il en résulte de nombreuses incidences sur l'enseignement de la lecture, que ce soit par l'éveil à la lecture au préscolaire, les premiers apprentissages au début du primaire, ou le développement de la capacité d'analyser un texte et de le critiquer lorsque l'élève devient un lecteur accompli. Cet enseignement s'exerce d'abord par les enseignants du français auprès de leurs élèves, mais la lecture étant une compétence transversale également, son enseignement doit être pris en considération par les enseignants de toutes les disciplines.

La réforme de l'éducation qui a suivi les travaux de la Commission des États généraux sur l'éducation répond à ces préoccupations à l'égard de l'apprentissage de la langue écrite et de la pratique des activités de lecture à l'école, par la réforme du curriculum et la révision des programmes de la langue d'enseignement.⁹ Désormais une plus grande place sera faite à la lecture dans plusieurs matières concourant à la finalité culturelle des curriculums.¹⁰

*Ainsi, la réforme de l'éducation, notamment dans les programmes d'études relatifs à la langue d'enseignement, a mis l'accent sur la lecture et la connaissance des œuvres littéraires. Le choix des œuvres est laissé aux commissions scolaires. Le ministère de l'Éducation recommandera cependant que parmi les œuvres de langue française, une place plus significative soit faite à celles d'auteurs québécois. À ce propos, le répertoire *De la lecture...à la culture*¹¹, publié en collaboration avec le ministère de l'Éducation, présente à titre indicatif aux enseignants près de 300 titres dont plus de 50 % sont des titres d'auteurs québécois.*

Toutes les écoles doivent disposer sur place d'une collection de base, c'est-à-dire des livres nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'études. Aussi, pour faire le point sur les

9. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, *Réaffirmer l'école*, Rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum, Québec, 1997, et Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, *L'école, tout un programme, Énoncé de politique*, Québec, 1997.

10. Voir en annexe le détail des objectifs de la réforme du curriculum et des programmes de langue d'enseignement selon les ordres d'enseignement.

11. Michelle Provost, *De la lecture...à la culture, sélection commentée d'ouvrages de fiction pour le secondaire*, Montréal, Services documentaires multimédia inc., 1995.

manuels scolaires, le ministère de l'Éducation a mené l'automne dernier une enquête auprès de 300 écoles primaires et secondaires publiques. Les données recueillies révèlent que certaines écoles éprouvent des difficultés à satisfaire à leurs obligations. C'est pourquoi la ministre de l'Éducation a fait introduire dans la Loi sur l'instruction publique, à l'article 7, une disposition imposant que « l'élève dispose personnellement du manuel choisi pour chaque matière obligatoire et à option pour laquelle il reçoit un enseignement ». ¹² Par ailleurs, les besoins en manuels scolaires devront être revus en fonction des nouveaux programmes d'études que commande la réforme du curriculum. À cet effet, un Comité d'évaluation des ressources didactiques aura comme premier mandat, notamment, de conseiller la ministre sur les besoins en manuels scolaires et sur les coûts liés à ces besoins.

En complément au manuel scolaire, les bibliothèques scolaires contribuent également au projet éducatif et représentent, pour bien des jeunes, un moyen d'approfondir les premiers apprentissages acquis à l'école. Chaque école doit disposer d'une bibliothèque dont les ressources viennent compléter et soutenir les objectifs pédagogiques. Dans le contexte d'un projet éducatif qui met l'accent sur la maîtrise de la langue écrite et dans lequel la lecture occupe une place de choix, la bibliothèque est un lieu essentiel au sein de l'école pour assurer la qualité des services éducatifs. C'est pourquoi le ministère de l'Éducation trouve important d'améliorer l'accès des élèves aux autres supports de l'écrit par l'entremise des bibliothèques scolaires.

Par ailleurs, en parallèle à la formation initiale, la formation continue occupe une place toujours plus importante dans un monde où le renouvellement rapide des connaissances oblige tous les adultes à mettre continuellement à jour leurs compétences. L'UNESCO définit la formation continue comme étant « tous types et formes d'enseignement ou de formation poursuivis par ceux qui ont quitté l'éducation formelle à un niveau quelconque, qui ont exercé une profession ou qui ont assumé des responsabilités d'adultes dans une société donnée ».

L'alphabétisation est l'un des aspects de la formation continue. Elle représente un enjeu socioéconomique important puisqu'elle

12. Assemblée nationale, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et diverses dispositions législatives*, sanctionnée le 19 décembre 1997, Éditeur officiel du Québec, 1997.

est préalable à l'intégration sociale et à une intégration professionnelle. Les services d'alphabétisation, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, sont constitués en deux réseaux : le réseau institutionnel, soit celui des 120 commissions scolaires, et le réseau des 125 groupes d'alphabétisation populaire autonome agréés par le Ministère. Après avoir connu une forte augmentation, ayant même doublé entre 1988 et 1992, la clientèle des services d'alphabétisation des commissions scolaires est en constante diminution depuis 1993. Paradoxalement, les données des enquêtes sur l'alphabétisation des cinq dernières années ne révèlent pas d'amélioration au regard du nombre de personnes ayant de faibles habiletés de lecture.

Le plan d'action du MEQ pour la réforme de l'éducation¹³ annonçait un projet de politique de formation continue dont l'alphabétisation constituait l'un des aspects. Dans la foulée de cet engagement, le Ministère procède actuellement à une analyse des orientations et des actions à retenir en matière d'alphabétisation.

A) AMÉLIORER L'ACCÈS DES ÉLÈVES AUX LIVRES ET AUX AUTRES SUPPORTS DE L'ÉCRIT

C'est un grand crime que de ne pas mettre une bibliothèque ordonnée à la portée de l'enfant qui aime lire. En cela plus qu'en n'importe quelle autre chose, le temps perdu ne se retrouve pas.

Claire Martin, *La Joue droite*

La bibliothèque est souvent le premier endroit, en dehors du milieu familial, où les jeunes prennent contact avec l'univers de l'écrit. Les bibliothèques scolaires jouent un rôle de soutien essentiel à l'acquisition des compétences et des connaissances. Dans le contexte d'un projet éducatif qui met un accent particulier sur la maîtrise de la langue écrite et dans lequel la lecture occupe une place de choix, la bibliothèque scolaire est un lieu et un outil essentiels au sein de l'école pour assurer la qualité des services éducatifs.

La Commission des États généraux sur l'éducation avait évoqué la situation des bibliothèques scolaires en la qualifiant de préoccupante. L'enquête récente réalisée par le ministère de la

13. *Prendre le virage du succès*, ministère de l'Éducation, 1997.

Culture et des Communications, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, a permis de mettre en lumière l'insuffisance des ressources dont disposent les bibliothèques scolaires. En effet, le nombre de livres par élève est aujourd'hui de 13,1 alors qu'il était de 14,1 dix ans plus tôt. En 1988, une somme de 5,27 \$ par élève était consacrée uniquement à l'achat de livres alors qu'en 1997 une somme de 5,29 \$ par élève est dépensée en moyenne pour l'acquisition de livres et de périodiques.

L'état actuel des collections ne permet pas aux bibliothèques scolaires de jouer pleinement leur rôle sur le plan pédagogique et des activités d'animation et de soutien à la lecture. Ainsi, *afin d'améliorer l'accès des élèves aux supports de l'écrit, nous proposons d'enrichir les ressources documentaires des bibliothèques scolaires dans chaque école et de consolider leur informatisation et leur mise en réseau.*

Par ailleurs, en ce qui a trait plus spécifiquement à l'accès au livre scientifique et technique, les participants au Sommet sur la lecture et le livre ont souligné le problème de la production et de la diffusion de ce genre d'ouvrage et la nécessité d'y apporter une solution en collaboration avec les parties intéressées, notamment les collèges et les universités. On sait que la question de l'accès aux livres et aux revues scientifiques se pose avec plus d'acuité pour les ouvrages de langue française. En raison de l'exiguïté de notre marché, les intervenants du Québec concernés par le développement de ces ouvrages doivent notamment s'unir avec les partenaires de la francophonie pour en favoriser la publication et la diffusion.

C'est pourquoi, afin de tracer un portrait d'ensemble de cette problématique, *le ministère de l'Éducation entend ouvrir un chantier sur l'état de situation du livre scientifique et technique de langue française disponible dans les collèges et les universités québécois.*

- **Enrichir les ressources documentaires des bibliothèques scolaires**

Dans les bibliothèques scolaires, les ressources documentaires regroupent l'ensemble « des documents, des informations et des instruments disponibles pour les élèves, les enseignants et les enseignantes ainsi que pour les autres agents d'éducation,

afin de soutenir les activités d'apprentissage et d'enseignement». ¹⁴ Ces ressources comprennent principalement les collections de livres et les périodiques, mais également des documents audiovisuels et des documents informatiques, ainsi que des jeux éducatifs. En somme, le type de services offerts par la bibliothèque scolaire se situe en lien direct avec l'application des programmes d'études.

Toutes les écoles devraient disposer d'une collection de base comprenant, notamment, les livres nécessaires à la mise en œuvre des programmes pédagogiques. À ce jour, il existe une certaine disparité entre les écoles du point de vue de l'accès aux ressources documentaires. En effet, si la moyenne des livres par étudiant est aujourd'hui de 13,1, plus d'une école sur trois (35 %) offre moins de 10 livres par élève alors que près du cinquième des écoles (18 %) en compte 20 par élève.

Le ministère de l'Éducation verse déjà une somme aux commissions scolaires pour leurs collections. Mais cette somme, calculée d'après le nombre d'élèves, est intégrée dans l'enveloppe globale des commissions scolaires, ce qui fait que la somme allouée aux livres pourra varier à la hausse ou à la baisse selon les priorités des commissions scolaires.

C'est pourquoi le ministère de l'Éducation doublera son aide aux commissions scolaires et déterminera une formule afin d'assurer que l'aide soit liée à l'effort des commissions scolaires pour l'acquisition de ressources documentaires visant à combler les besoins des élèves. Celles-ci devront comporter une part significative d'œuvres québécoises.

- **Consolider l'informatisation et la mise en réseau des bibliothèques scolaires**

Par les ressources documentaires qu'elle met à la disposition du personnel enseignant et des élèves, la bibliothèque scolaire est sans conteste un lieu privilégié pour développer les habitudes de lecture des élèves. De même, en plus des lectures obligatoires en lien avec le programme scolaire, il importe que l'élève développe l'habitude de lire pour sa propre curiosité

¹⁴ Yves Léveillé, *Les ressources documentaires : aspects pédagogiques et organisationnels*, Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, 1987, page 14.

ou pour son simple plaisir. La clientèle scolaire doit ainsi avoir accès à une collection plus large d'ouvrages spécialisés ou de fiction.

Dans un contexte où les besoins de documentation sur divers supports (livres, périodiques, cédéroms) sont sans cesse croissants, la bibliothèque scolaire ne saurait répondre localement à l'ensemble des besoins du personnel et des élèves. Ainsi, pour combler des exigences toujours plus grandes, les bibliothèques scolaires doivent avoir accès aux titres et aux ressources de l'ensemble des bibliothèques. Pour y parvenir, elles doivent être mises en réseau avec l'ensemble des bibliothèques de leur région et, ultimement, avoir accès au catalogue collectif régional, aux prêts entre bibliothèques et aux activités d'animation.

Cela suppose que l'informatisation des activités de la bibliothèque scolaire, notamment le traitement documentaire, soit complétée, et ce, de façon compatible avec les systèmes utilisés dans les bibliothèques publiques.

Par ailleurs, le Plan d'intervention concernant les technologies de l'information en éducation, lancé en juin 1996, contribue déjà au renforcement du rôle des bibliothèques scolaires. En effet, les ressources financières consacrées aux acquisitions informatiques couvrent les frais relatifs au réseautage des écoles, ce qui inclut les bibliothèques scolaires. L'implantation des technologies de l'information, à laquelle le gouvernement entend consacrer la somme de 300 M\$ sur cinq ans, resitue la bibliothèque dans l'école puisque « dans la plupart des plans d'implantation des technologies nouvelles, les premiers accès à l'infornoute sont naturellement installés à la bibliothèque ».¹⁵ Cette mise en réseau permettra d'avoir accès à l'inventaire des ressources documentaires de l'ensemble des bibliothèques et de faciliter les prêts entre bibliothèques.

C'est pourquoi, dans le cadre de son Plan d'intervention concernant les technologies de l'information en éducation, le ministère de l'Éducation entend poursuivre les investissements afin de favoriser le réseautage des écoles et de leurs bibliothèques respectives.

15. Bouchard, Gilles, *La bibliothèque de l'école : encore maigre mais en meilleure santé*. Texte page Internet de l'Association du personnel des services documentaires scolaires (APSDS), avril 1997.

**B) PROPOSER UN ENSEMBLE DE MESURES VISANT
À PRÉVENIR ET CONTRER L'ANALPHABÉTISME**

[...] dans la paroisse, ce n'est pas encore arrivé qu'une âme se perde à force de s'instruire. Laissez-le donc lire ! Peut-être même que c'est sur vous que retomberont l'honneur et la joie d'un bel avenir; on sait pas !
Robert Lalonde, *Le diable en personne*

Un nombre important de Québécois éprouvent des difficultés de lecture malgré les progrès de la scolarisation. Cette situation ne semble pas s'être améliorée au cours des dernières années. Les jeunes et les allophones, notamment les immigrants, représentent chacun 14 % des personnes analphabètes. Dans les services d'alphabétisation des commissions scolaires, les jeunes de 16 à 29 ans et les allophones forment respectivement 35 % et 33 % de la clientèle. Les personnes handicapées sont aussi atteintes de façon importante par l'analphabétisme. Malgré cet état de fait, on constate que le nombre de personnes inscrites au programme d'alphabétisation des commissions scolaires a chuté de moitié depuis 1993. Une telle situation ne favorise guère leur intégration au marché du travail et les condamne même à l'exclusion sociale.

Tous conviendront qu'il faut redonner priorité à la lutte à l'analphabétisme afin de donner à ces personnes la possibilité de recevoir par la suite une formation professionnelle qui leur permettra de s'intégrer au marché du travail et à la société. La lecture est en effet le préalable de l'insertion sociale et professionnelle.

Les services d'alphabétisation des commissions scolaires et des groupes populaires doivent nécessairement s'inscrire dans le contexte plus général d'une véritable politique de formation continue parce qu'il est indispensable de rechercher la cohérence de l'action au travers des différentes préoccupations relatives à la formation continue et d'assurer l'arrimage de l'action du MEQ avec celle des autres ministères concernés. Pensons par exemple aux stages de francisation offerts dans les centres d'orientation et de formation des immigrants sous l'autorité du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ou encore au large éventail de mesures et de services offerts par Emploi-Québec, sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Un taux d'analphabétisme important qui stagne, conjugué à une baisse des aspirants à l'alphabétisation, voilà deux constats qui obligent à examiner de façon plus approfondie les causes de la persistance de ce phénomène, notamment chez les jeunes et les allophones, et à revoir l'ensemble des moyens utilisés jusqu'à maintenant pour contrer l'analphabétisme. Une telle démarche permettra au gouvernement de proposer par la suite, de façon judicieuse, les mesures appropriées en matière de services d'alphabétisation.

C'est pourquoi le ministère de l'Éducation entend proposer à la consultation de nouvelles orientations et un ensemble de mesures en matière d'alphabétisation, afin de s'assurer qu'elles auront des effets structurants face au défi que constitue aujourd'hui la lutte à l'analphabétisme au Québec. Ces nouvelles mesures relatives aux services d'alphabétisation seront prises en compte dans l'élaboration de la politique de formation continue. Celle-ci abordera notamment la question de l'alphabétisation en braille des adultes devenus aveugles ainsi que l'alphabétisation des personnes ayant une déficience intellectuelle et auditive.

C) INSTAURER UN PROGRAMME DE SOUTIEN ET DE DIFFUSION DE LA RECHERCHE SUR LA LECTURE

La recherche est un élément essentiel pour appuyer le développement des habitudes de lecture. Les intervenants concernés par la lecture, de la petite enfance à l'âge adulte, doivent en effet pouvoir se référer à des études pour identifier les facteurs et les conditions qui permettent d'améliorer les interventions éducatives en faveur de la lecture et du développement durable des pratiques de lecture.

On sait que le rapport que chaque personne établit avec la langue écrite, de l'enfance à l'âge adulte, «se construit avant l'école, se modifie au contact de cette dernière, du fait des apprentissages, puis évolue et continue de se développer du fait des activités personnelles, professionnelles, culturelles et relationnelles, et en fonction de la complexité croissante des modalités d'usage de l'écrit dans nos sociétés».¹⁶ Par conséquent, les actions qui favorisent le développement et le maintien

16. Jean-Marie Besse, *L'écrit, l'école et l'illettrisme*, Éditions Magnard, 1995, page 88.

des capacités de lecture pourront profiter des recherches, par exemple, sur :

- la perception qu'ont les faibles lecteurs de la lecture et de l'écriture et sur leurs pratiques de communication ;
- l'éveil à l'écrit et l'apprentissage de la lecture chez les enfants des milieux populaires, en lien avec les caractéristiques familiales ;
- les raisons qui amènent à désapprendre à lire ;
- les comportements des adolescents, particulièrement des garçons, face à la lecture et les moyens de favoriser le maintien de leurs capacités ;
- les conditions de réussite de l'éveil à l'écrit et des apprentissages en lecture en maternelle et au premier cycle du primaire ;
- l'influence qu'exercent les pratiques de lecture et d'écriture des parents (père et mère) et des grands-parents sur l'apprentissage de la langue écrite de leurs enfants ou petits-enfants (filles ou garçons) ;
- les stratégies et les modèles d'intervention pouvant le mieux aider les parents qui lisent peu dans leur rôle de parents.

C'est pourquoi le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de l'Éducation et le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) soutiendront l'élaboration d'un programme de recherche sur la lecture. Gérées par le FCAR, les recherches soutenues par ce programme pourront porter autant sur la conception des approches et des méthodes d'enseignement que sur la sensibilisation à la lecture et à l'écriture.

Les projets soutenus devront faire appel à plus d'une discipline, être associés à des lieux d'intervention auprès des populations ciblées et prévoir des activités ou des moyens pour la diffusion des résultats de ces recherches.

CHAPITRE III : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET LA COOPÉRATION ENTRE L'ENSEMBLE DES BIBLIOTHÈQUES

[...] la bibliothèque municipale où elle n'était jamais allée et qu'elle ne croyait ouverte que l'été, pendant les vacances, les enfants n'ayant pas le temps de lire, l'hiver. Quant aux adultes... elle ne connaissait personne qui avait eu le temps de lire depuis son adolescence.

Michel Tremblay, *La grosse femme d'à côté est enceinte*

Le rôle des bibliothèques dans la société n'est plus à démontrer. Qu'il s'agisse de s'instruire, de se divertir, de s'informer ou de faire de la recherche scientifique, il est aujourd'hui essentiel d'avoir accès à des bibliothèques bien pourvues et offrant des services de qualité. L'ère de la société de l'information et de la mondialisation des échanges rend indispensables leur développement concerté et leur adaptation aux besoins des citoyens québécois en termes d'accès à des ressources documentaires riches et diversifiées.

Des institutions culturelles de proximité et des bibliothèques spécialisées aux missions complémentaires

Les bibliothèques publiques répondent aux besoins généraux des citoyens dans leur municipalité ou dans leur quartier. Institutions de proximité, elles les accompagnent à toutes les étapes de leur vie. Les bibliothèques publiques occupent en cela une place particulière, ouvrant à tous une fenêtre sur le livre, l'information et la connaissance. Instruments de développement culturel, elles offrent un support à l'éducation dans un contexte où la formation continue est devenue la règle, participent activement à la vie communautaire et à l'intégration des communautés culturelles. Les bibliothèques publiques québécoises se répartissent en deux composantes, soit les bibliothèques municipales autonomes, qui desservent les municipalités de 5 000 habitants et plus, et les bibliothèques affiliées à des Centres régionaux de services aux

bibliothèques publiques (CRSBP) pour les municipalités de moins de 5 000 habitants.

Les Québécois disposent également de bibliothèques spécialisées en fonction des clientèles qu'elles desservent, profitant ainsi d'institutions complémentaires. Les élèves, les étudiants et les chercheurs ont accès à une bibliothèque dans l'établissement qu'ils fréquentent ou au sein duquel ils œuvrent, et dont le rôle est de répondre aux besoins reliés à ses fonctions pédagogique et scientifique. On compte aussi des bibliothèques ou des centres de documentation spécialisés dans les musées, les ministères et les instituts, ou encore dans les locaux d'organismes sociaux et communautaires, notamment pour les personnes handicapées. Enfin, le Québec s'est doté à la fin des années 1960 d'une Bibliothèque nationale qui a le mandat de conserver et de diffuser tout ce qui se publie au Québec ou sur le Québec.

Des progrès rapides, mais un rattrapage à réaliser

Le ministère de la Culture et des Communications est intervenu dans le secteur des bibliothèques publiques à partir de 1960 en tant que partenaire des municipalités qui en demeurent les premières responsables. Pendant plusieurs décennies, il s'agissait de favoriser l'implantation de ces institutions culturelles et de contribuer au développement de la qualité des services locaux de bibliothèques publiques, aussi bien dans les grandes villes que dans les petites municipalités. Pendant toutes ces années, à l'aide de divers programmes de soutien financier et technique, le gouvernement a incité les municipalités à doter leur communauté d'un service de bibliothèque publique de qualité. Des progrès importants ont été accomplis grâce à ce partenariat puisqu'on est passé de 45 % de la population desservie par une bibliothèque publique en 1965 à 78 % en 1985, et à plus de 91 % aujourd'hui. Actuellement près du tiers de la population est abonné aux services des bibliothèques publiques.

Malgré ces progrès remarquables, les bibliothèques publiques du Québec accusent encore d'importants retards par rapport à celles de plusieurs autres provinces du Canada, comme le démontrent les comparaisons au titre de l'état des collections, du nombre d'employés en général et de bibliothécaires en particulier. On le voit, la qualité de l'offre de services est en

cause, freinant la fréquentation des bibliothèques et l'accès à la lecture. En outre, les bibliothèques publiques ne constituent pas encore un véritable réseau intégré comme l'illustre le volume de prêts entre bibliothèques qui est deux fois plus faible au Québec qu'en Ontario. Cet isolement est particulièrement sensible dans les bibliothèques publiques autonomes, alors que les CRSBP, de par leur mission, pratiquent la mise en commun de ressources pour desservir les municipalités rurales depuis les années 1960.

La bibliothèque publique, accès au patrimoine documentaire universel

Il faut donc travailler au rattrapage sur deux plans, soit améliorer les services que peuvent offrir directement les bibliothèques publiques au niveau local et ceux qu'elles se donneront en collaboration avec les autres bibliothèques, aux niveaux régional et national. D'une part, il faut viser à atténuer les écarts avec les autres provinces en dotant les bibliothèques locales de ressources suffisantes en termes de collections, de personnel et d'équipements aménagés de façon adéquate. D'autre part, aucune bibliothèque ne pouvant répondre à tous les besoins de ses usagers, il faut compter de plus en plus sur la mise en commun des ressources documentaires et la coopération entre toutes les bibliothèques pour améliorer l'offre de services.

Bien que cela semble aller de soi, il y a là tout un défi à relever, qui exigera de la part des bibliothèques des ajustements à leurs modes de gestion et de fonctionnement. Pour donner accès à l'ensemble de la documentation disponible au niveau régional, national et même au-delà, les bibliothèques publiques devront donc se constituer en un véritable réseau et partager leurs ressources, et cela au meilleur coût possible. Les technologies d'information et de communication offrent maintenant des possibilités nouvelles qui facilitent la constitution d'un tel réseau et la mise en commun des ressources. Aucune bibliothèque isolée ne peut répondre adéquatement aux besoins des usagers et c'est en s'engageant sur cette voie de la coopération et de la mise en réseau que les bibliothèques publiques maximiseront leur participation à la démocratisation de l'accès à l'information, assurant à tous les citoyens le même accès aux collections disponibles sur l'ensemble du territoire et même à l'extérieur.

Le futur réseau des bibliothèques publiques doit s'articuler à partir de l'ensemble des bibliothèques locales reliées entre elles, de celles qui, en raison de la richesse de leurs collections, notamment, constitueront de fait des bibliothèques-ressources, des centres régionaux de services aux bibliothèques publiques, des regroupements régionaux de bibliothèques publiques, des centrales de services techniques et de la Grande Bibliothèque du Québec (voir le tableau 1). L'édification d'un réseau documentaire québécois doit favoriser les liens avec les bibliothèques scolaires, collégiales, universitaires et gouvernementales. Chacune des constituantes de ce réseau aura une mission qui lui sera propre et pourra profiter des ressources des autres pour améliorer les services à la population.

Les axes d'intervention du gouvernement en matière de bibliothèques publiques

Le gouvernement entend poursuivre son action en faveur du développement du réseau des bibliothèques publiques, dans le respect des compétences de chacune d'elles et en concertation avec les municipalités qui en sont les premières responsables. Trois axes d'intervention sont retenus :

- améliorer la fréquentation des bibliothèques publiques et la qualité de leurs services ;
- accentuer la mise en commun de ressources entre les bibliothèques ;
- donner aux Québécois une institution d'envergure nationale.

Les crédits additionnels qui seront alloués à la réalisation des mesures reliées à l'application de ces orientations viendront s'ajouter aux crédits réguliers déjà consentis aux bibliothèques publiques.

A) AMÉLIORER LA FRÉQUENTATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET LA QUALITÉ DE LEURS SERVICES

Des efforts importants doivent encore être faits pour améliorer la qualité des services des bibliothèques publiques et pour en accroître la fréquentation. Ces efforts doivent porter sur l'ensemble des facteurs qui influencent la qualité des services, tels que le personnel, les collections, les locaux et l'accessibilité, particulièrement en ce qui a trait aux heures d'ouverture. On doit viser à éliminer toutes les barrières susceptibles de

freiner l'accès aux services des bibliothèques publiques. Il est reconnu, par exemple, que la tarification des services de base constitue un frein pour une partie de la population.

- **Enrichir les collections des bibliothèques publiques**

Les bibliothèques publiques québécoises offrent moins de livres que les bibliothèques des autres provinces à leurs usagers. On constate par exemple que malgré l'augmentation du nombre d'usagers au cours des dernières années dans les bibliothèques publiques, le nombre de livres par habitant n'a guère progressé. Or, toutes les études le démontrent, la qualité des collections est un déterminant important de la fréquentation d'une bibliothèque. De nouveaux efforts devront être consentis pour l'enrichissement des collections, d'autant plus que l'on vise simultanément l'élargissement de la clientèle des bibliothèques publiques (voir chapitre V). On devra aussi s'assurer de la présence et de la mise en valeur, dans les bibliothèques publiques, d'un nombre suffisant de livres et de périodiques édités au Québec afin de favoriser la diffusion de la culture et de la littérature québécoise auprès de la population. Les bibliothèques publiques, qui sont fréquentées par une part importante de la population, ont un rôle important à jouer à cet effet, notamment auprès des nouveaux arrivants.

La bibliothèque scolaire a un rôle pédagogique qui la distingue de la bibliothèque publique. Ainsi, le type de services offerts par la bibliothèque scolaire se situe en lien direct avec l'application des programmes d'études, d'où l'importance d'avoir dans chaque école un lieu accessible aux enseignants et aux élèves où se retrouvent des collections de base constituées de livres de référence. La bibliothèque scolaire ne saurait cependant répondre à l'ensemble des besoins du personnel et des élèves, et si l'on souhaite que l'élève continue de lire et de fréquenter les bibliothèques une fois son diplôme obtenu, c'est à l'école que ces habitudes doivent se développer. Les élèves doivent par conséquent être incités à lire, non seulement par obligation, mais aussi par curiosité et par plaisir. Pour ce faire, la bibliothèque scolaire doit mettre à leur disposition une collection élargie faisant place à des ouvrages documentaires et de fiction. La concertation municipale-scolaire est une des solutions à promouvoir pour enrichir le choix proposé par la bibliothèque scolaire. Il faut aussi développer très tôt l'habitude de fréquenter la bibliothèque publique.

C'est pourquoi le ministère de la Culture et des Communications propose :

pour les bibliothèques publiques autonomes, en concertation avec les municipalités

- ***d'augmenter l'enveloppe budgétaire qu'il affecte au programme de soutien aux acquisitions de documents. Celles-ci devront être constituées majoritairement de livres et de périodiques. En ce qui concerne les livres, on vise à atteindre d'ici 5 ans une moyenne de 3 livres par habitant dans les bibliothèques publiques, objectif qui implique l'acquisition de près de 1 000 000 de nouveaux livres annuellement ;***
- ***de modifier les règles d'attribution du programme actuel pour encourager les municipalités à améliorer les services des bibliothèques publiques. Le Ministère continuera de rembourser aux municipalités 50 % des frais d'achats de documents. Cependant, pour celles qui maintiendront ou augmenteront l'effort moyen qu'elles ont consenti au cours des trois dernières années, ce remboursement pourra atteindre 75 %.***

Ainsi, le nouveau programme qui sera créé en concertation avec les municipalités et les associations regroupant le milieu des bibliothèques publiques incitera financièrement les municipalités à offrir la gratuité des services de base des bibliothèques publiques et favorisera l'achat, par ces dernières, de livres et de périodiques édités au Québec. D'autres critères tels que l'indice de richesse foncière de la municipalité ou le nombre de livres par habitant pourront aussi être pris en compte.

Pour les municipalités ayant une bibliothèque municipale affiliée à un CRSBP, il propose :

- ***de soutenir les CRSBP pour l'amélioration des collections régionales et le développement, par les municipalités, d'une collection de base et de référence qui puisse être offerte à leur population de façon permanente. Cette aide sera proportionnelle à l'effort***

consenti par les municipalités au chapitre des acquisitions, comme pour les bibliothèques autonomes.

En matière de concertation municipale-scolaire, il propose :

- *de reconnaître, dans son programme de soutien, les dépenses reliées à l'acquisition de documents faites par les municipalités dans le cadre d'une entente de services avec des écoles de leur territoire et visant à compléter les services offerts par la bibliothèque scolaire ;*
- *de modifier le mandat des CRSBP afin de leur permettre d'offrir aux écoles qui le souhaitent l'acquisition de services spécialisés tels que la formation des bénévoles, le choix des acquisitions, le catalogage, le dépôt en rotation de collections de livres, etc.*
- **Favoriser le perfectionnement du personnel des bibliothèques**

Le personnel professionnel œuvrant au sein des bibliothèques est un élément essentiel dans la qualité des services offerts aux citoyens, notamment au chapitre de la référence documentaire et des activités d'animation.

La qualité et la performance des bibliothèques publiques est directement liée à la compétence du personnel en place. Or, le développement de l'informatique, des nouvelles technologies et des nouveaux médias est en voie de bouleverser le mode de fonctionnement des bibliothèques et le personnel qui y travaille doit fournir un effort constant pour s'adapter à ces changements. Il est donc essentiel, si l'on vise l'amélioration des services et la mise en valeur maximale des ressources documentaires des bibliothèques, de favoriser la formation permanente et le ressourcement du personnel professionnel et technique des bibliothèques publiques. On peut déjà prévoir que l'arrivée des nouvelles technologies et une mise en réseau élargie permettra d'affecter, parmi le personnel en place, un plus grand nombre de ressources aux services aux usagers. Cette préoccupation est d'autant plus importante que la qualité des ressources humaines et documentaires a un impact déterminant sur la fréquentation des bibliothèques et la qualité des services offerts.

C'est pourquoi le ministère de la Culture et des Communications soutiendra financièrement les activités de formation proposées par la table de concertation interassociative francophone mise de l'avant par l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) ou les initiatives particulières de l'une ou l'autre des associations en vue de concevoir des activités de formation et de perfectionnement pour le personnel des bibliothèques publiques et scolaires.

- **Privilégier les projets de bibliothèques dans les municipalités non desservies ou mal desservies**

L'ensemble de la population du Québec doit avoir accès aux services d'une bibliothèque. Cet objectif est atteint à 91 % dans le cas des bibliothèques publiques. Par ailleurs certaines écoles primaires et secondaires ne disposent pas de bibliothèque dans leurs locaux, tandis que chaque région dispose d'une bibliothèque collégiale ou universitaire.

De plus, plusieurs bibliothèques publiques construites il y a quelques années ne répondent pas aux normes actuellement en vigueur et ne sont pas accessibles aux personnes handicapées. Or, il a été démontré que des locaux attrayants, aménagés de façon à répondre aux besoins de tous, des personnes handicapées, des jeunes comme des adultes, ont un effet direct sur la fréquentation d'une bibliothèque. Certaines municipalités qui se sont dotées de tels locaux comptent souvent la moitié ou plus de leurs citoyens comme abonnés.

La levée du moratoire sur le programme d'équipements culturels permettra d'accueillir de nouveaux projets de construction de bibliothèques ou des projets d'amélioration de locaux existants.

Le ministère de la Culture et des Communications privilégiera

- *les projets des municipalités non encore desservies ;*
- *les projets de rénovation des bibliothèques pour répondre aux normes en vigueur.*

De plus, il assouplira son programme afin de mieux prendre en compte les projets polyvalents du type maison

de la culture, les projets issus d'ententes intermunicipales et ceux qui permettraient la cohabitation des bibliothèques municipales et scolaires.

- **Favoriser l'accessibilité et la circulation des collections spécialisées à l'échelle du Québec**

En ce qui concerne les collections propres aux personnes handicapées, dont celle du livre adapté, il importe que tous et toutes puissent accéder au catalogue ou au prêt par l'entremise de la bibliothèque publique la plus près de leur domicile.

La Grande Bibliothèque regroupera les collections de livres adaptés réparties actuellement dans quelques bibliothèques spécialisées de la métropole. Elle assumera aussi le leadership au regard du maintien et du développement des services aux personnes handicapées dans le réseau des bibliothèques publiques et leur rendra disponible l'ensemble des collections de livres adaptés.

De même, pour les personnes ayant des incapacités visuelles, en sus de la facilité d'accès qu'offre la proximité de la bibliothèque du domicile, il importe de garantir l'accessibilité par mode téléphonique et postal. On sait que l'envoi postal est une pratique très répandue dans les bibliothèques spécialisées. En effet, l'envoi gratuit de livres adaptés est un service acquis grâce à des ententes particulières entre Postes Canada et les bibliothèques spécialisées du milieu du livre adapté. C'est pourquoi, *dans le prolongement des ententes déjà en cours avec les bibliothèques spécialisées pour la diffusion du livre adapté et dans le contexte où la Grande Bibliothèque du Québec accueillera les bibliothèques spécialisées, le gouvernement s'assurera du maintien des services postaux pour le livre adapté. Cet ensemble de mesures devrait permettre d'élargir l'accès du livre adapté à toutes les régions du Québec.*

B) ACCENTUER LA MISE EN COMMUN DES RESSOURCES ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES

Pour le citoyen, la bibliothèque publique doit être la porte qui lui donne accès à l'ensemble de la documentation disponible sur le territoire et même au-delà. Afin d'être en mesure d'assumer ce rôle, et pour que cela puisse se faire de la manière la plus avantageuse possible, les bibliothèques publiques doivent

se concerter avec les autres intervenants du domaine de la documentation, qu'il s'agisse des autres bibliothèques de la région, des bibliothèques scolaires, collégiales ou universitaires, en vue d'assurer le partage des ressources. Des liens de coopération devraient ainsi s'établir chaque fois que cela peut entraîner une amélioration des services ou une meilleure exploitation des ressources. Cette complémentarité plus systématique permettra en effet d'élargir l'éventail des ressources documentaires mises à la disposition des citoyens aux niveaux local et régional.

- **Soutenir la mise en réseau des bibliothèques publiques**

L'amélioration de l'accès à la documentation pour le citoyen et le partage des ressources nécessitent cependant l'informatisation des bibliothèques, notamment au regard du catalogue documentaire, et leur mise en réseau selon des normes de communication compatibles.

L'informatisation est devenue un outil de gestion documentaire indispensable à toute bibliothèque moderne qui désire donner des services de qualité et constitue une condition préalable à sa participation au réseau documentaire. Il est donc primordial que l'ensemble des bibliothèques soient informatisées le plus rapidement possible. Actuellement, quelque 30 % des bibliothèques publiques ne le sont pas. De plus, bien que 70 % des bibliothèques publiques aient informatisé leur catalogue, seulement 56 % d'entre elles offrent un accès public au catalogue par l'intermédiaire de terminaux.

Les bibliothèques devront aussi disposer de modules de communication conformes aux standards reconnus ; les bibliothèques convertiront leur catalogue au format MARC et elles se doteront des logiciels de communication compatibles avec la norme Z39.50. Au-delà de ces équipements, les bibliothèques concluront des ententes sur les ressources qu'elles désirent partager et sur les modalités de fonctionnement de leur réseau d'échanges.

Afin de doter les bibliothèques publiques des moyens nécessaires au partage des ressources, le ministère de la Culture et des Communications entend :

- *soutenir les bibliothèques pour qu'elles complètent leur informatisation dans un délai de trois ans ;*

- *aider les bibliothèques à effectuer les modifications et les ajouts nécessaires à leurs systèmes de communication afin qu'ils soient compatibles et permettent leur mise en réseau.*

Le leadership de cette opération sera assumé par le ministère de la Culture et des Communications en concertation avec le milieu des bibliothèques.

- **Stimuler la coopération et le prêt entre bibliothèques**

L'informatisation et la mise en réseau des bibliothèques devraient favoriser une coopération accrue au regard du traitement documentaire et du prêt entre bibliothèques.

Les services techniques et le traitement documentaire

Les 11 Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques se sont déjà dotés d'une centrale de services techniques. Ils sont à mettre en place un système de catalogage coopératif, basé sur des standards et des normes reconnus, qui enrichira leur catalogue collectif. Au regard du traitement documentaire, cette centrale a conclu une entente de coopération avec les Services documentaires multimédias (SDM) qui permet aux deux organismes d'échanger leurs notices bibliographiques et d'améliorer ainsi leurs services et leur efficacité. Avec la banque de données IRIS créée par la Bibliothèque nationale, ces deux services peuvent répondre à l'ensemble des besoins des bibliothèques au regard du traitement documentaire.

Déjà, certains centres régionaux de services aux bibliothèques publiques ont conclu des ententes de services avec des bibliothèques publiques autonomes, notamment en ce qui a trait à l'accès à leur banque de notices bibliographiques, au support informatique ou au dépôt de collections.

Cette coopération en matière de services techniques doit s'accroître. Non seulement elle permet des économies aux bibliothèques participantes, mais elle leur assure, grâce à l'expertise ainsi regroupée, une qualité accrue du traitement documentaire.

Le prêt entre bibliothèques

Le prêt entre bibliothèques est un moyen important pour améliorer l'accès de la population à la documentation. Un système

de prêt doit reposer sur l'adhésion volontaire des bibliothèques. De plus, pour être efficace et avantageux, il doit supposer des efforts concertés de la part de chacune d'elles pour rationaliser leurs acquisitions et leurs collections, de manière à développer leur complémentarité. Le prêt de documents entre bibliothèques exige aussi la mise en place de politiques et de procédures claires, d'une organisation permettant de localiser, d'emprunter et d'acheminer rapidement les documents. Les catalogues de chacune des bibliothèques doivent enfin être réunis en un catalogue collectif virtuel que l'ensemble des bibliothèques pourront utiliser pour repérer ou échanger des documents.

La mise sur pied de systèmes de prêts entre bibliothèques exige donc une concertation plus étroite entre les différents intervenants du secteur des bibliothèques publiques et des autres bibliothèques.

Afin d'éviter d'introduire de nouvelles structures coûteuses, on misera sur celles qui existent déjà dans chaque région, soit les regroupements régionaux de bibliothèques, les CRSBP et certaines bibliothèques locales qui agiront comme bibliothèques-ressources. Au plan régional, c'est l'ensemble des bibliothèques publiques, autonomes et affiliées, qui doivent resserrer leurs liens et en créer avec les autres organismes intéressés. Cette concertation est essentielle pour s'assurer que les nouveaux projets coopératifs aient des retombées significatives.

Il faut faire en sorte que les bibliothèques locales puissent s'appuyer, dans leur région, sur une ou plusieurs bibliothèques-ressources auxquelles elles pourront emprunter des livres et des documents pour satisfaire les besoins particuliers de leurs usagers sans que cela nécessite obligatoirement des acquisitions. Déjà certaines bibliothèques locales situées dans des capitales régionales ou des villes-centres et qui sont mieux pourvues en ressources documentaires jouent le rôle de bibliothèques-ressources pour les bibliothèques environnantes. Les CRSBP pourront aussi jouer ce rôle. Plus sollicitées quant au prêt de leurs collections, les bibliothèques-ressources seront soutenues pour y faire face. Enfin, les bibliothèques bénéficieront au besoin des services de la Grande Bibliothèque du Québec dont la richesse des collections permettra d'agir comme bibliothèque-ressource au niveau national.

C'est pourquoi *le ministère de la Culture et des Communications :*

- *favorisera dans chaque région l'existence de bibliothèques-ressources. Il compensera ainsi financièrement les bibliothèques publiques qui prêtent plus qu'elles n'empruntent et qui, de ce fait, jouent le rôle de bibliothèques-ressources. Il existe déjà de telles bibliothèques sur le territoire, notamment à Québec et dans plusieurs capitales régionales. En tant que membres des futurs réseaux régionaux, elles pourront continuer à jouer un rôle important pour améliorer l'accès à la documentation.*
- *révisera le mandat des CRSBP afin :*
 - *qu'ils puissent, en plus de continuer à desservir les municipalités de moins de 5 000 habitants, offrir leurs services en tout ou en partie aux bibliothèques municipales ou scolaires qui le souhaitent. Le coût exigé variera selon la nature des services rendus ;*
 - *qu'ils continuent, lorsqu'elles en feront la demande, à desservir les municipalités qui fusionneront et qui atteindront une population supérieure à 5 000 habitants, aux mêmes conditions que les municipalités de moins de 5 000 habitants, cela pour une période maximale de 5 ans. L'ajustement de la contribution municipale pourra s'effectuer graduellement sur une période additionnelle de 3 ans ;*
 - *qu'ils puissent assurer le soutien logistique, administratif et technique nécessaire pour améliorer le prêt entre l'ensemble des bibliothèques (autonomes, affiliées et scolaires) de chacune des régions qu'ils desservent. À cet effet, ils pourront conclure avec les bibliothèques qui décideront d'y participer des ententes qui favoriseront le développement de collections complémentaires, les échanges de documents, la mise en place d'un réseau informatique et d'un catalogue collectif, etc. L'aide financière et la composition des conseils d'administration des CRSBP seront revues en fonction de ce nouveau mandat.*

Les régions de Montréal et de Laval n'étant pas desservies par un CRSBP, le regroupement des bibliothèques de l'Île-de-Montréal et ultérieurement la Grande Bibliothèque du Québec pourront assurer le soutien nécessaire au bon fonctionnement du réseau au niveau de la Communauté urbaine de Montréal et de Laval.

Plus particulièrement en ce qui a trait au Nord-du-Québec, des solutions adaptées aux besoins des diverses communautés autochtones doivent être recherchées en collaboration avec elles. La révision du mandat des CRSBP leur permettra d'offrir des services qui pourraient contribuer à réduire les problèmes d'accès aux livres dans les communautés autochtones.

La mise en place à l'échelon régional d'un tel réseau de bibliothèques se fera dans le respect des missions de chacune de ses composantes et selon les priorités retenues par l'ensemble des partenaires. *Le ministère de la Culture et des Communications s'assurera pour sa part de la cohérence des actions qui seront menées, en déterminant les orientations et les balises générales devant guider le développement du réseau.*

C) DONNER AUX QUÉBÉCOIS UNE INSTITUTION D'ENVERGURE NATIONALE

• Créer la Grande Bibliothèque du Québec

Le gouvernement entend donner suite au dépôt, le 24 juin 1997, du rapport du comité présidé par M. Clément Richard, *Une Grande Bibliothèque pour le Québec*, et aux travaux de la Commission parlementaire qui l'a examiné au cours de l'automne 1997.

En se dotant d'une Grande Bibliothèque, le Québec vient compléter le réseau qui s'est développé depuis les années 1960. Elle offrira aux Québécois un accès à une collection universelle couvrant tous les champs de la connaissance. Au cœur d'une métropole dont les besoins criants en diffusion du livre et du savoir exigent une action immédiate, la Grande Bibliothèque rejoindra les publics de tous âges et de toutes conditions sociales, y compris les chercheurs, les étudiants, les nouveaux arrivants, les personnes en difficulté de lecture et les travailleurs. Elle viendra compléter les services offerts par les bibliothèques actuelles. L'édifice qui logera la Grande Bibliothèque du Québec sera construit à la suite d'un concours d'architecture, ce qui en assurera la qualité et l'intégration harmonieuse au tissu urbain environnant.

Bibliothèque de prêt et de référence, la Grande Bibliothèque offrira des services spécialisés pour relever le défi d'attirer l'ensemble des clientèles visées : collection et services pour enfants et adolescents, formation des usagers aux nouvelles technologies, facilité d'accès pour les personnes à mobilité réduite, services adaptés et améliorés aux personnes présentant des déficiences visuelles ou auditives et regroupement des collections qui leur sont destinées, documentation sur le Québec comme société d'accueil pour les nouveaux arrivants, laboratoires de langue, notamment pour l'apprentissage du français, activités de soutien au travail des groupes d'alphabétisation et soutien au cheminement de carrière.

La Grande Bibliothèque du Québec innovera en réunissant sous un même toit la collection patrimoniale de la Bibliothèque nationale et la collection universelle de la Bibliothèque centrale de Montréal, mettant ainsi à profit leurs vocations distinctes et leur caractère complémentaire. Elle deviendra de ce fait l'un des principaux promoteurs de l'édition québécoise. Offrant de longues heures d'ouverture, elle donnera gratuitement accès aux collections et à la consultation sur place, sera dotée d'un personnel hautement qualifié, formé notamment aux nouvelles technologies, disposera d'un budget d'acquisition suffisant pour lui permettre d'enrichir ses collections et les mettre à jour, et elle remplira ainsi les conditions essentielles à l'augmentation de la fréquentation des bibliothèques et à la stimulation du goût de la lecture sous toutes ses formes.

La Grande Bibliothèque du Québec jouera le rôle de bibliothèque-ressource au niveau local pour les bibliothèques de la Ville de Montréal, au niveau régional pour les bibliothèques de l'agglomération urbaine de Montréal, et au niveau national pour l'ensemble des bibliothèques québécoises qui en manifesteront le besoin. Elle deviendra l'interlocuteur national des bibliothèques universitaires, facilitant l'établissement de liens avec les bibliothèques publiques du Québec et le partage d'infrastructures de communications ou de services. En collaboration avec les universités, la Grande Bibliothèque du Québec mènera également des activités de recherche et participera à l'activité scientifique nationale et internationale en matière de bibliothéconomie. Elle fera profiter le réseau québécois de bibliothèques de cette expertise.

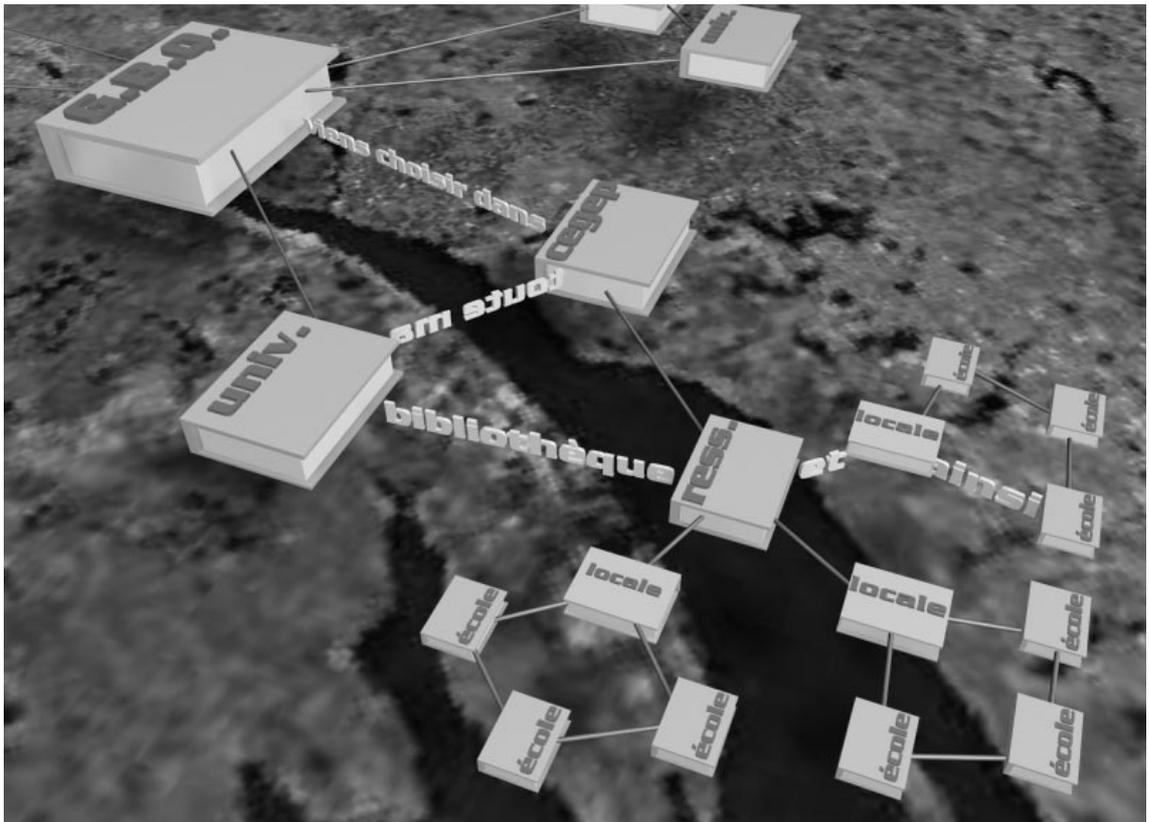
S'appuyant sur l'utilisation des nouvelles technologies et sur l'établissement d'un partenariat avec les CRSBP et les bibliothèques-ressources en région, la Grande Bibliothèque du Québec suscitera la concertation, la normalisation et le réseautage entre l'ensemble des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales et universitaires et assurera le développement du réseau québécois des services documentaires. Pour augmenter l'accès à l'information et au livre, la Grande Bibliothèque équipera les bibliothèques-ressources régionales pour la transmission électronique de documents, élargissant ainsi leur accessibilité aux lecteurs québécois. Elle négociera aussi des droits d'accès collectifs à des banques de données électroniques d'intérêt général.

Centre d'expertise et de recherche sur le développement et la gestion des collections, l'organisation des services, l'intégration des nouvelles technologies, la participation des bibliothèques québécoises à la bibliothèque virtuelle ou à des projets communs à caractère national ou interrégional et les interactions avec la francophonie, la Grande Bibliothèque sera la tête de pont du réseau des bibliothèques québécoises.

Afin d'offrir aux Québécois un accès plus large aux collections patrimoniale et universelle et au réseau québécois en émergence, à un soutien et à une expertise de pointe, et afin d'affirmer la présence québécoise dans le réseau international des bibliothèques, le gouvernement propose :

- de faire adopter le projet de loi sur la Grande Bibliothèque du Québec pour permettre la création de cette institution ;*
- de soutenir financièrement, avec la collaboration de la Ville de Montréal et éventuellement d'autres partenaires, la mise en œuvre et le fonctionnement de la Grande Bibliothèque du Québec ;*
- que le ministère de la Culture et des Communications mette sur pied une table de concertation et d'échanges regroupant la Grande Bibliothèque du Québec, l'Association des bibliothèques publiques du Québec, le Regroupement des CRSBP, des représentants des bibliothèques d'enseignement et un représentant du ministère de la Culture et des Communications. Ce*

groupe s'assurera du développement cohérent et harmonieux du réseau québécois des bibliothèques, notamment en ce qui a trait à la constitution d'un réseau documentaire et de la compatibilité d'un réseau de communications. La présidence sera assumée par la Grande Bibliothèque du Québec.



*Viens choisir dans toute ma bibliothèque
et ainsi, charme ta douleur.*
William Shakespeare

Tableau 1
RÔLE DES INTERVENANTS DANS LA MISE EN COMMUN DES SERVICES ENTRE BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Bibliothèques ou organismes	Responsabilités
Bibliothèque publique locale	Offre des services de qualité répondant aux besoins de la population locale, en concertation avec les autres types de bibliothèques, scolaires, collégiales, etc., de leur milieu. Participe au réseau régional par la coopération et le partage des ressources.
Bibliothèque publique ressource	Bibliothèque locale souvent située dans une ville-centre et qui, par la richesse de sa collection et de ses autres ressources, est amenée à jouer le rôle de bibliothèque d'appoint pour les autres bibliothèques de la région. Le CRSBP peut également jouer le rôle de bibliothèque-ressource.
Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP)	Offre des services professionnels, techniques et d'expertise aux bibliothèques de la région. Les services offerts sont modulés en fonction de la taille des bibliothèques desservies. Supporte le système régional de prêts entre bibliothèques en concertation avec les divers intervenants. Participe au regroupement régional.
Regroupement régional de bibliothèques	Lieu de concertation pour l'ensemble des bibliothèques publiques de la région et le CRSBP, qui pourra éventuellement être élargi aux autres réseaux documentaires. Détermine les actions relatives aux mesures de partage des ressources, d'animation et de promotion de la lecture et aux services des bibliothèques. De tels regroupements existent dans toutes les régions du Québec.
Grande Bibliothèque du Québec	Diffuse la collection de la Bibliothèque nationale, acquiert des collections et joue le rôle de bibliothèque centrale pour les bibliothèques de quartier de la ville de Montréal. Développe des services de soutien et d'expertise technique pour l'ensemble des bibliothèques publiques en ce qui concerne l'enrichissement et la diffusion des collections, l'organisation des services, l'intégration des nouvelles technologies, etc. Est responsable de certains dossiers de concertation nationale et de mise en œuvre de projets communs. Agit comme bibliothèque-ressource au niveau local pour les bibliothèques de Montréal et au niveau national pour l'ensemble des bibliothèques qui ont épuisé les ressources locales et régionales.
Centrale de services techniques	Au Québec, il s'agit de la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), des Services documentaires multimédia (SDM) et des Services techniques centralisés (STC) des CRSBP. Fournit des services bibliographiques et de l'assistance dans les diverses étapes que sont le choix, l'acquisition et le traitement matériel des documents.
Ministère de la Culture et des Communications	Élabore une vision d'ensemble du développement des bibliothèques publiques par des politiques, des programmes et des mesures de nature à le favoriser. Incite les bibliothèques à la coopération et au partage des ressources documentaires, ainsi qu'à l'information en vue d'assurer l'universalité et l'égalité d'accès pour tous les citoyens.
Bibliothèques d'enseignement	Bibliothèque située dans une institution d'enseignement (primaire, secondaire, collégial, universitaire) qui offre des services à la clientèle (étudiants) fréquentant l'institution.

CHAPITRE IV : OFFRIR AUX CITOYENS UNE LARGE GAMME D'ÉCRITS ET DE LIVRES

– Bonjour. Tu es revenu aux livres ? – On y revient toujours.

Félix Leclerc, *Le Fou de l'île*

Le journal, la revue ou le livre et maintenant Internet sont les supports de l'écrit qui rejoignent la plus grande part de la population. Dans le marché des produits culturels, la vente de journaux, de revues et de livres représente de plus un chiffre d'affaires supérieur à celui des autres produits culturels. Plus du quart des dépenses des ménages au titre de la culture est consacré à l'achat de différents matériels de lecture. Pour le seul secteur du livre, le marché de l'ensemble des ventes au détail est évalué à plus de 600 M \$.

Plus important que leur dimension économique, c'est cependant le capital de connaissances et de valeurs que véhiculent les livres ou les revues qui en font des médiums populaires. Vecteurs d'imaginaire, de mémoire et de savoir, ils sont liés intrinsèquement au développement culturel de toute société.

À cet égard, le Québec est intervenu dès le début des années 1960 afin de soutenir ces industries et de s'assurer un accès aux moyens de production et de diffusion du savoir et de sa culture. Compte tenu de l'exiguïté du marché, l'intervention québécoise a surtout visé à corriger le déséquilibre entre les ouvrages à succès et les œuvres de création, de recherche ou les textes érudits. Son soutien porte autant sur la création que sur la promotion et la diffusion de ces textes et il s'adresse à la fois aux revues culturelles ou scientifiques, au livre de littérature générale et au développement de sites proposant un contenu francophone sur Internet.

Parmi les différents supports de l'écrit, le livre a toujours eu une attention privilégiée. Le gouvernement québécois est ainsi intervenu afin de maintenir la vitalité de chacun des maillons de la chaîne du livre, des auteurs à l'éditeur, au distributeur et au libraire. Par différentes mesures législatives et financières à l'égard de la création littéraire, de l'édition et de la diffusion, il a souhaité que toutes les facettes de la culture et du savoir québécois puissent s'exprimer et être accessibles à l'ensemble des citoyens.

Ces interventions ont porté fruit comme en témoignent l'ampleur et la diversité de la production québécoise. Les maisons d'édition de livres contrôlent maintenant 35 %¹⁷ du marché québécois et leurs ouvrages sont accessibles dans l'ensemble des régions du Québec à travers un réseau de plus de 200 librairies agréées. Elles connaissent depuis quelques années, grâce à un effort de promotion soutenu, un rayonnement à l'étranger. Pour l'ensemble des éditeurs agréés, les ventes de livres à l'étranger ont représenté en 1995 une somme de 22 M \$, dont 11,8 M \$ pour les maisons d'édition en littérature. Pour ces dernières, cela représente 21 % de leurs revenus de ventes de livres.

Si au cours des dernières années on a vu le nombre d'éditeurs et les ventes de livres s'accroître, la situation est aujourd'hui différente. On assiste en effet depuis quelque temps à une plus grande concentration des entreprises, à une stagnation des ventes, de même qu'à une baisse du prix du livre et à une plus grande concurrence dans la vente de livres entre les différents points de vente.

Après une période de développement accéléré lié à l'augmentation de la scolarité et des habitudes de lecture, le marché du livre est arrivé à une certaine maturité et il évolue à un rythme plus lent. Comme les autres secteurs commerciaux, l'industrie du livre, afin de relancer la consommation, doit offrir plus de diversité et s'assurer que le prix soit abordable du point de vue de l'acheteur.

La rationalisation sous-jacente à ce mouvement entraîne une plus grande concentration des entreprises et une intégration verticale des activités des différents intervenants de la chaîne du livre. La librairie, dernier maillon de cette chaîne et lieu traditionnellement privilégié par les éditeurs et par les lecteurs pour la vente ou l'achat de livres, est la plus frappée.

Parce qu'elle est spécialisée dans la vente de livres, la librairie rend accessible toute la diversité de la production éditoriale et littéraire québécoise. Sa présence dans toutes les régions du Québec est donc indissociable de la survie des maisons d'édition dont elle diffuse l'ensemble de la production.

17. En excluant le manuel scolaire.

La vente de best-sellers dans les grandes surfaces et dans les commerces non spécialisés permet certes d'en augmenter la diffusion et d'en abaisser les coûts. Cependant, en soustrayant ces ventes les plus rentables aux librairies qui ne disposent pas d'une marge de profit suffisante pour concurrencer ces prix, ce sont les librairies elles-mêmes que l'on met en péril. La disparition des librairies affectera à moyen terme et l'éditeur, qui perdra une vitrine importante et ne pourra écouler l'ensemble de sa production, et le consommateur, qui perdra la diversité qu'il recherche. À moyen terme, l'impact de la disparition des librairies serait désastreux, tant pour la qualité des services que pour la diversité de l'offre sur le territoire. Plus de 420 000 titres différents sont actuellement offerts par les librairies. N'étant plus diffusés, les livres autres que les best-sellers verront leur tirage diminuer et leur prix augmenter en conséquence.

À la lumière des bouleversements qui touchent l'ensemble de la chaîne de l'industrie du livre, les différentes mesures de soutien gouvernementales doivent donc être actualisées de façon à préserver la diversité de la production littéraire québécoise et à en assurer la diffusion la plus large possible. La situation financière précaire des librairies est devenue hautement préoccupante, étant donné leur rôle, et doit faire l'objet de mesures particulières.

A) ASSURER LA DIVERSITÉ DE LA PRODUCTION LITTÉRAIRE

Je lis comme je voudrais qu'on me lise; c'est-à-dire: très lentement. Pour moi, lire un livre, c'est m'absenter quinze jours durant avec l'auteur.

André Gide, *Journal*

Au cours des dernières années, les maisons d'édition québécoises ont su répondre aux besoins variés des lecteurs. Qu'il s'agisse du domaine scolaire, scientifique, du périodique ou du livre pratique, tous sont relativement bien couverts. La situation est toutefois plus difficile dans le secteur littéraire, compte tenu des risques inhérents à l'édition d'un nombre important de nouveautés.

Par ailleurs, pour certaines clientèles ayant des besoins spécialisés, notamment en ce qui a trait au livre adapté pour les personnes handicapées visuellement ou encore au matériel en écriture simple pour les personnes faiblement alphabétisées, l'accès à la diversité de l'écrit est beaucoup plus limité.

Afin de s'assurer que la population ait accès à la littérature québécoise, le gouvernement augmentera son soutien aux œuvres littéraires, surtout celles des jeunes auteurs. De plus, il accordera un soutien accru à la production dans les créneaux où celle-ci est insuffisante. Il visera aussi à améliorer les conditions économiques des auteurs et des maisons d'édition en soutenant davantage la recherche de nouveaux débouchés pour leurs œuvres.

- **Soutenir la création et l'édition littéraires**

Qu'il s'agisse d'œuvres de fiction, de poésie, de littérature pour la jeunesse et pour la petite enfance, ou d'essais, les œuvres littéraires touchent un nombre sans cesse croissant de lecteurs au Québec et à l'étranger. Le renouvellement de la création, base de la vitalité de la littérature, implique cependant une ouverture plus grande à la publication de jeunes auteurs et de nouveautés.

La faiblesse des tirages au Québec ne permet cependant pas aux créateurs et aux éditeurs de tirer des revenus suffisants de la diffusion de leurs œuvres, d'où la nécessité d'assurer un soutien public à la démarche littéraire des écrivaines et écrivains et des maisons d'édition. *Le gouvernement entend donc maintenir le soutien qu'il accorde aux maisons d'édition dans les domaines de la fiction (roman, conte, nouvelle, poésie et bande dessinée) et de la non-fiction (essai, livre d'art, etc.) Le CALQ maintiendra aussi les programmes de bourses aux écrivains pour les projets d'écriture dans le domaine de la fiction. De façon à harmoniser davantage ses interventions au regard de la création et de l'édition, il étendra le soutien à l'écriture aux œuvres de non-fiction visant l'exploration de la vie culturelle, artistique et littéraire (essai, anthologie, biographie, etc.). De plus, afin de s'assurer que l'aide accordée à l'édition touche les secteurs les plus à risque financièrement et contribue à la diversité de la production québécoise, la SODEC procédera à l'évaluation de ses programmes d'aide à l'édition tant au regard des règles d'admissibilité que des modalités d'attribution de l'aide financière.*

Le gouvernement examinera aussi la faisabilité d'un crédit d'impôt à l'édition.

- **Augmenter le soutien aux périodiques culturels**

Lieux de réflexion, de débats et de création, les périodiques culturels accordent une place importante à la création artistique et littéraire ou encore à l'histoire. Ils représentent une précieuse source d'information sur l'ensemble de l'activité artistique et littéraire qui se déroule au Québec et sur la jeune littérature qui s'y fait. Ils jouent aussi un rôle non négligeable auprès des créateurs et du public amateur d'art et de littérature. Ces périodiques sont accessibles dans l'ensemble des régions du Québec.

Sur les 31 périodiques culturels que le Conseil des arts et des lettres du Québec a soutenus en 1996-1997, 14 portent exclusivement sur la littérature. Douze d'entre eux se consacrent à la publication d'œuvres de création-fiction, nouvelles et poésie, et deux sont des magazines littéraires. Quatre autres périodiques consacrent à la littérature une large part de leur production.

Par ailleurs, la situation financière des périodiques culturels et littéraires est précaire et les frais de production accaparent l'essentiel de leur budget, leur laissant peu de marge de manœuvre pour investir dans la mise en marché et la promotion et pour payer des cachets raisonnables à leurs collaborateurs, qui, dans le cas de la majorité des périodiques littéraires, sont des écrivains. La plupart de ces périodiques doivent leur survie en bonne partie à l'investissement bénévole des responsables de la rédaction et de leurs collaborateurs.

C'est pourquoi, afin que les périodiques culturels puissent jouer pleinement leur rôle de véhicule de réflexion et d'information sur l'actualité artistique et littéraire ou sur l'histoire et demeurer des supports essentiels au dynamisme de la littérature actuelle, notamment auprès des jeunes auteurs, le Conseil des arts et des lettres du Québec et le ministère de la Culture et des Communications augmenteront leur aide financière aux périodiques culturels.

- **Favoriser la traduction d'œuvres littéraires québécoises**

Le rayonnement de la littérature québécoise implique que les œuvres littéraires québécoises soient lues dans d'autres langues. La traduction d'un recueil de poésie, d'un roman ou d'une pièce de théâtre est un travail exigeant. Une percée internationale en littérature apporte les mêmes gages de succès que

pour les autres secteurs culturels. Une meilleure visibilité des œuvres par l'entremise de la traduction augmente la notoriété d'un écrivain tout en facilitant la mise en marché de notre édition à l'étranger.

C'est pourquoi, afin d'accroître le rayonnement de la littérature québécoise, la SODEC apportera son soutien aux projets de traduction d'auteurs québécois présentés par les maisons d'édition. Ce programme permettra la traduction d'écrivains francophones aussi bien que d'écrivains anglophones.

- **Garantir la juste rémunération des auteurs et des éditeurs**

Les revenus d'un écrivain découlent des droits d'auteur, c'est-à-dire du revenu qu'il tire de l'autorisation d'utiliser son œuvre. Il importe donc qu'il soit associé à la vie et au succès de celle-ci. De même, l'éditeur doit être rémunéré pour son travail de production et de promotion. L'un et l'autre doivent être rétribués pour l'utilisation de leurs œuvres.

Face à ce constat, les gouvernements ont été amenés à assumer les coûts liés à l'utilisation publique des œuvres. Déjà le gouvernement fédéral a reconnu, dans le cadre de la Loi sur le droit d'auteur, le droit de prêt sur les ouvrages des bibliothèques et instauré un programme de compensation pour le prêt de livres dans les bibliothèques. De même, le gouvernement du Québec a reconnu la légitimité de compenser les auteurs et les éditeurs pour l'utilisation de leurs œuvres au sein du gouvernement et des réseaux publics.

Des ententes ont été négociées et signées entre l'Union des écrivaines et écrivains québécois et le gouvernement du Québec, les universités, les collèges privés et les cégeps ainsi que le ministère de l'Éducation pour le réseau scolaire primaire et secondaire. Ces ententes accordent des licences de reprographie moyennant le versement d'une compensation aux ayants droit.

C'est dans ce contexte que le ministère de l'Éducation a conclu récemment une nouvelle entente avec l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ) relativement à la reproduction d'œuvres imprimées protégées par le droit d'auteur. Cette entente permet aux élèves d'avoir accès, dans certaines limites, à diverses catégories d'œuvres imprimées (romans, nouvelles, poèmes, journaux, revues, etc.).

De telles ententes n'existent cependant pas pour la reprographie effectuée dans les organismes gouvernementaux dont le budget n'est pas voté par l'Assemblée nationale tels que la Bibliothèque nationale du Québec, Télé-Québec, les musées nationaux, la Société de l'assurance-automobile du Québec et le réseau de la santé. C'est pourquoi *le gouvernement s'assurera que l'ensemble des organismes gouvernementaux signent des ententes relativement à la reproduction d'œuvres imprimées protégées par le droit d'auteur avec la nouvelle Société de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC). Il étendra aussi les ententes déjà signées à l'ensemble des nouveaux supports de l'écrit.*

Les nouvelles technologies offrent à la littérature québécoise un élargissement potentiel du lectorat tant au Québec qu'à travers le monde. Elles offrent aussi la possibilité de création de produits dérivés, notamment à travers les œuvres multimédias. La perception des droits d'auteur pose cependant de nouveaux défis quant à l'exploitation des œuvres sur supports numériques et électroniques. *Le ministère de la Culture et des Communications maintiendra son soutien financier aux associations professionnelles qui travaillent actuellement en concertation afin de mettre en place un mode de gestion relatif à la perception de ces droits d'auteur.*

La Bibliothèque nationale du Québec numérise déjà les œuvres du domaine public qu'elle détient. De même, la Grande Bibliothèque du Québec qui mise sur les nouvelles technologies pour assumer son mandat numérise aussi des œuvres et les diffusera sur Internet. Le gouvernement s'assurera que ces deux institutions concluent avec COPIBEC les ententes qui leur permettront de numériser et de diffuser les œuvres qui ne sont pas encore du domaine public.

- **Accorder une aide accrue à l'édition de livres adaptés pour les personnes handicapées**

La production actuelle du livre adapté est insuffisante. Étant donné ce constat et la tendance de la demande à la hausse, l'aide à la production devrait être accrue. Divers moyens peuvent concourir à l'augmentation du nombre de livres disponibles.

Tableau 2
SOURCES DE FINANCEMENT ET MESURES DE SOUTIEN AU QUÉBEC
DE LA CRÉATION LITTÉRAIRE À LA DIFFUSION, 1996-1997

Gouvernement du Québec	Montant (000 \$)
Conseil des arts et des lettres du Québec	
• Bourses de création et de perfectionnement	670,0
• Production et promotion des périodiques culturels	685,5
• Associations professionnelles	167,0
• Événements	104,2
Ministère de la Culture et des Communications	
• Périodiques culturels	53,5
• Formation des libraires	65,0
• Tournée des écrivains	320,0
Société de développement des entreprises culturelles	
• Aide à l'édition	1 700,0
• Promotion et transport du livre	700,0
• Associations professionnelles	240,0
• Exportation et mise en marché	765,0
• Salons du livre	503,0
• Financement des entreprises (garanties de prêt, etc.)	
• Exemption de la taxe de vente au Québec (TVQ)	22 100,0 ¹
• Compensation pour la reprographie d'œuvres protégées	2 000,0
• Fonds d'investissement de la culture et des communications (capital-action)	
• Exonération d'impôt sur les revenus de droits d'auteur pour les créateurs	4 000,0 ¹
TOTAL	34 073,2
Gouvernement du Canada	
Conseil des arts du Canada	
• Bourses de création et perfectionnement	900,0
• Édition de livres et de périodiques culturels, traduction, associations professionnelles	4 600,0
• Compensation pour le prêt de livres dans les bibliothèques	2 200,0
Ministère du Patrimoine canadien²	
• Aide à l'édition, associations professionnelles	5 000,0
• Commercialisation, formation	2 000,0
Banque fédérale de développement :	
• Fonds de développement des industries culturelles (prêts)	—
TOTAL	14 700,0

1. L'exemption de la TVQ sur le livre et l'exonération d'impôt sur les revenus de droits d'auteur pour les créateurs représentent des dépenses fiscales de 26,1 M\$ pour le gouvernement du Québec.
2. Le gouvernement fédéral a annoncé récemment pour l'ensemble du Canada une aide additionnelle de 15 M\$ à l'édition et de 2,2 M\$ en compensation pour le prêt de livres dans les bibliothèques.

D'abord, les organismes responsables de la production devraient travailler davantage de concert pour atteindre une plus grande complémentarité et une utilisation maximale des fonds disponibles. Le ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec, s'engage à susciter, dans la suite des engagements pris par le Comité interministériel sur le livre adapté, la création d'un Comité de concertation sur la production et la diffusion du livre adapté. Il importe que les organismes responsables de la production s'assurent de la complémentarité de leur production selon les genres de livres adaptés et les différents types de supports.

La coordination de la production actuelle ne peut toutefois suffire à satisfaire les besoins majeurs qui ne sont pas comblés déjà. Les organismes et les clientèles s'intéressant au livre adapté conviennent tous qu'il faut augmenter la production, particulièrement dans certains créneaux. Par exemple, il existe très peu de livres adaptés d'information et de documentation générale, de documentation professionnelle, ou encore de littérature jeunesse, et très peu de livres en gros caractères (d'œuvres littéraires québécoises). C'est pourquoi, *en complément de l'effort de coordination des organismes responsables de la production, le ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Office des personnes handicapées du Québec, s'engage à bonifier l'aide accordée aux organismes du milieu dédiés à la production du livre adapté.*

Le respect des droits d'auteur est une dimension importante au regard de la diversité de la production accessible aux personnes handicapées visuellement. Depuis septembre 1997, la Loi sur le droit d'auteur permet aux personnes souffrant d'une déficience perceptuelle, notamment les malvoyants, les personnes qui ont des difficultés d'apprentissage ou qui ont des troubles auditifs, de reproduire, sur support informatique (tel un texte en braille ou un livre audio), une œuvre littéraire, théâtrale ou musicale. Cette exception s'applique dans la mesure où le format n'est pas commercialement disponible, c'est-à-dire disponible pour achat sur le marché canadien. De même, cette exception n'a toutefois pas pour effet de permettre la production d'un livre imprimé en gros caractères.

Actuellement, pour produire la transcription en braille ou sur cassettes que permet la nouvelle législation fédérale, les organismes doivent obtenir les fichiers sources (disquettes informatiques des œuvres) des éditeurs ou des auteurs. Au Québec, l'Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB) et La Magnétothèque acquièrent généralement ces disquettes informatiques à la pièce. Cette procédure à la pièce les limite toutefois dans le choix, l'accès et la possibilité de production. Dans le cadre de son mandat en matière de droit d'auteur, *le ministère de la Culture et des Communications s'engage à étudier la faisabilité de conclure une entente générale qui faciliterait le transfert de fichiers sources pour la production de livres adaptés dans le respect de la Loi sur le droit d'auteur.*

- **Soutenir la production de matériel d'écriture simple pour les personnes faiblement alphabétisées**

Contrairement au livre en gros caractères qui est l'un des supports de l'écrit répondant aux besoins des personnes ayant des faiblesses visuelles, le matériel produit en écriture simple est plutôt destiné aux personnes faiblement alphabétisées.

Le matériel d'écriture simple est rare, peu connu et non recensé dans les répertoires bibliographiques. Il a la particularité d'être conçu de façon à simplifier la syntaxe, la structure des phrases et l'architecture du récit. Sa production exige une connaissance approfondie des besoins propres à cette clientèle et le recours à des spécialistes en alphabétisation. Un nombre restreint d'organismes produisent actuellement ce matériel.

Les groupes populaires en alphabétisation réalisent et vendent diverses publications (courts romans, récits d'expérience, etc.) destinées aux nouveaux alphabétisés et publient certains textes écrits par ceux-ci. Deux de ces groupes, *À tout lire* (Québec) et *Tour de lire* (Montréal) produisent une série de documents destinés à l'animation d'ateliers, ainsi que des documents écrits par les personnes qui fréquentent les services d'alphabétisation.

Par ailleurs, les Québécois ont aussi accès au Centre FORA (Centre franco-ontarien de ressources en alphabétisation), un éditeur spécialisé en alphabétisation qui possède l'un des plus gros catalogues (110 titres) et qui publie à petits tirages (entre 300 et 500 exemplaires) divers types d'ouvrages (romans, cahiers d'exercices, un journal, etc.). Le Centre organise annuellement

deux concours littéraires et publie les œuvres des lauréats. Le catalogue du Centre FORA est accessible sur Internet.

Enfin, le Collectif de recherche pédagogique, organisme sans but lucratif travaillant à la prévention du décrochage et de l'analphabétisme et à la promotion de la littérature jeunesse, publie depuis l'automne dernier le périodique *Autrement dit*, qui s'adresse en premier lieu aux faibles lecteurs. Celui-ci est rédigé en écriture simple mais conçu comme un magazine (quatre couleurs, insertion de publicité, sujets d'intérêt général, etc.).

Afin de favoriser le développement d'habitudes de lecture chez les faibles lecteurs en leur assurant un accès plus large au matériel écrit adapté à leurs besoins, le ministère de la Culture et des Communications soutiendra l'édition du matériel en écriture simple destiné aux personnes faiblement alphabétisées. Les besoins particuliers des communautés culturelles, des nouveaux arrivants et des personnes handicapées seront notamment pris en compte.

- **Favoriser le développement par les éditeurs d'outils communs de mise en marché**

Jusqu'à tout récemment, l'exportation de livres québécois, en France ou ailleurs, se butait à trois principaux obstacles : l'absence de distributeurs-diffuseurs sur place, la méconnaissance de l'édition québécoise par les libraires et les coûts de transport élevés.

La mise sur pied de Québec-Édition, qui regroupe les éditeurs, permet à ceux-ci d'être présents régulièrement dans les foires et salons du livre à l'étranger.

Plus récemment, l'ouverture, en 1995, de la Librairie du Québec à Paris a permis de lever une partie des obstacles : la librairie offre en vente au détail et aux institutions, principalement sur le marché francophone, les livres de la majorité des éditeurs. Diffusion de l'édition québécoise (DEQ), une subdivision de la Librairie du Québec, permet aussi à plus d'une centaine d'éditeurs d'être représentés en France, sans compter les éditeurs (une vingtaine) ayant déjà un distributeur en France. Les éditeurs concluent aussi de plus en plus d'ententes de coédition avec des maisons d'édition étrangères ou encore vendent des droits, ce qui engendre la traduction et l'édition

d'un nombre croissant d'œuvres québécoises par des maisons d'édition d'autres pays.

Un obstacle persiste toutefois : la très grande majorité des titres québécois ne sont pas répertoriés dans ÉLECTRE, principale banque de titres de langue française utilisée par les libraires et les bibliothécaires du monde francophone. Une telle situation réduit d'autant les chances de diffusion et de vente de l'édition québécoise en France et ailleurs dans le monde. Au moment où le Québec est à diffuser sa propre banque de titres (BTLF), il est pour le moins paradoxal que la banque française ne répertorie pas tous les titres québécois disponibles, alors que la banque québécoise le fait pour les titres français.

C'est pourquoi le gouvernement appuiera l'accord de réciprocité de la BTLF avec la banque française Électre du Cercle de la librairie afin que celle-ci répertorie les titres québécois et, en contrepartie, que la Banque de titres en langue française (BTLF) répertorie l'ensemble des titres de langue française.

De même, les maisons d'édition doivent poursuivre leurs efforts au regard de l'exportation. C'est pourquoi *la Société de développement des entreprises culturelles maintiendra son soutien aux initiatives des éditeurs pour qu'ils soient davantage présents dans les foires internationales et les missions commerciales. De la même façon, le marché québécois doit aussi être développé, notamment en régions éloignées. La SODEC soutiendra donc la mise sur pied d'outils communs de promotion par les éditeurs.*

**B) ASSURER LA PRÉSENCE DANS TOUTES LES RÉGIONS
DU QUÉBEC DE LIBRAIRIES TRAVAILLANT À
LA PROMOTION ET À LA DIFFUSION DU LIVRE**

[...] une bibliothèque, aussi somptueuse soit-elle, ne remplace pas une librairie, et pour une raison très simple: sans librairies il n'y a pas d'éditeurs. Et sans éditeurs il n'y a que peu, ou pas, d'auteurs.

Marcel Cohen, Remèdes de l'âme

Le soutien du réseau de distribution du livre est jugé essentiel au maintien de la pluralité et de la création et fait partie intégrante des politiques du livre et de la lecture de la majorité des pays. Les mesures retenues portent, selon les pays, sur l'utilisation des bibliothèques publiques (achat massif de livres,

principe du droit de prêt), le recours aux subventions ou la régulation du prix du livre.

Le Québec a retenu une intervention qui porte sur l'ensemble de ces aspects et même davantage sur le plan de la réglementation avec l'adoption en 1981 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre.

L'évaluation de la loi démontre que ses objectifs ont été largement atteints. Les pratiques commerciales ont cependant fort changé au cours des dernières années. Ainsi, la loi ne réglementait parmi les points de vente que les librairies agréées, alors que la vente de livres, les best-sellers notamment, s'effectue aujourd'hui dans les grands magasins et que la concurrence qui devrait s'effectuer sur les services se fait aussi sur les prix.

La baisse de rentabilité des librairies fait craindre l'effondrement du système de diffusion du livre et, en conséquence, le maintien de la diversité de l'édition. Devant ces constats, plusieurs réclament l'adoption d'une loi qui instaurerait au Québec un prix de vente unique pour le livre. Le bien-fondé d'une telle mesure doit être évalué au regard de sa capacité à garantir au consommateur l'accès à la diversité du livre, et à l'industrie sa vitalité, notamment celle du réseau des librairies.

- **Instaurer un ensemble de mesures assurant la consolidation et la rentabilité des librairies**

Les mesures en faveur du livre varient considérablement d'un pays à l'autre. L'objectif d'assurer la diversité de l'édition fait en sorte qu'elles ne sont cependant jamais absentes.

Ainsi, l'Angleterre, la Suède et la Finlande ont misé sur les bibliothèques publiques afin de soutenir la lecture et le livre. D'importantes subventions sont ainsi accordées aux bibliothèques qui sont aussi des acheteurs massifs de livres. Ces pays ont instauré en parallèle des systèmes qui compensent les auteurs et les éditeurs pour le prêt des ouvrages faits par les bibliothèques. La Suède et la Finlande accordent aussi des subventions à chacun des stades de la vie du livre, de la création à la distribution.

D'autres pays tels que l'Allemagne, les Pays-Bas et la France ont opté plutôt pour le principe d'un prix de vente fixe ou unique pour le livre afin de soutenir un réseau de librairies et ils subventionnent la publication d'ouvrages littéraires et la modernisation des librairies.

La Norvège applique à la fois le principe du prix unique du livre et subventionne les bibliothèques. Celles-ci acquièrent la quasi-totalité des ouvrages publiés, soutenant ainsi de façon indirecte le marché du livre.

Depuis les années 1960, le Québec a soutenu le développement des bibliothèques publiques, la création et l'édition littéraire et légiféré afin d'assurer la présence d'un réseau de distribution du livre et de librairies dans l'ensemble des régions du Québec.

La Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre

La Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, en vigueur depuis 1981, part du postulat que la santé du livre dépend de la santé commerciale des librairies et prend en compte l'ensemble des intervenants de la chaîne du livre, de l'éditeur à l'acheteur, et régleme nte leurs pratiques commerciales de façon à établir le meilleur équilibre possible quant aux revenus tirés du commerce du livre. Les principaux objectifs de la loi étaient d'augmenter l'accessibilité du livre sur le plan territorial (par l'implantation d'un réseau de librairies dans toutes les régions du Québec) et économique (par une stabilisation ou une augmentation modérée des prix), tout en développant l'industrie du livre.

La loi a contribué largement à l'atteinte de l'objectif visant à garantir l'accès à la diversité du livre dans les différentes régions du Québec. En fixant le pourcentage des remises faites par les éditeurs aux libraires et en obligeant les institutions et les bibliothèques publiques à acheter au prix courant dans les librairies agréées de leur région, la loi a permis à la fois de susciter un certain volume de ventes pour ces librairies, tout en leur assurant une marge de profit suffisante. En retour, cependant, les librairies sont tenues d'offrir au moins 6 000 titres différents, dont 1 000 titres québécois et divers services professionnels.

Actuellement, la loi ne régleme nte que les remises des éditeurs aux librairies agréées. Ces remises correspon daient, à l'époque de leur instauration, au pourcentage le plus élevé consenti et tenaient compte du travail de promotion réalisé par la librairie et de l'obligation qui lui était faite de tenir un large éventail de produits des diverses maisons d'édition, des best-sellers plus rentables aux livres moins demandés par la clientèle. La situation n'est plus la même aujourd'hui puisque les grandes surfaces

obtiennent maintenant des conditions équivalentes ou plus importantes sans offrir aucun des services exigés des librairies. Les remises faites à ces points de vente fixées auparavant à 20 % ou 30 % varient maintenant de 30 % à 50 %, auxquelles s'ajoute le paiement par l'éditeur ou le distributeur des frais de conditionnement du livre et les frais de transport. Ces conditions permettent aux grandes surfaces, une fois soustrait leur profit qui varie de 8 % à 22 %, d'offrir systématiquement aux consommateurs un rabais de 20 % à 50 % sur le prix fixé par l'éditeur. Le libraire n'obtient que 40 % de remise pour les livres de littérature générale et 30 % pour les autres types de livres. Il doit recevoir les livres publiés par les éditeurs (les offices) et assumer les frais de transport pour le retour des livres non vendus. Compte tenu de ses frais plus importants (personnel, maintien d'un fonds, traitement des offices, etc.), il ne peut offrir les mêmes rabais au consommateur.

La Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre doit être maintenue et son application mieux contrôlée.

L'agrément des librairies sera maintenu, ainsi que l'obligation pour les clients institutionnels d'acheter dans les librairies agréées de leur région. Les exigences au regard de la qualité des services seront toutefois augmentées et mieux contrôlées. Ainsi, la librairie agréée devra offrir 6 000 titres, dont 2 000 titres québécois, et posséder les outils bibliographiques nécessaires au repérage des titres demandés.

D'autres lois tiennent aussi compte du rôle important du livre. Ainsi, l'acquisition d'un livre par un employeur constitue une dépense de formation au sens du paragraphe 17 de l'article 1 du *Règlement sur les dépenses de formation admissibles* adopté en vertu de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. D-7.1) dans la mesure où le livre acquis peut être considéré comme du matériel pédagogique, c'est-à-dire du matériel qui est utilisé pour améliorer la compétence de son personnel, ce qui correspond à l'objectif inscrit à l'article 1 de la loi. La disposition réglementaire visée couvre également les honoraires et les frais engagés par un employeur pour la location, la création ou la traduction du matériel pédagogique ou didactique.

Le prix de vente unique pour le livre

Instaurer un prix unique signifie que le même livre sera vendu au même prix par tous les détaillants, quelle que soit la période de l'année, et quelle que soit la région du Québec. Ce prix est fixé par l'éditeur ou l'importateur.

Plusieurs pays européens ont adopté un tel système de prix unique. Ainsi, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche et au Danemark, dès la fin du XIX^e siècle, une entente ou un accord interprofessionnel a été conclu afin d'empêcher les rabais sur la vente de livres. Au début du XX^e siècle, un tel accord entre éditeurs et libraires a aussi été signé en Norvège, en Finlande, aux Pays-Bas, en Belgique (Flandre), en Suède et en Italie. En France (1981) et en Espagne (1990) et plus récemment en Grèce (1997), le prix unique est imposé par voie législative.

Plusieurs pays qui avaient retenu cette voie l'ont abandonnée depuis. La mondialisation croissante de l'édition et de la diffusion a rendu difficile l'application du prix unique. Ils estimaient qu'il ne servait pas l'intérêt public en empêchant toute concurrence. Aussi le prix unique n'est-il plus en vigueur en Finlande (1964), en Suède (1970), en Belgique – Flandre (1984) ni en Angleterre (1995). Dans le cas de la Flandre, un arrêt défavorable de la Commission européenne est à l'origine de l'abandon du prix unique. Celle-ci vient d'ailleurs d'indiquer à l'Allemagne et à l'Autriche que l'accord interprofessionnel entre les deux pays n'est pas conforme aux règles de la concurrence européenne.

De façon générale, les systèmes de prix unique s'appliquent à la vente de livres aux particuliers. Ce prix fixe s'applique aux livres parus depuis moins d'un ou deux ans selon les cas et des rabais de 5 % à 10 % sont permis. Ces systèmes ne s'appliquent pas aux institutions publiques ni aux manuels scolaires, ou encore ils leur consentent des rabais plus importants.

Trouver des solutions adaptées à la réalité québécoise

Au Québec, les livres sont offerts en langue française et anglaise. Le Québec compte aussi un grand nombre de petites librairies et la faible densité de sa population, notamment en régions éloignées, rend leur rentabilité difficile. Ces mêmes conditions rendent aussi difficile l'implantation en régions éloignées de grandes surfaces spécialisées dans la vente de livres.

Les éditeurs et les distributeurs devront s'interroger sur la valeur qu'ils accordent au travail de la librairie. Est-il plus important de vendre quelques titres en grand nombre ou de pouvoir montrer et vendre en librairie l'ensemble de leurs titres? L'ensemble des conditions faites aux différents points de vente devrait favoriser davantage les librairies.

Lors du Sommet sur la lecture et le livre tenu les 22 et 23 avril dernier, l'ensemble des participants ont souligné l'importance de maintenir un réseau de librairies fort et en santé. Conscients de la fragilité de ce réseau et de la nécessité d'agir rapidement, ils ont cependant souligné l'importance de mettre en œuvre des solutions adaptées à la réalité québécoise et qui permettent réellement de consolider les librairies québécoises.

Un consensus s'est donc dégagé sur la proposition suivante :

- Considérant notre objectif commun de faire en sorte qu'un plus grand nombre de Québécoises et de Québécois lisent, lisent davantage et lisent la littérature d'ici et d'ailleurs ;
- Considérant que les consensus établis lors du Sommet sur la lecture et le livre et que l'augmentation significative des crédits alloués au livre auront un impact positif sur la santé de l'industrie du livre ;
- Considérant notre volonté d'optimiser la diffusion du livre sur le territoire et de consolider le réseau national de librairies qui joue un rôle irremplaçable pour l'accessibilité du livre en général et la diffusion de la littérature québécoise en particulier ;
- Considérant que l'évolution actuelle du commerce du livre provoque une fragilisation du réseau de librairies :

Il est résolu de former un groupe de travail ayant pour mandat de recommander des mesures aptes à assurer la consolidation et la rentabilité du réseau des librairies. Le groupe étudiera notamment la pertinence d'une modification de la réglementation, analysera l'ensemble des propositions soumises au Sommet à cet effet et fera des recommandations, étant entendu que les modifications envisagées doivent être applicables, qu'elles ne provoquent pas une augmentation du prix du livre et qu'elles aient un impact positif sur la diffusion du livre québécois.

Présidé par M. Pierre Lespérance, ce groupe de travail remettra son rapport à la ministre de la Culture et des Communications en septembre 1998.

Déjà, cependant, plusieurs solutions proposées lors du Sommet ont fait l'objet d'un consensus et peuvent être retenues et mises en œuvre rapidement.

- **Améliorer la qualité des services offerts par les librairies**

La librairie doit se distinguer des nombreux autres points de vente par la qualité de ses services. Elle doit accentuer ses efforts pour garantir un service professionnel qui réponde aux exigences actuelles des consommateurs et du marché. Pour ce faire, une meilleure formation de base pour le personnel et la possibilité de se perfectionner sont des conditions essentielles.

Pour répondre aux exigences actuelles du travail en librairie, la Société de développement des entreprises culturelles soutiendra l'Association des libraires du Québec afin que celle-ci organise des séminaires de perfectionnement pour ses membres. De plus, le gouvernement examinera en concertation avec l'Association des libraires du Québec et le milieu du livre la possibilité qu'une formation sur les métiers du livre soit donnée au collégial ou à l'université.

De même, l'informatisation de la gestion des librairies (commandes, gestion des stocks, recherche de titres, etc.) permettrait d'améliorer l'efficacité et la rapidité du service offert. Le lancement récent, par l'Association des libraires et l'Association nationale des éditeurs, de la Banque de titres en langue française (BTLF) qui inventorie l'ensemble des titres de langue française vendus au Québec va dans le même sens.

La BTLF est un outil de recherche destiné aux professionnels du livre qui regroupe l'ensemble des informations bibliographiques et commerciales sur les titres de langue française disponibles au Canada. Accessible par Internet, la BTLF donne accès à un mode de recherche par titre, par auteur, par collection, par éditeur et par ISBN. En plus de renseigner instantanément sur la disponibilité du produit et sur son prix, la banque donne également accès à des répertoires d'adresses d'éditeurs, de distributeurs et de libraires. En communication constante avec les distributeurs de livres, qui transmettent leurs données

directement dans tous les formats (Word, Word Perfect, Excel, etc.), par courrier électronique ou autrement, la BTLF est mise à jour hebdomadairement et directement à partir des banques des distributeurs, grâce à un module de téléchargement qui supprime la tâche de la saisie des nouveautés.

Grâce aux hypertextes, la BTLF permet aussi la consultation directe des sites et des catalogues électroniques des professionnels qui en possèdent et, le cas échéant, elle peut aider les entreprises qui le souhaitent à créer les leurs. En tant qu'outil commercial, la BTLF intéresse d'abord le libraire et le bibliothécaire, mais également le grand public qui peut y avoir accès gratuitement.

De même, le commerce électronique de données (EDI) se développe de plus en plus dans l'industrie du livre et peut contribuer là encore à améliorer la rapidité et la qualité du service. Celui-ci et l'accès à la BTLF supposent cependant que les librairies soient informatisées et reliées à Internet. C'est pourquoi *la SODEC mettra sur pied un programme afin d'accélérer et de compléter l'informatisation des librairies.*

Toutes ces améliorations permettront aux librairies d'être plus concurrentielles par la qualité de leurs services et de répondre efficacement aux besoins des bibliothèques municipales et scolaires et à ceux des particuliers.

- **Soutenir la modernisation des librairies**

Les libraires devront aussi se préoccuper de moderniser et d'aménager leurs locaux pour s'assurer qu'ils répondent adéquatement aux préférences et aux goûts des lecteurs et des consommateurs. Ceux-ci recherchent certes des prix abordables mais plus encore une diversité de choix et une ambiance intéressante. Cela entraîne une amélioration des locaux et des changements au regard du concept même de la librairie, notamment en ce qui concerne la gamme des produits offerts et l'aménagement des lieux. Celle-ci doit devenir un endroit agréable où le lecteur retrouvera le livre, le périodique ou le cédérom éducatif et culturel de son choix, mais aura aussi le loisir de faire des découvertes par une consultation sur place des livres et des répertoires d'ouvrages disponibles.

Dans le but d'encourager les librairies à améliorer l'aménagement de leurs locaux, la Société de développement

des entreprises culturelles facilitera l'accès aux programmes existants en matière de prêt ou d'aide remboursable, etc. De plus, cet organisme mettra à la disposition des librairies un programme de remboursement des intérêts.

- **Soutenir l'implantation d'une librairie virtuelle québécoise**

La tendance actuelle est à la multiplication des librairies virtuelles aux États-Unis et en France. Déjà, au Québec, plusieurs librairies ont créé leur propre site Internet et y offrent la vente de livres. Même si la rentabilité de telles entreprises se fait toujours attendre, le livre s'y vend bien et arrive en deuxième place de tous les articles vendus sur Internet, le premier étant le logiciel.

De même, plusieurs éditeurs ont aussi leur site et présentent au public leur catalogue et leurs récentes publications. La multiplication de ces sites élargit certes la promotion du livre. Leur trop grand nombre et leur qualité inégale peuvent cependant décourager le consommateur.

Les ventes par l'entremise des nouvelles technologies de l'information sont appelées à se développer au cours des prochaines années. L'industrie québécoise du livre a donc tout intérêt à structurer davantage sa présence. L'implantation d'une vitrine commune pour les éditeurs et d'une librairie virtuelle québécoise pourrait contribuer à mettre les non-familiers des librairies en contact avec celle-ci et à en augmenter à moyen terme la fréquentation. De même, une telle librairie permettrait aux acheteurs institutionnels de se renseigner instantanément sur la disponibilité d'un ouvrage et sur son prix, ainsi que d'effectuer rapidement leurs achats.

Élaborée par l'Association des librairies, la librairie virtuelle pourrait à la fois effectuer la promotion et la vente de livres. Le site pourrait en effet s'enrichir d'un certain nombre de rubriques complémentaires : nouveautés, extraits d'ouvrages, critiques, faire le lien avec les librairies dans chaque région et présenter leurs services. La librairie pourrait fonctionner à partir du catalogue proposé par la BTLF lancé en novembre dernier et la commande être acheminée à la librairie la plus près de l'acheteur.

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec invite donc l'Association des libraires du Québec à créer une librairie virtuelle servant à la fois de vitrine promotionnelle pour le livre et de point de vente. Il soutiendra financièrement l'étude de faisabilité et la mise en place de cette librairie.

**C) APPUYER L'INITIATIVE DU MILIEU DU LIVRE VISANT
À CRÉER UN OBSERVATOIRE SUR LES GRANDES
TENDANCES DE CETTE INDUSTRIE**

*Sauvons donc les librairies, pour que
vivent les éditeurs et survivent les écrivains.*
André Chouraqui, *Publier et mourir*

Comme tous les autres secteurs de l'économie, celui du livre est soumis à des changements rapides. Les entreprises, afin de s'ajuster, doivent pouvoir les percevoir, les analyser et être capables de décider des meilleures actions à entreprendre. Dans le domaine du livre, il n'existe pas à ce jour d'observatoire. Par ailleurs, l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), l'Association des libraires du Québec (ALQ) et les distributeurs souhaitent la création d'un tel centre de recherche.

Sa mise sur pied implique la disponibilité de données statistiques de base. Il est reconnu que pour le livre, il demeure encore difficile, par exemple, de préciser l'ampleur des ventes et leur répartition par domaine d'activité. Déjà, des efforts particuliers ont été faits par le Bureau de la statistique du Québec (BSQ), de concert avec le ministère de la Culture et des Communications, la SODEC et l'Association nationale des éditeurs de livres pour obtenir davantage d'information sur l'industrie du livre. Ces efforts se heurtent cependant au fait que les organismes qui recueillent des données le font en fonction de besoins et d'univers statistiques différents. Il n'est donc pas possible aujourd'hui d'avoir des données d'ensemble sur cette industrie, ni même de comparer les données provenant des différentes sources.

Il apparaît important de consolider les efforts du Comité statistique coordonné par le BSQ qui, de concert avec le ministère de la Culture et des Communications, la SODEC et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), doit intégrer l'information statistique sur le livre, la diffuser et assurer sa comparabilité avec d'autres sources, notamment avec Statistique Canada.

Le projet d'observatoire sur le livre est actuellement à l'étape de l'évaluation préliminaire. Suivant la volonté du milieu du livre de se doter d'un observatoire, *le gouvernement appuiera la création, par le milieu, d'une cellule de veille sur les tendances et les changements dans l'industrie du livre. Le soutien gouvernemental consistera en une aide financière pour le démarrage et le fonctionnement, et il complétera la contribution du milieu du livre.*

CHAPITRE V : SUSCITER DES ACTIVITÉS D'ANIMATION ET DE SENSIBILISATION À LA LECTURE ET À L'ÉCRITURE

*On ne naît pas lecteur; on le devient; encore
convient-il de le rester.*

Bernard Epin

La volonté d'élargir le lectorat suppose en plus de l'existence des réseaux de bibliothèques et de librairies offrant un large éventail d'écrits, l'organisation d'activités variées et soutenues d'animation et de sensibilisation à la lecture et au livre. Il importe également de susciter des actions qui mettent à l'avant plan la littérature québécoise et incitent à découvrir les œuvres de nos créateurs. D'abord à l'école, où la lecture est souvent obligatoire à des fins pédagogiques précises, il est essentiel de proposer des activités qui suscitent l'intérêt des élèves en marge de leurs études. Il faut entre autres initiatives inviter les jeunes à participer à des activités qui les familiariseront avec l'écrit, notamment les clubs de lecture, les rencontres avec des écrivains, des scénaristes ou des journalistes qui partageront avec eux leur métier, leur univers et leur savoir.

Ensuite dans les bibliothèques publiques qui sont le lieu démocratique par excellence pour avoir accès à l'écrit, on ne peut se contenter d'attendre passivement les usagers car la décision de fréquenter ou non une bibliothèque peut être influencée par le milieu social d'origine ou par le manque de mobilité. Pour rejoindre certaines clientèles, les bibliothèques publiques doivent faire appel à de nouvelles approches plus dynamiques et mieux ciblées. Les activités d'animation peuvent d'ailleurs se dérouler ailleurs qu'à la bibliothèque.

Aussi, en raison de l'attrait qu'exercent les arts de la scène et les médias électroniques, ceux-ci peuvent jouer un rôle important pour sensibiliser les citoyens à la littérature d'ici et d'ailleurs. Les spectacles littéraires, construits autour d'une œuvre, tout comme les émissions produites pour rendre compte de la diversité des savoirs, des sensibilités et des imaginaires, sont des moyens intéressants pour faire connaître l'univers du livre et de l'écrit.

Outre ces activités, il serait intéressant de voir se réaliser des projets avec les autres intervenants dans le domaine du livre et

de la lecture, des projets de partenariat tantôt entre les libraires et les bibliothécaires, tantôt entre le milieu scolaire et le milieu des bibliothèques publiques, tantôt entre les médias, les auteurs et les éditeurs, etc. Les défis que pose l'élargissement du lectorat exigent de la part de chacun une action qui se situe au-delà de la concurrence qui peut parfois exister entre les uns et les autres. La démocratisation de la lecture appelle à une action concertée où les compétences particulières de l'un ou l'autre des intervenants seront mises à profit.

Nous proposons donc au chapitre de l'animation et de la sensibilisation à la lecture et à l'écriture :

- *d'intensifier les activités d'animation de la lecture dans les écoles ;*
- *d'élargir la clientèle des bibliothèques publiques par la mise sur pied de projets d'animation culturelle et communautaire autour du livre et de l'écrit ;*
- *d'accroître l'apport des arts de la scène et des médias comme moyens de sensibilisation ;*
- *de favoriser la collaboration entre les différents intervenants des milieux de la lecture et du livre autour d'événements populaires.*

A) INTENSIFIER LES ACTIVITÉS D'ANIMATION DE LA LECTURE DANS LES ÉCOLES

*L'étude a été pour moi le souverain remède
contre les dégoûts de la vie, n'ayant jamais
eu de chagrin, qu'une heure de lecture
n'ait dissipé.*

**Montesquieu, *Pensées diverses*
(Portrait de Montesquieu
par lui-même)**

L'animation de la lecture est un volet d'activités toujours plus important dans les écoles. Elle permet de traduire de façon dynamique les grands objectifs de sensibilisation des jeunes à la lecture. De nombreux concours voient le jour, concours de poésie, concours d'écriture à partir de la lecture de livres documentaires ou de fiction. Communication-Jeunesse poursuit ses activités dans les écoles primaires et secondaires à travers ses clubs Livromagie et Livromanie. La Tournée des écrivains continue de remporter un grand succès auprès des jeunes lecteurs

des écoles primaires et secondaires francophones et anglophones.

Le programme *Journal en classe*, soutenu pendant plusieurs années par l'Association des éditeurs de quotidiens du Québec, a contribué au développement de la lecture chez les jeunes.

Plus récemment, dans le cadre de la coopération France-Québec, un nouveau site Internet a été créé, *Lire et aimer lire*. Soutenu par le ministère de l'Éducation, il présente un inventaire assez important de ressources pour l'enseignement et l'apprentissage de la lecture ainsi que pour la maîtrise de la langue chez les élèves de 5 à 12 ans. Depuis février 1998, les enseignantes et les enseignants peuvent le consulter pour des leçons, des activités d'apprentissage et des scénarios pédagogiques intéressants. Des répertoires d'œuvres littéraires d'auteurs québécois et français sont disponibles et un forum de discussion électronique permet à toutes les personnes qui le souhaitent de faire part de leurs commentaires et de leurs expériences fructueuses sur des thèmes relatifs à l'apprentissage de la lecture.

Dans cette même perspective où l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication est mise à l'honneur, soulignons l'existence du concours franco-québécois en matière de culture historique et de maîtrise du français, connu sous le nom d'*Histoires croisées*. Ce concours, rendu possible pour la partie québécoise par la collaboration du ministère de l'Éducation, du ministère des Relations internationales et du ministère de la Culture et des Communications, s'adresse aux élèves de quatrième et cinquième secondaires des écoles publiques et privées du Québec et de troisième et seconde de France. L'équipe franco-québécoise doit créer une œuvre littéraire à caractère historique sous forme de page Web accessible sur Internet.

Ces initiatives ont fait leurs preuves et, en vue d'assurer leur continuité, il apparaît nécessaire de les consolider.

- **Élargir la portée des programmes La Tournée des écrivains, Writers in Schools et La Rencontre des écrivains**

Lancé en 1984, le programme La Tournée des écrivains répond, comme son équivalent anglophone Writers in Schools et le programme Les Artistes à l'école, aux grands objectifs de diffusion des arts et de la littérature à l'école. Subventionnée par le

ministère de la Culture et des Communications et rendue possible grâce à la collaboration du ministère de l'Éducation et l'Union des écrivaines et écrivains québécois, La Tournée des écrivains a pour objectifs d'inculquer le goût de la lecture aux jeunes des écoles primaires et secondaires du Québec et de mieux faire connaître la richesse de notre patrimoine littéraire. Depuis 1997, le budget de 220 000 \$ a été porté à 320 000 \$, de façon à offrir La Rencontre des écrivains aux établissements d'enseignement collégial publics et privés, ainsi qu'aux collèges anglophones offrant des cours de littérature québécoise d'expression française.

D'année en année, dans le cadre de La Tournée des écrivains, une cinquantaine d'auteurs québécois passent un ou plusieurs jours dans plus de 300 écoles, soit environ 10 % des écoles primaires et secondaires du Québec.

Ce programme offre à des jeunes une occasion souvent unique de rencontrer un auteur du Québec et de discuter avec lui de son œuvre. La pertinence de ce programme apparaît avec acuité dans le contexte de la réforme de l'éducation qui met l'accent sur le renforcement du français dans les cursus d'études, en redonnant une place plus importante à la littérature.

La récente évaluation du programme La Tournée des écrivains a permis de confirmer l'intérêt marqué du milieu de l'éducation pour ce programme, de même que le bien-fondé de ces interventions en milieu scolaire. On peut y lire qu'« effectivement, les élèves semblent s'intéresser davantage à la lecture et à l'écriture à la suite d'une rencontre avec une écrivaine ou un écrivain. Ces activités ont pour effet de démystifier le métier d'écrivain ou d'auteur et favorisent une appréhension positive face au fait littéraire ». Le rapport d'évaluation recommande notamment de renforcer la présence de ce programme, car la récurrence des interventions et la diversité de l'offre créent des conditions favorables au développement du goût de lire.

Les rencontres avec des écrivains sont un moyen privilégié pour promouvoir la lecture, notamment auprès de publics moins sensibilisés. C'est pourquoi *le ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec le Secrétariat à la politique linguistique et le ministère de l'Éducation du Québec, haussera son soutien à l'Union des écrivaines et écrivains québécois et à la Federation of English Writers of Quebec qui assurent respectivement*

la gestion des programmes La Tournée des écrivains et La Rencontre des écrivains et Writers in Schools.

L'objectif est d'augmenter significativement l'impact de ces programmes au primaire et au secondaire, tant du point de vue du nombre d'élèves rejoints que par l'amélioration des conditions de réalisation de ces rencontres, et d'intégrer de façon permanente le volet collégial qui a débuté à titre d'expérience-pilote en 1997. Des expériences-pilotes seront également réalisées dans les organismes d'alphabétisation. La priorité sera accordée aux écoles montréalaises ou de milieux économiquement faibles, aux projets s'adressant particulièrement aux garçons et aux projets où l'on associe des bibliothèques publiques.

- **Intensifier les activités de Communication-Jeunesse au regard de la sensibilisation des jeunes à la lecture et au livre**

La présence du livre à l'école est également assurée, depuis 1971, par Communication-Jeunesse, un organisme de promotion, de diffusion et d'animation du livre québécois et canadien de langue française pour la jeunesse. Subventionné par les gouvernements québécois et canadien ainsi que par le Conseil des arts de la communauté urbaine de Montréal, Communication-Jeunesse a pour mandat de promouvoir auprès des jeunes la lecture des œuvres pour la jeunesse et, auprès des intervenants, les moyens de la faire découvrir et d'en faire l'animation.

Présent partout où l'on peut constater le dynamisme de la littérature jeunesse, Communication-Jeunesse assure une animation continue dans le milieu scolaire, les bibliothèques ou les salons du livre. Parmi les mesures mises en place, les rencontres publiques et les clubs de lecture ont un impact direct sur le développement des habitudes de lecture auprès des jeunes.

Bon an mal an, Communication-Jeunesse organise au profit des écoles et des bibliothèques une cinquantaine de rencontres entre créateurs et jeunes publics en assurant une information continue sur les auteurs et leurs œuvres. Conçus à l'intention des élèves des écoles primaires et secondaires, les clubs Livromagie (6-12 ans) et Livromanie (12-15 ans) sont des entités autonomes encadrées par Communication-Jeunesse qui assure aux responsables des écoles ou des bibliothèques un

soutien permanent et met à leur disposition des outils leur permettant d'assurer un suivi et une animation adéquate auprès des élèves. Le responsable du club est soit un professeur, soit un bibliothécaire, soit un parent bénévole, qui doit recruter des jeunes pour chacun des clubs. Le palmarès est l'activité de base des 250 clubs de lecture. Il permet d'établir chaque année, à l'échelle nationale, la liste des dix titres préférés des élèves parmi les nouveautés proposées. Plus de 15 000 jeunes votent annuellement. Un jury décerne des prix aux clubs ayant démontré le plus de dynamisme et de créativité dans la promotion de la lecture.

Parmi les autres mesures mises en place par Communication-Jeunesse, mentionnons la publication annuelle de la Sélection Communication-Jeunesse – recueil de titres choisis produits par des éditeurs québécois et canadiens, avec données bibliographiques complètes¹⁸ –, la publication de fascicules d'information sur les types d'animation et les animateurs qui les donnent, la production d'affiches, de tee-shirts et de trousseaux pédagogiques, ainsi que la mise sur pied d'une exposition-jeu destinée aux salons du livre.

Le gouvernement haussera son appui à Communication-Jeunesse pour la réalisation de ses activités dans les écoles primaires et secondaires par ses 250 clubs de lecture, de même que pour l'ensemble de ses activités d'animation rattachées à la littérature jeunesse dans les salons du livre et les bibliothèques publiques dans les diverses régions du Québec.

La consolidation des activités de Communication-Jeunesse permettra d'étendre à un plus grand nombre d'écoles primaires et secondaires le concept de club de lecture ainsi que la diffusion des outils de promotion et de connaissance de la littérature québécoise pour la jeunesse. Par ailleurs, le concept de club de lecture pour les jeunes de 12 à 15 ans sera revu de façon à actualiser l'action auprès des adolescents par la recherche de nouvelles approches susceptibles de mieux les rejoindre. Enfin, cette aide additionnelle permettra d'élargir l'action de Communication-Jeunesse

18. Actuellement, la sélection est envoyée en dix exemplaires dans les écoles ayant un club de lecture et en un seul exemplaire dans les écoles n'ayant pas de club de lecture.

auprès de la petite enfance et des parents. (Voir le chapitre sur l'éveil à la lecture)

- **Soutenir la mise en place du programme Journal en classe pour sensibiliser les élèves à l'importance de la lecture des quotidiens**

Pendant environ dix ans, à compter de 1984, l'Association des éditeurs de quotidiens du Québec avait un programme de sensibilisation à la lecture des journaux à l'intention des jeunes du primaire : Journal en classe. À l'aide de documents d'information destinés aux enseignants, ce programme proposait diverses activités d'animation pour sensibiliser les jeunes à la lecture des journaux. Les écoles participant à ce programme bénéficiaient de prix réduits pour l'achat des quotidiens membres de l'Association. Un tel programme entraînait des frais d'encadrement pour les quotidiens qui y participaient, habituellement une personne-ressource par journal et des documents pédagogiques.

Par ailleurs, si les jeunes affichent globalement des taux de lecture relativement élevés en comparaison des autres groupes d'âge, il est établi qu'il existe un âge critique que l'on peut situer à la fin des études secondaires, où le décrochage de la lecture devient de plus en plus marqué, tout particulièrement chez les garçons. Des actions originales doivent donc être déployées pour susciter l'intérêt pour la lecture chez les jeunes du secondaire et, pour ce faire, les quotidiens sont des outils complémentaires aux livres. Déjà, consciente des habitudes de lecture chez les jeunes, l'Association canadienne des journaux a entrepris depuis peu une campagne de promotion de la lecture qui s'adresse spécifiquement aux jeunes.

Afin de sensibiliser les jeunes à l'importance de lire pour s'informer et comprendre davantage la société dans laquelle ils vivent et mieux s'y intégrer, le ministère de la Culture et des Communications, en concertation avec le ministère de l'Éducation, mettra sur pied un nouveau programme Journal en classe à l'intention des élèves du secondaire. Ce programme serait géré conjointement par l'Association des éditeurs de quotidiens du Québec et la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

**B) ÉLARGIR LA CLIENTÈLE DES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES PAR LA MISE SUR PIED DE PROJETS
D'ANIMATION CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE
AUTOUR DU LIVRE ET DE L'ÉCRIT**

*Quand tu sauras lire, tu ne seras jamais
plus tout seul.*

**Jacques Folch-Ribas, *Une aurore
boréale***

Les bibliothèques publiques sont un lieu privilégié d'accès à la culture, à l'information et à la connaissance. Leur nature et leur mission en font un instrument unique de développement culturel, d'accès à l'information et de support à l'éducation, notamment au niveau de l'éducation permanente qui prend une importance de plus en plus grande pour les personnes elles-mêmes et pour la santé économique d'un pays. Les bibliothèques publiques aident aussi à enrichir la vie communautaire et à intégrer les communautés culturelles. Ainsi, elles contribuent à l'atteinte de certains des objectifs fondamentaux de toute société développée, notamment au regard de l'accès démocratique à l'information, à la connaissance et à la culture.

- **Favoriser les initiatives régionales d'animation et les projets visant à rejoindre les clientèles peu mobiles**

Jusqu'à présent, les bibliothèques n'ont pu faire de façon intensive la promotion de leurs services faute de moyens suffisants. Pourtant, pour toucher davantage de citoyens, il serait important de créer de nouveaux services sur une base régionale ainsi que des activités de promotion et d'animation. Les bibliothèques pourraient utiliser davantage les liens de coopération pour organiser des activités de promotion, telles que des événements régionaux, pour favoriser la lecture. Elles pourraient aussi mettre en commun leur expertise dans le développement de services spécialisés pour rejoindre des groupes particuliers (personnes handicapées, communautés culturelles, etc.) et desservir certaines clientèles par des services « hors les murs » (clubs et résidences de personnes âgées, hôpitaux, groupes en alphabétisation, etc.). Ce type de service existe déjà au Danemark, par exemple, depuis le début des années 1980.

La bibliothèque d'aujourd'hui doit en effet offrir ses services à l'ensemble de la population et non pas à ses seuls usagers traditionnels. Si certains lecteurs ne viennent pas ou ne peuvent venir à la bibliothèque, le livre doit venir au lecteur et, pour ce

faire, on doit créer de nouvelles façons de rejoindre la clientèle potentielle. Afin de toucher les 70 % de la population qui ne fréquentent pas la bibliothèque régulièrement, et parmi lesquels on compte de nombreux non-lecteurs, les bibliothèques publiques doivent mettre au point des services adaptés à leurs clientèles cibles et les leur offrir sur les lieux mêmes où ils habitent ou travaillent. Ces activités et services devraient se traduire à moyen et long termes par une fréquentation accrue des bibliothèques et une plus grande sensibilisation des citoyens au rôle important qu'elles jouent dans leur communauté.

Dans chaque région, y compris dans l'Île-de-Montréal, il existe des regroupements de bibliothèques qui constituent des lieux de concertation et d'échange. Les regroupements peuvent servir de point d'ancrage pour une amélioration de la qualité des services et un travail soutenu d'animation et de promotion de la lecture. C'est également au sein des regroupements, en concertation avec les autorités municipales responsables et en tenant compte des problématiques particulières à chaque région, que seront définies les mesures de coopération, de promotion des bibliothèques et de sensibilisation à la lecture qui seront mises de l'avant. Les CRSBP qui disposent de ressources et d'une expertise à cet égard pourraient avantageusement être mis à profit par les regroupements régionaux.

Afin d'encourager les initiatives régionales visant la création de projets d'animation et de promotion dans les bibliothèques publiques, de même que de projets visant à rejoindre les clientèles peu mobiles, le ministère de la Culture et des Communications rendra admissibles ces initiatives et projets régionaux au Programme de soutien aux projets en matière de bibliothèques.

- **Favoriser l'engagement d'animateurs de la lecture et du livre**

Au-delà de la mobilité qui peut être un facteur limitant la fréquentation des bibliothèques publiques pour certaines clientèles, il existe d'autres facteurs tout aussi importants qui peuvent avoir pour effet de freiner l'utilisation de tels services publics, par exemple :

- les faibles habitudes de lecture ;
- l'absence d'une tradition de lecture au sein du milieu social et familial ;

- le manque d'information sur les services offerts ;
- les préjugés sur l'atmosphère et l'accessibilité des lieux ;
- le faible niveau d'éducation qui peut parfois se doubler d'un problème d'analphabétisme.

En somme, il existe plusieurs facteurs qui peuvent expliquer les difficultés rencontrées par des bibliothèques qui veulent élargir leur clientèle. On sait qu'à l'échelle du Québec le taux d'usagers est en moyenne de 31 % et qu'il existe des disparités importantes d'une région à l'autre, les taux variant de 19 % à 40 %. Lorsque l'on compare ces données avec les autres provinces canadiennes où les taux peuvent parfois dépasser les 50 %, il est réaliste de penser qu'il existe un bassin potentiel d'abonnés sur l'ensemble du territoire québécois. Par ailleurs, compte tenu de la nature des facteurs qui empêchent une partie du public de fréquenter ces services publics et des conséquences négatives de l'exclusion sociale dont font l'objet les citoyens qui demeurent en marge de la lecture, une hausse du taux d'usagers doit nécessairement reposer sur de nouvelles activités d'animation culturelle et d'action communautaire plus dynamiques et mieux ciblées.

Ces activités doivent viser un double objectif :

- un objectif culturel pour favoriser l'accès de nouveaux publics à la lecture et aux œuvres en allant à la rencontre des gens dans les lieux où ils vivent ;
- un objectif social pour contribuer à l'intégration des citoyens en difficulté et de leurs familles dans la vie de la société.

Pour atteindre ces objectifs, le ministère de la Culture et des Communications mettra sur pied un programme d'engagement d'animateurs ou de médiateurs du livre qui agiront comme des intermédiaires entre la bibliothèque et les citoyens et dont la tâche consistera à :

- rejoindre prioritairement les personnes qui ne fréquentent pas les bibliothèques publiques ;
- créer des activités d'animation auprès de ces personnes en intervenant dans les lieux de vie du quartier ;

- organiser des activités d'accompagnement personnalisé dans la bibliothèque afin d'aider les citoyens à s'approprier les lieux et à mieux connaître les outils documentaires et les ouvrages disponibles ;
- établir des collaborations entre la bibliothèque publique, le milieu scolaire et les services de garde pour développer les habitudes de lecture et l'intérêt de fréquenter les bibliothèques chez la jeune clientèle ;
- favoriser les échanges entre citoyens par la présentation d'ouvrages et d'activités d'animation originales autour du livre ;
- établir des relations suivies avec les partenaires des organismes sociaux et communautaires préoccupés par la lecture et le livre.

Après recrutement, ces animateurs ou médiateurs suivraient une formation de base dans le but de leur permettre d'acquérir ou de parfaire les connaissances théoriques ou pratiques indispensables à l'exercice de leur mission. Cette formation leur assurera :

- l'apprentissage des publics et des organismes intervenant dans les milieux populaires ;
- l'apprentissage des techniques d'animation autour du livre ;
- l'apprentissage des techniques bibliothéconomiques et l'initiation aux pratiques de développement de la lecture et d'accueil des publics.

Il s'agit d'une formation qui sera donnée en alternance par un organisme de formation en éducation populaire qui assurera l'acquisition des connaissances nécessaires au travail culturel et social et par un organisme du milieu des bibliothèques qui assurera l'information de base sur la nature de ce service public et l'apprentissage des techniques bibliothéconomiques.

Le ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, propose la mise sur pied d'un programme d'engagement d'animateurs ou de médiateurs du livre, dont la maîtrise d'œuvre serait confiée au Regroupement des CRSBP. Seront admissibles à ce programme

d'animation les CRSBP, les regroupements régionaux, les municipalités et les municipalités régionales de comté qui pourront, sur une base volontaire, avoir accès au Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Ce Fonds défrayera une partie des salaires des nouveaux emplois créés, le coût de la formation étant assumé par le ministère de la Culture et des Communications.

- **Soutenir la tenue de la Semaine des bibliothèques**

La promotion des services offerts par les bibliothèques publiques est un aspect essentiel pour l'accroissement de la fréquentation à l'échelle locale, régionale et nationale. Déjà, une majorité de bibliothèques organisent tout au long de l'année, localement ou régionalement, des activités d'animation pour attirer et fidéliser de nouveaux publics et des activités de promotion pour mieux faire connaître aux personnes qui vivent en marge de la bibliothèque, par méconnaissance ou préjugé, les services multiples qu'elles peuvent leur offrir.

En dehors de ces actions courantes, il existe une Semaine des bibliothèques publiques mise sur pied il y a quelques années par l'Association des bibliothèques publiques du Québec. La programmation de cet événement repose sur l'initiative individuelle des différentes bibliothèques, sans qu'il existe toutefois une véritable coordination à l'échelle du Québec. Il apparaît donc souhaitable que le milieu des bibliothèques puisse obtenir un soutien financier pour appuyer les efforts de coordination qui permettront à cet événement d'augmenter substantiellement son rayonnement, tant en matière de promotion que d'animation.

C'est pourquoi le ministère de la Culture et des Communications s'engage à soutenir l'Association des bibliothèques publiques du Québec pour la coordination nationale de la programmation des activités de la Semaine des bibliothèques. Pour appuyer cet événement annuel, Télé-Québec produira des capsules d'information sur les services des bibliothèques comme lieu d'accès à la lecture, à l'information et au savoir sur l'ensemble du territoire québécois.

C) ACCROÎTRE L'APPORT DES ARTS DE LA SCÈNE ET DES MÉDIAS COMME MOYENS DE SENSIBILISATION À LA LECTURE ET AU LIVRE

- **Susciter la production et la circulation de spectacles littéraires**

C'est beau, un beau livre. Cela a grand air: Qui a dit qu'il faut lire les livres qu'on achète? Un livre, c'est fait pour être regardé.

Réjean Ducharme, *Le Nez qui voque*

La littérature déborde l'univers de l'écrit et comporte une dimension liée à l'oralité, aux arts de la scène. La littérature existe en dehors des pages formelles d'un livre et la scène peut aussi être un lieu favorable à son expression.

Il s'est développé au Québec, depuis quelques années, un savoir-faire dans le domaine des festivals et du spectacle littéraire, une formule qui dépasse la simple lecture d'œuvres en public. Par exemple, en 1995, l'UNEQ présentait un spectacle littéraire, *Pas de chicane dans ma cabane*, qui a circulé dans plusieurs régions du Québec, de même que dans les villes et les villages autour de Limoges, en France. Les associations régionales d'auteurs présentent également avec succès des spectacles littéraires. Cette formule où les écrivaines et écrivains disent eux-mêmes leurs textes, dans une mise en scène imaginative qui allie la littérature à d'autres arts comme la musique ou la peinture, donne au public une clé additionnelle pour comprendre les œuvres.

Pour certains genres littéraires, les festivals et les spectacles sont des moyens d'expression particulièrement appropriés, nous pensons ici notamment à la poésie. Ils constituent un excellent outil de promotion de la littérature et de la lecture. C'est pourquoi, *dans une perspective de sensibilisation aux œuvres littéraires, le Conseil des arts et des lettres du Québec soutiendra les festivals et les projets de production et de circulation de spectacles littéraires.*

- **Mettre en valeur et rendre plus accessible la couverture médiatique du livre et de la lecture**

Les médias, qu'ils soient écrits ou électroniques, accordent une place significative à l'activité littéraire et contribuent ainsi à la promotion du livre et de la lecture. Les principaux quotidiens en font surtout état en fin de semaine dans un cahier des arts,

lequel comprend des comptes rendus et des critiques de livres, des entrevues avec des auteurs et parfois de la publicité. En semaine, ils couvrent essentiellement les nouvelles relatives au secteur du livre et de la littérature : prix littéraires, portraits d'écrivains, fusions de maisons d'édition, etc.

Plusieurs magazines à grand tirage publient des chroniques littéraires offrant des suggestions de lecture. Certains présentent aussi des critiques de livres, des entrevues avec des auteurs et parfois des extraits d'œuvres littéraires. L'activité littéraire occupe aussi une place de choix dans les hebdomadaires culturels.

On retrouve également des émissions littéraires dans les médias électroniques, surtout à la télévision et à la radio d'État. Des stations de télévision et de radio communautaires et, à l'occasion, certains services télévisuels spécialisés présentent aussi des émissions exclusivement consacrées au livre.

Des magazines culturels ainsi que des magazines d'actualité et d'information comportant une chronique sur le livre sont également offerts par les télédiffuseurs publics et privés. Sans compter la part faite aux nouvelles culturelles dans les émissions quotidiennes d'information.

Des documentaires sur des auteurs québécois et étrangers sont également présentés à la télévision, surtout par les télédiffuseurs publics et certains canaux spécialisés.

Plusieurs émissions, tant sur des chaînes publiques que privées, font place aussi à des entrevues avec des auteurs et contribuent à faire connaître à un large public les écrivains québécois et d'ailleurs.

Cette couverture médiatique du livre, éphémère de par sa nature même, constitue une mine d'informations qu'il serait intéressant de colliger et de rendre disponibles au plus grand nombre possible de personnes pour les aider à effectuer leurs choix de lectures et pour les sensibiliser au monde du livre.

Avec l'accord des éditeurs de journaux et de magazines, le réseau des bibliothèques scolaires et municipales pourrait ainsi recevoir régulièrement des recensions littéraires réalisées à partir de l'information présente dans les médias écrits. Le même réseau d'institutions pourrait également disposer, à des fins pédagogiques, d'une banque audiovisuelle d'informations constituée, avec l'accord des télédiffuseurs et des radiodiffuseurs,

à partir d'émissions littéraires et d'extraits d'émissions culturelles et d'information, et de documentaires diffusés à la télévision et à la radio.

Par ailleurs, les éditeurs québécois ont commencé timidement à utiliser l'autoroute de l'information pour promouvoir et renforcer la distribution de leurs produits culturels. Depuis peu une quinzaine d'éditeurs possèdent un site Internet et donnent des renseignements sur les auteurs et leurs publications. L'Union des écrivaines et écrivains québécois a aussi créé un nouveau site, *L'ILE, centre de documentation virtuel*, qui fait la promotion de nos auteurs et diffuse de l'information sur eux dans le cyberspace.

C'est pourquoi le gouvernement, en s'appuyant sur les initiatives existantes des milieux des médias et des nouvelles technologies de l'information, favorisera la constitution d'une revue de presse et d'une banque audiovisuelle d'informations à partir de la couverture médiatique du livre et les rendra accessibles, à des fins d'éducation, de sensibilisation et de promotion, par l'entremise du réseau des bibliothèques scolaires et publiques. Cette mesure se réalisera avec l'accord des médias et conditionnellement à la signature d'une entente relative à la reproduction d'œuvres imprimées et audiovisuelles protégées par le droit d'auteur.

- **Accentuer le rôle de Télé-Québec à l'égard de la sensibilisation à la lecture et au livre**

Le mot lecture veut dire choix. Lire, c'est élire, c'est-à-dire choisir [...]. Quand nous lisons un livre, une revue, un journal, nous choisissons la substance de notre âme.

Georges Duhamel,
Défense des lettres, I, III

Au cours des dernières années, Télé-Québec a réalisé et diffusé, souvent en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation, plusieurs séries d'émissions traitant de problématiques sociales majeures. À titre d'exemple, citons le téléroman *Zap* dont l'action se situe dans une école secondaire et qui aborde la question de la réussite scolaire.¹⁹ Rappelons aussi la série *Graffiti* qui abordait la question de l'analphabétisme. Bien que

19. Cette série fait l'objet d'une entente avec la Société Radio-Canada.

présentées dans un format télévisuel très accessible et populaire, soit le téléroman, ces émissions ont nécessité des démarches de recherche et développement soutenues pour s'assurer que leur contenu et leur approche correspondaient aux objectifs pédagogiques fixés.

Télé-Québec a de plus élaboré, avec le concours de nombreux partenaires²⁰, une grammaire télévisuelle dans un format des plus attrayants : le dessin animé. *L'Aventure de l'Écriture* s'adresse prioritairement aux jeunes du primaire. Ses 300 brèves émissions sont aussi susceptibles de toucher un large public et même les analphabètes.

La télévision éducative et culturelle québécoise a aussi présenté *Lire aux éclats*, une série française acquise en collaboration avec le MEQ, qui présente des écrivains québécois et français aux écoliers du second cycle du primaire.

Par ailleurs, Télé-Québec est le seul réseau de télévision à présenter des émissions exclusivement consacrées à la littérature. Devenue un classique de sa programmation, *Plaisir de lire* possède maintenant un site interactif sur Internet. En plus d'un contenu complémentaire à celui de l'émission de télévision, ce site offre un forum électronique de discussions, des chroniques d'éditeurs, de libraires, de bibliothécaires et d'écrivains en herbe, de même qu'un concours de rédaction en équipe.

Plaisir de lire a sûrement un impact sur l'achat et l'emprunt de livres au Québec et contribue à sensibiliser le public au livre et à la lecture. Il serait intéressant de mesurer concrètement les effets d'une émission de ce genre. La création de tels outils de mesure a d'ailleurs été l'objet d'une des conclusions du Forum du livre qui s'est tenu l'an dernier à Montréal. Le milieu québécois du livre pourrait ainsi s'appuyer sur des données précises pour mieux saisir l'influence d'une telle émission sur la consommation de livres. Selon les résultats, ces outils pourraient lui fournir des arguments pour convaincre les

20. Cette série a été élaborée avec le concours de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal et produite par Ciné-Groupe en association avec Télé-Québec. Sont également associés à cette série : le ministère de l'Éducation du Québec, le gouvernement du Canada, TV5, Téléfilm Canada, les Films de la Perrine, le Centre national de documentation pédagogique (CNDP France), la Cinquième (France) et l'Agence de coopération culturelle et technique.

télédiffuseurs de l'impact des émissions littéraires et lui permettre également de mieux évaluer la possibilité d'acheter de la publicité dans ce type d'émissions.

De plus, depuis l'automne 1997, les *Lectures de fin de soirée* proposent cinq fois par semaine des extraits d'œuvres québécoises. Cette émission permettra à plus de 250 auteurs de toutes les régions de se faire connaître du grand public.

Télé-Québec fait aussi, depuis plusieurs années, la promotion d'ouvrages qui traitent des sujets abordés dans le cadre de ses émissions. De plus, elle diffuse depuis peu des capsules d'information sur le livre et la lecture.

Conformément à sa loi constitutive, Télé-Québec a pour mission de développer le goût du savoir, de favoriser l'acquisition des connaissances, de promouvoir la vie artistique et culturelle et de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise.

Étant donné sa mission éducative et culturelle, Télé-Québec entend consolider et développer ses actions de sensibilisation au livre et à la lecture, notamment en s'appuyant sur les acquis de sa programmation faisant place à la vie littéraire.

Compte tenu de l'accent qu'elle entend mettre sur sa programmation jeunesse, Télé-Québec intensifiera la sensibilisation des enfants et des adolescents à l'importance de la lecture et au vaste choix de livres qui leur sont disponibles. Elle entend notamment mettre sur pied une nouvelle émission qui s'adressera à la petite enfance. De plus, elle continuera à offrir dans les écoles de très nombreux documents d'appui aux enseignants, dont les séries sur la grammaire et la lecture.

Télé-Québec maintiendra aussi à sa programmation une émission entièrement dédiée à la littérature. Par ailleurs, de concert avec Télé-Québec, des représentants du milieu québécois du livre développeront des outils pour mesurer de manière plus précise l'impact d'une telle émission sur la consommation de livres au Québec ainsi que sur la sensibilisation du public au livre et à la lecture.

**D) FAVORISER LA COLLABORATION ENTRE
LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS DES MILIEUX
DE LA LECTURE ET DU LIVRE AUTOUR D'ÉVÉNEMENTS
POPULAIRES**

- **Renforcer le mandat d'animation des salons du livre**

*[...] un livre n'est rien qu'un petit tas de
feuilles sèches, ou alors une grande forme
en mouvement: la lecture.*

Jean-Paul Sartre, *Situations*

Au Québec, les salons du livre jouent un rôle de premier plan dans la promotion du livre et de la lecture. Ils offrent une vitrine exceptionnelle à la production nationale et internationale, attirent l'attention publique et médiatique, et permettent d'innombrables échanges entre les artisans du milieu du livre et le public lecteur de toutes les régions. Les salons du livre sont de tradition française. En Amérique du Nord, seul le Québec et le Canada français offrent de tels événements liés au livre qui permettent de rejoindre directement le public lecteur.

Un salon du livre est, par définition, un événement rassembleur qui commande la participation active d'auteurs, d'éditeurs, de distributeurs et de libraires. De toute évidence, le succès d'un salon repose en bonne partie sur l'étroite collaboration qu'entretiennent ses organisateurs avec les artisans du milieu du livre. Les neuf salons du livre reçoivent plus de 250 000 visiteurs chaque année. Lieux par excellence pour s'informer des nouveautés et pour choisir les prochaines acquisitions, les visiteurs sont intéressés par les salons du livre car on y présente les multiples formes de littérature, du livre pratique au roman policier jusqu'au recueil de poèmes. Depuis peu, la majorité des salons du livre du Québec s'affichent sur Internet. En plus des informations sur les diverses activités entourant ces événements, on y trouve des renseignements d'éditeurs qui présentent leurs titres et leurs auteurs.

Le soutien global du gouvernement du Québec pour la tenue des neuf salons du livre se chiffrait à 647 000 \$ en 1997. Une partie importante de leur budget est réservée à l'animation : rencontres d'écrivains, spectacles, journées consacrées aux écoles, concours, jeux-questionnaires, quizz.

Tableau 3
LES SALONS DU LIVRE SELON LE NOMBRE MOYEN DE VISITEURS PAR ÉDITION,
QUÉBEC, 1996-1997

SALONS	NOMBRE DE VISITEURS	DATE DE LA TENUE DES SALONS
Salon du livre du Saguenay-Lac-Saint-Jean	18 000	Du 25 au 29 septembre 1996
Salon du livre de Québec	42 000	Du 10 au 14 octobre 1996
Salon du livre de l'Estrie	15 000	Du 24 au 27 octobre 1996
Salon du livre de Rimouski	7 000	Du 1 ^{er} au 3 novembre 1996
Salon du livre de Montréal	120 000	Du 14 au 19 novembre 1996
Salon du livre de la Côte-Nord	7 000	Du 20 au 23 février 1997
Salon du livre de l'Outaouais	33 000	Du 19 au 23 mars 1997
Salon du livre de Trois-Rivières	14 000	Du 17 au 20 avril 1997
Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue	13 000	Du 8 au 11 mai 1997

Partant de l'organisation actuelle des salons du livre qui sont déjà bien implantés dans neuf régions du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles soutiendra l'organisation d'activités d'animation hors du lieu même du salon.

Concrètement, la SODEC s'engage à bonifier son aide aux salons du livre qui auront le mandat de mettre sur pied un programme d'activités hors les murs tant dans les librairies que dans les bibliothèques, les écoles, etc. Les salons du livre, en étroite collaboration avec divers intervenants de leur milieu, devront établir cette programmation.

La programmation hors les murs permettrait de regrouper une série d'activités régionales sur une période de deux semaines dans le prolongement de la tenue du salon du livre. Maisons d'édition, librairies, bibliothèques publiques et scolaires, écoles, organismes privés et publics, tous les intervenants seraient invités à se mobiliser pour faire de cette période une manifestation publique d'importance pour célébrer la pratique culturelle de l'écriture et de la lecture.

Outre la possibilité d'amener un plus grand nombre de visiteurs à participer aux activités des salons du livre – visibilité

accrue grâce à la multitude de lieux diffusant l'événement (librairies, bibliothèques, écoles et autres lieux), publicité accrue, commanditaires davantage intéressés en raison de la taille de l'événement, couverture médiatique plus large, etc. –, ce renforcement des activités d'animation suscitera également dans chaque région une période privilégiée de rencontres entre le milieu littéraire et les médiateurs du livre et de la lecture, suscitant ainsi des occasions de travailler plus souvent en concertation.

- **Soutenir les projets d'animation et de sensibilisation des associations régionales d'auteurs**

En dehors des salons du livre proprement dits, il faut assurer une permanence de l'activité littéraire en région. Le public et les écrivains doivent pouvoir se rencontrer lors d'activités qui permettent de mieux connaître les créateurs québécois et de découvrir leurs œuvres.

Déjà, il existe des associations régionales d'auteurs bien implantées et très actives au chapitre de l'animation littéraire dans plusieurs régions du Québec, en plus d'un regroupement québécois de ces associations : l'Interrégional des associations d'auteurs du Québec. Ces associations organisent diverses activités littéraires dans leur milieu : soirées littéraires ou de poésie, causeries, rencontres avec le public dans la bibliothèque publique ou en librairies, ateliers d'écriture, etc. Ces regroupements d'auteurs participent également à des événements nationaux comme le Festival de la littérature, dont l'UNEQ organisait la quatrième édition en mai 1998 ; ils le font en présentant une programmation originale dans leur région.

Afin d'assurer une présence forte des écrivains québécois dans toutes les régions du Québec, de leur permettre d'élargir et de consolider leurs contacts avec la population et de mieux faire connaître leurs œuvres, les associations régionales d'auteurs doivent bénéficier du soutien nécessaire pour poursuivre leurs activités majeures sur les plans de l'animation et de la sensibilisation des publics.

C'est pourquoi le Conseil des arts et des lettres du Québec accordera un soutien aux projets d'animation et de sensibilisation des publics à la littérature québécoise, présentés par les associations régionales d'auteurs.

- **Soutenir la tenue de la Journée mondiale du livre**

[...] quel merveilleux plaisir que de se plonger dans la lecture! C'est une clé, une voie ouverte vers tout ce que l'on ignore et qui, autrement, demeurerait toujours inconnu, inaccessible.

**Pierre De Granpré, Marie-Louise
des champs**

En 1995, l'UNESCO proclamait le 23 avril *Journée mondiale du livre* à l'instigation de l'Union internationale des éditeurs, reprenant ainsi une tradition catalane où la population est depuis 1929 invitée à célébrer cette journée en s'offrant des livres et des roses.

En 1997, au Québec, l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) avec ses principaux partenaires, dont l'Union des écrivaines et écrivains québécois ainsi que les librairies et les bibliothèques, a repris cet événement à son compte. Le programme de la première édition québécoise de la *Journée mondiale du livre* comprenait des activités variées (lancements de livres, rencontres avec des auteurs, conférences, promotions, colloques, célébrations, etc.), dans plusieurs régions du Québec. Pour la première édition, la majorité des événements avaient lieu dans les 130 librairies participantes qui ont offert gratuitement une rose à chacun de leurs clients. De même, la tenue d'activités spéciales dans les centres pénitenciers et les hôpitaux, qui ont été appréciées l'année dernière, a été renouvelée en 1998. Dans cette même perspective d'élargissement de la *Journée mondiale du livre* aux autres lieux où l'écrit occupe une place importante, plusieurs activités nouvelles auront lieu dans les bibliothèques publiques et les écoles.

À l'exemple des nombreux pays qui fêtent la *Journée mondiale du livre* et compte tenu du succès populaire de sa première édition québécoise, il est souhaitable de faire du 23 avril le rendez-vous annuel de la population québécoise autour du livre. C'est pourquoi *la Société de développement des entreprises culturelles s'engage à soutenir la réalisation de la programmation des activités de la Journée mondiale du livre. Cette programmation dont la planification appelle l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre rejoindra les citoyens de la majorité des régions du Québec.*

CONCLUSION

Enfant, à Jonquière, mes parents me croyaient dans ma chambre ou au parc. En fait, j'étais 20 000 lieux sous les mers, j'accompagnais Jean Valjean dans Paris ou Sherlock Holmes dans les ruelles de Londres. Parfois, avec Menaud, j'étais maître-draveur. Parfois, j'étais au pied de la pente douce. Tous les jours, je quittais le Saguenay pour voyager, tantôt en Chine ou en Afrique, pour visiter le passé, parfois même l'avenir.

Lucien Bouchard, *Sommet sur la lecture et le livre*

Le goût de la lecture, le plaisir de lire, voilà les motivations essentielles sur lesquelles repose cette première politique de la lecture et du livre. Communiquer ce goût de la lecture n'est pas l'affaire de quelques érudits. Si prendre le temps de lire est un art de vivre, la responsabilité de transmettre cette passion doit être l'affaire de tous et de toutes :

- les parents et les grands-parents qui lisent des histoires à leurs enfants et petits-enfants et qui projettent ainsi très tôt un modèle positif de la lecture au sein de la famille ;
- les éducateurs dans les services de garde qui éveillent les enfants à la lecture et à l'écriture par des activités originales et stimulantes ;
- les enseignants et les personnels spécialisés des bibliothèques scolaires qui encouragent les élèves à découvrir la littérature d'ici et d'ailleurs et qui contribuent à faire de l'école un lieu convivial où le jeune est invité à participer à un club de lecture et à rencontrer des écrivains ;
- les animateurs et les bibliothécaires dans les bibliothèques publiques qui communiquent très tôt aux jeunes cette passion de découvrir un livre dans les rayons et qui cherchent par des moyens originaux à rejoindre les faibles lecteurs qui n'ont pas fait de la fréquentation de ce service public une activité régulière ;
- les libraires qui conseillent les consommateurs dans leurs choix de lectures et facilitent leurs acquisitions ;

- les écrivains et les éditeurs qui communiquent dans les médias et dans les salons du livre leur passion de l'écriture et donnent le goût de lire leurs œuvres.

Le large éventail de mesures proposées dans cette politique de la lecture et du livre se veut le reflet de ces actions toutes aussi essentielles les unes que les autres pour développer le goût de lire et maintenir les habitudes de la lecture.

Le Sommet sur la lecture et le livre, qui regroupait autour de la même table l'ensemble des associations qui partagent à un titre ou un autre cette passion de l'écrit, aura permis de faire consensus sur les orientations et les mesures de la politique. Au terme de cet exercice inédit, il est possible d'affirmer que nous avons réuni, tous ensemble, les conditions qui feront en sorte que les Québécoises et les Québécois acquièrent ou développent le goût de la lecture et qu'ils lisent davantage la littérature d'ici et d'ailleurs.

Il ne reste plus à chacun et à chacune qu'à décider, ultimement, de faire de la lecture une composante essentielle de leur vie. Ou, pour reprendre les termes de Daniel Pennac, « la question n'est pas de savoir si j'ai le temps de lire, mais si je m'offre ou non le bonheur d'être lecteur ».

ANNEXE I

Les objectifs de la réforme des programmes d'étude de la langue d'enseignement selon les niveaux d'enseignement

Les programmes d'étude de la langue d'enseignement, du primaire au collégial, ont tous été revus au cours des dernières années. Ils mettent l'accent sur l'importance de la lecture et de la connaissance des œuvres littéraires dans les apprentissages au regard de la maîtrise de la langue.

- **Le programme du préscolaire : les préalables de la lecture²¹**

Parmi les objets d'apprentissage contenus dans le programme du préscolaire, certains concernent plus particulièrement les préalables de la lecture. L'enfant y développe sa capacité d'explorer les sonorités de la langue, d'améliorer ses habiletés de communication orale ayant trait à la compréhension et à l'expression et, enfin, de prendre conscience de l'écrit. Cette prise de conscience de l'écrit s'effectue à l'aide de moyens divers. L'enfant apprend à « reconnaître des lettres ou certains mots, associer des mots à des images, chercher un renseignement dans un livre, sur une affiche, un tableau, à l'ordinateur. »²²

Bien que la communication orale occupe la plus grande place, la communication écrite y tient une place de choix. Ayant acquis les préalables au préscolaire, l'élève pourra ainsi aborder au début du primaire les premiers apprentissages de la lecture qu'il poursuivra par la suite. Il aura saisi que ce qui est écrit sert à transmettre le sens d'un conte ou de toute autre forme de texte. « Entouré de livres et d'imprimés variés et attrayants, l'enfant sera sensibilisé et progressivement enclin à explorer, à sa manière et à sa convenance, ce fascinant mode de communication. »²³

21. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, Programme *Éducation préscolaire*, Québec, 1997.

22. Programme *Éducation préscolaire*, p. 29.

23. *Ibid.* p. 36.

- **L'enseignement primaire et secondaire : la maîtrise de la langue écrite et l'accès aux œuvres littéraires**

La maîtrise de la langue écrite (lecture et écriture) chez les élèves à la fin de leur cours secondaire et l'accès plus large aux œuvres littéraires²⁴ sont les deux orientations des récents programmes d'étude de la langue d'enseignement du primaire²⁵ et du secondaire²⁶ qui, essentiellement, devraient demeurer les mêmes à la suite de la réforme des cursus. De nouvelles compétences sont ciblées au terme de chacune des onze années du cursus scolaire.

Le programme d'étude de la langue d'enseignement au primaire

Au primaire, l'objectif général du programme d'étude de la langue d'enseignement est de développer l'habileté à lire diverses formes de messages écrits – textes courants et textes littéraires, contes, poésie, etc. – qui répondent tantôt au besoin d'information et de communication, tantôt au besoin d'imaginaire et de créativité. Pour y parvenir, l'élève doit accroître sa capacité de comprendre des textes variés, d'examiner sous divers angles un récit ou un poème afin de le mieux apprécier, d'utiliser l'information recueillie pour accomplir des tâches scolaires ou faire des recherches sur un sujet abordé en classe.

Tout au long de l'apprentissage de l'habileté à lire, l'élève doit être mis en contact avec la diversité des écrits. Il doit explorer et consulter des ouvrages documentaires pour enrichir ses connaissances et sa réflexion : journaux, revues pour la jeunesse, encyclopédies, dictionnaires. Il ou elle doit se sensibiliser à la vision du monde véhiculée dans les œuvres littéraires de qualité publiées dans la langue d'enseignement, accessibles aux jeunes : romans, contes, légendes, fables, poèmes, pièces de théâtre, bandes dessinées. À cette perspective d'ouverture au monde de l'écrit s'ajoute l'importance pour l'élève d'apprendre à réagir aux messages et aux valeurs que véhiculent les médias²⁷.

24. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. *Pour une langue belle – Priorités dans l'enseignement du français, langue maternelle et langue d'adoption*, Québec, 1992.

25. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. *Le français – Enseignement primaire*, Québec, 1994.

26. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation. *Le français – Enseignement secondaire*, Québec, 1995.

27. *Le français – Enseignement primaire*, p. 43.

Pour développer son autonomie, depuis ses premiers apprentissages jusqu'à la fin du primaire, l'élève doit apprendre à accomplir et à coordonner chacune des actions nécessaires à la compréhension d'un texte. Le respect de ce processus devrait lui permettre de développer un esprit d'analyse et de synthèse qui lui sera utile dans la poursuite de ses études et durant toute sa vie.²⁸

Le programme d'étude de la langue d'enseignement au secondaire

Au secondaire, l'objectif général du programme d'étude de la langue d'enseignement par rapport à l'objectif général d'apprentissage de la lecture est d'amener les élèves à comprendre le sens des textes littéraires narratifs, poétiques et dramatiques, et des textes courants, à en reconstituer le contenu et l'organisation, à en discuter le point de vue et à y réagir. De plus, l'apprentissage de la langue d'enseignement, de la lecture notamment, doit initier les élèves aux richesses du patrimoine culturel du Québec et des pays de la francophonie, et cultiver leur intérêt pour la littérature des autres pays.²⁹

Les élèves sont tenus de lire, chaque année, au moins quatre œuvres narratives complètes, en plus de poèmes et, en quatrième et cinquième secondaire, des œuvres dramatiques. Le choix des œuvres ressortit au milieu scolaire. En effet, «les organismes scolaires ont la responsabilité de mettre en place un programme de lecture adapté, cohérent et marquant une progression de la première à la cinquième année.»³⁰ Ils s'assurent ainsi que les élèves deviennent des lecteurs plus compétents, autonomes et avertis, et qu'elles et qu'ils cultivent leur intérêt pour la littérature. Il faut assurer le développement de l'habitude et du goût de lire ainsi que de la capacité d'apprécier de bons et beaux textes. Lire pour le plaisir et lire pour augmenter sa compétence en lecture.

Si le choix des œuvres est laissé aux organismes scolaires, le ministère de l'Éducation recommande une répartition d'œuvres d'auteurs québécois, canadiens, français ou provenant de la

28. Ibid. p. 6.

29. *Le français – Enseignement secondaire*, p. 4.

30. Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation. *Addenda au programme de français du secondaire*, Québec, 1997, p. 6.

francophonie dans une proportion de 80 % et des œuvres rédigées en français de toute autre provenance, ou des œuvres traduites dans une proportion de 20 %.

- **L'enseignement collégial : élargir les connaissances dans les domaines littéraire et culturel et développer la maîtrise de la langue**

La fréquentation assidue des œuvres littéraires de toutes les époques élargit le bagage de connaissances sur le monde et l'évolution de la pensée. Elle permet à l'étudiant de s'inscrire dans une culture vivante, actualisée et diversifiée. La pratique assidue de la lecture et de l'écriture lui procure une plus grande autonomie de pensée et une plus grande qualité d'expression.

Les cours de formation générale en langue d'enseignement visent autant à élargir les connaissances dans les domaines littéraire et culturel qu'à développer la maîtrise de la langue, maîtrise qui constitue la base incontournable de l'apprentissage dans les différents domaines du savoir. Les œuvres et les textes littéraires choisis ont marqué l'histoire de la littérature d'expression française et anglaise ; ils appartiennent à des époques différentes ; ils touchent aux quatre principaux genres littéraires répartis dans les trois cours de la formation générale commune (poésie, théâtre, texte narratif, essai). Ces choix assurent une place équilibrée à la littérature québécoise.

ANNEXE II

LISTE DES MESURES ET DES MINISTÈRES ET ORGANISMES PARTICIPANTS

Ministères/organismes et abréviations

Ministère de la Culture et des Communications	MCC	Bureau de la statistique du Québec	BSQ
Ministère de l'Éducation du Québec	MEQ	Conseil des arts et des lettres du Québec	CALQ
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité	MES	Grande Bibliothèque du Québec	GBQ
Ministère de la Famille et de l'Enfance	MFE	Office des personnes handicapées du Québec	OPHQ
Ministère de la Santé et des Services sociaux	MSSS	Société de développement des entreprises culturelles	SODEC
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration	MRCI	Télé-Québec	TQ
Bibliothèque nationale du Québec	BNQ	Secrétariat à la politique linguistique	SPL

CHAPITRE I : SUSCITER CHEZ LES JEUNES, DÈS LA PETITE ENFANCE, L'ÉVEIL À LA LECTURE ET À L'ÉCRITURE ET LE GOÛT DE LIRE

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<p>A) Soutenir des activités visant l'intégration de l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques familiales en milieux populaires</p> <p>Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Famille et de l'Enfance et le ministère de la Culture et des Communications, mettra sur pied un programme d'aide pour soutenir la réalisation de projets visant l'intégration de l'éveil à la lecture dans les différents lieux fréquentés par les enfants de 5 ans et moins, leurs parents et leurs grands-parents en milieux populaires. Ces projets auront pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les familles au rôle essentiel qu'elles peuvent jouer dans l'éveil à la lecture et à l'écriture des enfants ; - proposer aux familles et aux organismes de services à l'enfance et à la famille des moyens simples pour favoriser l'éveil à la lecture et à l'écriture et le plaisir de lire et intégrer l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les pratiques familiales ; - augmenter la participation des pères à l'éveil à la lecture et à l'écriture des enfants ; - développer des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture adaptées aux jeunes handicapés ; - former à l'éveil à la lecture et à l'écriture les intervenants et intervenantes des organismes de services à l'enfance et à la famille ; - promouvoir et faire connaître la littérature jeunesse. 	<p>MEQ en concertation avec le MSSS, le MFE et le MCC</p>

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<p>Par souci de cohérence gouvernementale et en vue d'établir des collaborations avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Famille et de l'Enfance et le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de l'Éducation sollicitera leur avis sur les objectifs et les normes de ce programme. De plus, un représentant des ministères qui collaborent à ce programme sera membre du comité de sélection.</p> <p>Seront admissibles à ce programme les projets appuyés par des intervenants de milieux sociocommunautaires et éducatifs travaillant en milieux populaires, notamment les organismes de services à l'enfance et à la famille, les commissions scolaires et les bibliothèques publiques. Les projets doivent viser le partenariat entre les différents organismes. Dans la région métropolitaine, il faudra s'assurer que les projets s'inscrivent en complémentarité avec les interventions réalisées dans le cadre du plan d'action du MEQ consacré à la relance de l'école montréalaise.</p> <p>B) Offrir des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture dans les centres de la petite enfance</p> <p>Afin d'intégrer des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture aux programmes éducatifs des centres de la petite enfance et autres services de garde, le ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec le ministère de la Famille et de l'Enfance, soutiendra Communication-Jeunesse pour la mise sur pied d'un programme de formation en éveil à la lecture et à l'écriture conçu pour le personnel des centres de la petite enfance et les responsables des services de garde en milieu familial. Ce programme sera conçu de façon à tenir compte de l'expertise qui existe actuellement dans les services de garde en matière d'activités d'éveil à la lecture et à l'écriture et devra viser à la développer et à susciter de nouveaux savoir-faire. Il devra tenir compte notamment des besoins particuliers pour des enfants handicapés.</p> <p>Pour appuyer l'action des formateurs de Communication-Jeunesse, le ministère de la Culture et des Communications soutiendra la mise sur pied de collections itinérantes de livres jeunesse destinées aux enfants de moins de 4 ans. La sélection des livres sera faite par Communication-Jeunesse et la collection pourra être diffusée dans les centres de la petite enfance.</p>	<p>MCC, MFE</p>

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<p>Communication-Jeunesse sera responsable de l'élaboration du programme de formation, de la tenue des sessions de formation, de l'engagement des formateurs, ainsi que de la sélection et de l'achat des ouvrages. La planification de ces activités se fera en concertation avec la Fédération de la garde en milieu familial du Québec et Concertation interrégionale des centres de la petite enfance du Québec.</p> <p>Dans le prolongement cette même mesure, le ministère de la Culture et des Communications soutiendra Communication-Jeunesse en vue de la publication d'une liste de livres jeunesse québécois et étrangers pour enfants de moins de 4 ans et de la diffusion de ces titres aux intervenants, aux parents, aux librairies et aux bibliothèques publiques. De même, les bibliothèques publiques seront invitées à collaborer avec les services de garde pour le dépôt de collections ou pour proposer des activités adaptées à la petite enfance.</p>	

CHAPITRE II : FAIRE DE L'ÉCOLE UN MILIEU PRIVILÉGIÉ POUR L'ACCÈS À LA LECTURE

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<p>Ainsi, la réforme de l'éducation, notamment dans les programmes d'études relatifs à la langue d'enseignement, a mis l'accent sur la lecture et la connaissance des œuvres littéraires. Le choix des œuvres est laissé aux commissions scolaires. Le ministère de l'Éducation recommandera cependant que parmi les œuvres de langue française, une place plus significative soit faite à celles d'auteurs québécois.</p>	MEQ
<p>A) Améliorer l'accès des élèves aux livres et aux autres supports de l'écrit</p> <p>Afin d'améliorer l'accès des élèves aux supports de l'écrit, nous proposons d'enrichir les ressources documentaires des bibliothèques scolaires dans chaque école et de consolider leur informatisation et leur mise en réseau.</p> <p>Le ministère de l'Éducation entend ouvrir un chantier sur l'état de situation du livre scientifique et technique de langue française disponible dans les collèges et les universités québécoises.</p>	MEQ
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Enrichir les ressources documentaires des bibliothèques scolaires</i> <p>Le ministère de l'Éducation doublera son aide aux commissions scolaires et déterminera une formule afin d'assurer que l'aide soit liée à l'effort des commissions scolaires pour l'acquisition de ressources documentaires visant à combler les besoins des élèves. Celles-ci devront comporter une part significative d'œuvres québécoises.</p>	MEQ
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Consolider l'informatisation et la mise en réseau des bibliothèques scolaires</i> <p>Dans le cadre de son plan d'intervention en matière de technologies de l'information en éducation, le ministère de l'Éducation entend poursuivre les investissements afin de favoriser le réseautage des écoles et de leurs bibliothèques respectives.</p>	MEQ

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<p>B) Proposer un ensemble de mesures visant à prévenir et contrer l'analphabétisme</p> <p>Le ministère de l'Éducation entend proposer à la consultation de nouvelles orientations et un ensemble de mesures en matière d'alphabétisation, afin de s'assurer qu'elles auront des effets structurants face au défi que constitue aujourd'hui la lutte à l'analphabétisme au Québec. Ces nouvelles mesures pour les services d'alphabétisation seront prises en compte dans l'élaboration de la politique de formation continue. Celle-ci abordera notamment la question de l'alphabétisation en braille des adultes devenus aveugles ainsi que l'alphabétisation des personnes ayant une déficience intellectuelle et auditive.</p> <p>C) Instaurer un programme de soutien et de diffusion de la recherche sur la lecture</p> <p>Le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de l'Éducation et le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) soutiendront l'élaboration d'un programme de recherche sur la lecture. Gérées par le FCAR, les recherches soutenues par ce programme pourront porter autant sur la conception des approches et des méthodes d'enseignement que sur la sensibilisation à la lecture et à l'écriture.</p>	<p>MEQ</p> <p>MEQ, MRCI, MES</p> <p>MCC, MEQ, FCAR</p>

**CHAPITRE III : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES
DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET LA COOPÉRATION
ENTRE L'ENSEMBLE DES BIBLIOTHÈQUES**

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<p>Les axes d'intervention du gouvernement en matière de bibliothèques publiques</p> <p>Le gouvernement entend poursuivre son action en faveur du développement du réseau des bibliothèques publiques, dans le respect des compétences de chacune d'elles et en concertation avec les municipalités qui en sont les premières responsables. Trois axes d'intervention sont retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer la fréquentation des bibliothèques publiques et la qualité de leurs services ; • accentuer la mise en commun des ressources entre bibliothèques ; • donner aux Québécois une institution d'envergure nationale. <p>Les crédits additionnels qui seront alloués à la réalisation des mesures reliées à l'application de ces orientations viendront s'ajouter aux crédits réguliers déjà consentis aux bibliothèques publiques.</p> <p>A) Améliorer la fréquentation des bibliothèques et la qualité de leurs services</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Enrichir les collections des bibliothèques publiques</i> <p>Le ministère de la Culture et des Communications propose :</p> <p style="padding-left: 20px;">pour les bibliothèques publiques autonomes, en concertation avec les municipalités</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'augmenter l'enveloppe budgétaire qu'il affecte au programme de soutien aux acquisitions de documents. Celles-ci devront être constituées majoritairement de livres et de périodiques. En ce qui concerne les livres, on vise à atteindre d'ici cinq ans une moyenne de trois livres par habitant dans les bibliothèques publiques, objectif qui implique l'acquisition de près de 1 000 000 de nouveaux livres annuellement ; – de modifier les règles d'attribution du programme actuel pour encourager les municipalités à améliorer les services des bibliothèques publiques. Le ministère continuera de rembourser aux municipalités 50 % des frais d'achats de documents. Cependant, pour celles qui maintiendront ou augmenteront l'effort moyen qu'elles ont consenti au cours des trois dernières années, ce remboursement pourra atteindre 75 %. 	MCC

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<p>Ainsi, le nouveau programme qui sera créé en concertation avec les municipalités et les associations regroupant le milieu des bibliothèques publiques incitera financièrement les municipalités à offrir la gratuité des services de base des bibliothèques publiques et favorisera l'achat, par ces dernières, de livres et de périodiques édités au Québec. D'autres critères tels que l'indice de richesse foncière de la municipalité ou le nombre de livres par habitant pourront aussi être pris en compte.</p> <p>Pour les municipalités ayant une bibliothèque municipale affiliée à un CRSBP, il propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de soutenir les CRSBP pour l'amélioration des collections régionales et le développement, par les municipalités, d'une collection de base et de référence qui puisse être offerte à leur population de façon permanente. Cette aide sera proportionnelle à l'effort consenti par les municipalités au chapitre des acquisitions, comme pour les bibliothèques autonomes. <p>En matière de concertation municipale-scolaire, il propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de reconnaître, dans son programme de soutien, les dépenses liées à l'acquisition de documents faites par les municipalités dans le cadre d'une entente de services avec des écoles de leur territoire et visant à compléter les services offerts par la bibliothèque scolaire ; - de modifier le mandat des CRSBP afin de leur permettre d'offrir aux écoles qui le souhaitent l'acquisition de services spécialisés tels que la formation des bénévoles, le choix des acquisitions, le catalogage, le dépôt en rotation de collections de livres, etc. <ul style="list-style-type: none"> • <i>Favoriser le perfectionnement du personnel des bibliothèques</i> <p>Le ministère de la Culture et des Communications soutiendra financièrement les activités de formation proposées par la table de concertation interassociative francophone mise de l'avant par l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) ou les initiatives particulières de l'une ou l'autre des associations en vue d'organiser des activités de formation et de perfectionnement pour le personnel des bibliothèques publiques et scolaires.</p>	<p>MCC</p>

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Privilégier les projets de bibliothèques dans les municipalités non desservies ou mal desservies</i> <p>Le ministère de la Culture et des Communications privilégiera :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les projets des municipalités non encore desservies ; – les projets de rénovation des bibliothèques pour répondre aux normes en vigueur ; <p>De plus, il assouplira son programme afin de mieux prendre en compte les projets polyvalents du type maison de la culture, les projets issus d'ententes intermunicipales et ceux qui permettraient la cohabitation des bibliothèques municipales et scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Favoriser l'accessibilité et la circulation des collections spécialisées à l'échelle du Québec</i> <p>Dans le prolongement des ententes déjà en cours avec les bibliothèques spécialisées pour la diffusion du livre adapté et dans le contexte où la Grande Bibliothèque du Québec accueillera les bibliothèques spécialisées, le gouvernement s'assurera du maintien des services postaux pour le livre adapté. Cet ensemble de mesures devrait permettre d'élargir l'accès du livre adapté à toutes les régions du Québec.</p>	<p>MCC</p> <p>MCC, GBQ</p>
<p>B) Accentuer la mise en commun des ressources entre les bibliothèques</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Soutenir la mise en réseau des bibliothèques publiques</i> <p>Afin de doter les bibliothèques publiques des moyens nécessaires au partage des ressources, le ministère de la Culture et des Communications entend :</p> <ul style="list-style-type: none"> – soutenir les bibliothèques pour qu'elles complètent leur informatisation dans un délai de trois ans ; – aider les bibliothèques à effectuer les modifications et les ajouts nécessaires à leurs systèmes de communication afin qu'ils soient compatibles et permettent leur mise en réseau. <p>Le leadership de cette opération sera assumé par le ministère de la Culture et des Communications en concertation avec le milieu des bibliothèques.</p>	<p>MCC</p>

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<p>• <i>Stimuler la coopération et le prêt entre bibliothèques</i></p> <p>Le ministère de la Culture et des Communications :</p> <ul style="list-style-type: none"> – favorisera dans chaque région l'existence de bibliothèques-ressources. Il compensera ainsi financièrement les bibliothèques publiques qui prêtent plus qu'elles n'empruntent et qui, de ce fait, jouent le rôle de bibliothèques-ressources. Il existe déjà de telles bibliothèques sur le territoire, notamment à Québec et dans plusieurs capitales régionales. En tant que membres des futurs réseaux régionaux, elles pourront continuer à jouer un rôle important pour améliorer l'accès à la documentation. – révisera le mandat des CRSBP afin : <ul style="list-style-type: none"> qu'ils puissent, en plus de continuer à desservir les municipalités de moins de 5 000 habitants, offrir leurs services en tout ou en partie aux bibliothèques municipales ou scolaires qui le souhaiteront. Le coût exigé variera selon la nature des services rendus ; qu'ils continuent, lorsqu'elles en font la demande, à desservir les municipalités qui fusionneront et qui atteindront une population supérieure à 5 000 habitants, aux mêmes conditions que les municipalités de moins de 5 000 habitants, cela pour une période maximale de cinq ans. L'ajustement de la contribution municipale pourra s'effectuer graduellement sur une période additionnelle de trois ans ; qu'ils puissent assurer le soutien logistique, administratif et technique nécessaire pour améliorer le prêt entre l'ensemble des bibliothèques (autonomes, affiliées et scolaires) de chacune des régions qu'ils desservent. À cet effet, ils pourront conclure avec les bibliothèques qui décideront d'y participer des ententes qui favoriseront le développement de collections complémentaires, les échanges de documents, la mise en place d'un réseau informatique et d'un catalogue collectif, etc. L'aide financière et la composition des conseils d'administration des CRSBP seront revues en fonction de ce nouveau mandat. <p>Le ministère de la Culture et des Communications s'assurera pour sa part de la cohérence des actions qui seront menées, en déterminant les orientations et les balises générales devant guider son développement.</p>	MCC

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<p>C) Donner aux Québécois une institution d'envergure nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Créer la Grande Bibliothèque du Québec</i> <p>Afin d'offrir aux Québécois un accès plus large aux collections patrimoniales et universelles et au réseau québécois en émergence, à un soutien et à une expertise de pointe, et afin d'affirmer la présence québécoise dans le réseau international des bibliothèques, le gouvernement propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> – de faire adopter le projet de loi sur la Grande Bibliothèque du Québec pour permettre la création de cette institution ; – de soutenir financièrement, avec la collaboration de la ville de Montréal et éventuellement d'autres partenaires, la mise en œuvre et le fonctionnement de la Grande Bibliothèque du Québec. – que le ministère de la Culture et des Communications mette sur pied une table de concertation et d'échanges regroupant la Grande Bibliothèque du Québec, l'Association des bibliothèques publiques du Québec, le Regroupement des CRSBP, des représentants des bibliothèques d'enseignement et un représentant du ministère de la Culture et des Communications. Ce groupe s'assurera du développement cohérent et harmonieux du réseau québécois des bibliothèques, notamment en ce qui a trait à la constitution d'un réseau documentaire et de la compatibilité d'un réseau de communications. La présidence sera assumée par la Grande Bibliothèque du Québec. 	MCC

CHAPITRE IV : OFFRIR AUX CITOYENS UNE LARGE GAMME D'ÉCRITS ET DE LIVRES

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<p>A) Assurer la diversité de la production littéraire</p> <ul style="list-style-type: none"> <p>• <i>Soutenir la création et l'édition littéraires</i></p> <p>Le gouvernement entend maintenir le soutien qu'il accorde aux maisons d'édition dans les domaines de la fiction (roman, conte, nouvelle, poésie et bande dessinée) et de la non-fiction (essai, livre d'art, etc.). Il maintiendra aussi les programmes de bourses aux écrivains pour les projets d'écriture dans le domaine de la fiction. De façon à harmoniser davantage ses interventions au regard de la création et de l'édition, il étendra le soutien à l'écriture aux œuvres de non-fiction visant l'exploration de la vie culturelle, artistique et littéraire (essai, anthologie, biographie, etc.). De plus, afin de s'assurer que l'aide accordée à l'édition touche les secteurs les plus à risque financièrement et contribue à la diversité de la production québécoise, la SODEC procédera à l'évaluation de ses programmes d'aide à l'édition tant au regard des règles d'admissibilité que des modalités d'attribution de l'aide financière.</p> <p>Le gouvernement examinera aussi la faisabilité d'un crédit d'impôt à l'édition.</p> <p>• <i>Augmenter le soutien aux périodiques culturels</i></p> <p>Afin que les périodiques culturels puissent jouer pleinement leur rôle de véhicule de réflexion et d'information sur l'actualité artistique et littéraire ou sur l'histoire et demeurer des supports essentiels au dynamisme de la littérature actuelle, notamment auprès des jeunes auteurs, le Conseil des arts et des lettres du Québec et le ministère de la Culture et des Communications augmenteront leur aide financière aux périodiques culturels.</p> <p>• <i>Favoriser la traduction d'œuvres littéraires québécoises</i></p> <p>Afin d'accroître le rayonnement de la littérature québécoise, la SODEC apportera son soutien aux projets de traduction d'auteurs québécois présentés par les maisons d'édition. Ce programme permettra la traduction d'écrivains francophones aussi bien que d'écrivains anglophones.</p> 	<p>SODEC CALQ</p> <p>CALQ, MCC</p> <p>SODEC</p>

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="155 293 991 924"> <p><i>Garantir la juste rémunération des auteurs et des éditeurs</i></p> <p>Le gouvernement s'assurera que l'ensemble des organismes gouvernementaux signent des ententes relativement à la reproduction d'œuvres imprimées protégées par le droit d'auteur avec la nouvelle Société de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC). Il étendra aussi les ententes déjà signées à l'ensemble des nouveaux supports de l'écrit.</p> <p>Le ministère de la Culture et des Communications maintiendra son soutien financier aux associations professionnelles qui travaillent actuellement en concertation afin de mettre en place un mode de gestion relatif à la perception de ces droits d'auteur.</p> <p>La Bibliothèque nationale du Québec numérise déjà les œuvres du domaine public qu'elle détient. De même, la Grande Bibliothèque du Québec qui mise sur les nouvelles technologies pour assumer son mandat numérisera aussi des œuvres et les diffusera sur Internet. Le gouvernement s'assurera que ces deux institutions concluent avec COPIBEC les ententes qui leur permettront de numériser et de diffuser les œuvres qui ne sont pas encore du domaine public.</p> <li data-bbox="155 942 991 1343"> <p><i>Accorder une aide accrue à l'édition de livres adaptés pour les personnes handicapées</i></p> <p>En complément de l'effort de coordination des organismes responsables de la production, le ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Office des personnes handicapées du Québec, s'engage à bonifier l'aide accordée aux organismes du milieu dédiée à la production du livre adapté.</p> <p>Le ministère de la Culture et des Communications s'engage à étudier la faisabilité de conclure une entente générale qui faciliterait le transfert de fichiers sources pour la production de livres adaptés dans le respect de la Loi sur le droit d'auteur.</p> <li data-bbox="155 1361 991 1688"> <p><i>Soutenir la production de matériel d'écriture simple pour les personnes faiblement alphabétisées</i></p> <p>Afin de favoriser le développement d'habitudes de lecture chez les faibles lecteurs en leur assurant un accès plus large au matériel écrit adapté à leurs besoins, le ministère de la Culture et des Communications soutiendra l'édition du matériel en écriture simple destiné aux personnes faiblement alphabétisées. Les besoins particuliers des communautés culturelles, des nouveaux arrivants et des personnes handicapées seront notamment pris en compte.</p> 	<p>Tous les organismes</p> <p>MCC</p> <p>BNQ, GBQ</p> <p>MCC, MSSS, OPHQ</p> <p>MCC</p>

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Favoriser le développement par les éditeurs d'outils communs de mise en marché</i> Le gouvernement appuiera l'accord de réciprocité de la BTLF avec la banque française Électre du Cercle de la librairie afin que celle-ci répertorie les titres québécois et, en contrepartie, que la Banque de titres en langue française (BTLF) répertorie l'ensemble des titres de langue française. La Société de développement des entreprises culturelles maintiendra le soutien aux initiatives des éditeurs pour qu'ils soient davantage présents dans les foires internationales et les missions commerciales. De la même façon, le marché québécois doit aussi être développé, notamment en régions éloignées. La SODEC soutiendra donc la mise sur pied d'outils communs de promotion par les éditeurs. <p>B) Assurer la présence dans toutes les régions du Québec de librairies travaillant à la promotion et la diffusion du livre</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Instaurer un ensemble de mesures assurant la consolidation et la rentabilité des librairies</i> L'agrément des librairies sera maintenu, ainsi que l'obligation pour les clients institutionnels d'acheter dans les librairies agréées de leur région. Les exigences au regard de la qualité des services seraient toutefois augmentées et mieux contrôlées. Ainsi, la librairie agréée devra offrir 6 000 titres, dont 2 000 titres québécois, et posséder les outils bibliographiques nécessaires au repérage des titres demandés. Il est résolu de former un groupe de travail ayant pour mandat de recommander des mesures aptes à assurer la consolidation et la rentabilité du réseau des librairies. Le groupe étudiera notamment la pertinence d'une modification de la réglementation, analysera l'ensemble des propositions soumises au Sommet à cet effet et fera des recommandations, étant entendu que les modifications envisagées doivent être applicables, qu'elles ne provoquent pas une augmentation du prix du livre et qu'elles aient un impact positif sur la diffusion du livre québécois. 	<p>MCC, SODEC</p> <p>SODEC</p> <p>MCC</p>

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Améliorer la qualité des services offerts par les librairies</i> Pour répondre aux exigences actuelles du travail en librairie, la Société de développement des entreprises culturelles soutiendra l'Association des libraires du Québec afin que celle-ci organise des séminaires de perfectionnement pour ses membres. De plus, le gouvernement examinera en concertation avec l'Association des libraires du Québec et le milieu du livre la possibilité qu'une formation sur les métiers du livre soit donnée au collégial ou à l'université. 	<p>SODEC MCC, MEQ</p>
<p>La SODEC mettra sur pied un programme afin d'accélérer et de compléter l'informatisation des librairies.</p>	<p>SODEC</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Soutenir la modernisation des librairies</i> Dans le but d'encourager les librairies à améliorer l'aménagement de leurs locaux, la Société de développement des entreprises culturelles facilitera l'accès aux programmes existants en matière de prêt ou d'aide remboursable, etc. De plus, cet organisme mettra à la disposition des librairies un programme de remboursement des intérêts. 	<p>SODEC</p>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Soutenir l'implantation d'une librairie virtuelle québécoise</i> Le ministère de la Culture et des Communications du Québec invite l'Association des libraires du Québec à créer une librairie virtuelle servant à la fois de vitrine promotionnelle pour le livre et de point de vente. Il soutiendra financièrement l'étude de faisabilité et la mise en place de cette librairie. 	<p>MCC</p>
<p>C) Appuyer l'initiative du milieu du livre visant à créer un observatoire sur les grandes tendances de cette industrie</p> <p>Le gouvernement appuiera la création, par le milieu, d'une cellule de veille sur les tendances et les changements de l'industrie du livre. Le soutien gouvernemental consistera en une aide financière pour le démarrage et le fonctionnement, et il complétera la contribution du milieu du livre.</p>	<p>MCC, SODEC, BSQ</p>

**CHAPITRE V : SUSCITER DES ACTIVITÉS D'ANIMATION
ET DE SENSIBILISATION À LA LECTURE ET À L'ÉCRITURE**

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<p>A) Intensifier les activités d'animation de la lecture dans les écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Élargir la portée des programmes La Tournée des écrivains, Writers in Schools et La Rencontre des écrivains</i> Le ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec le Secrétariat à la politique linguistique et le ministère de l'Éducation du Québec, haussera son soutien à l'Union des écrivaines et écrivains québécois et à la Federation of English Writers of Quebec qui assurent respectivement la gestion des programmes La Tournée des écrivains et La Rencontre des écrivains et Writers in Schools. L'objectif est d'augmenter significativement l'impact de ces programmes au primaire et au secondaire, tant du point de vue du nombre d'élèves rejoints que par l'amélioration des conditions de réalisation de ces rencontres, et d'intégrer de façon permanente le volet collégial qui a débuté à titre d'expérience-pilote en 1997. Des expériences-pilotes seront également réalisées dans les organismes d'alphabétisation. La priorité sera accordée aux écoles montréalaises ou de milieux économiquement faibles, aux projets s'adressant particulièrement aux garçons et aux projets où l'on associe des bibliothèques publiques. • <i>Intensifier les activités de Communication-Jeunesse au regard de la sensibilisation des jeunes à la lecture et au livre</i> Le gouvernement haussera son appui à Communication-Jeunesse pour la réalisation de ses activités dans les écoles primaires et secondaires par ses 250 clubs de lecture, de même que pour l'ensemble de ses activités d'animation rattachées à la littérature jeunesse dans les salons du livre et les bibliothèques publiques dans les diverses régions du Québec. La consolidation des activités de Communication-Jeunesse permettra d'étendre à un plus grand nombre d'écoles primaires et secondaires le concept de club de lecture ainsi que la diffusion des outils de promotion et de connaissance de la littérature québécoise pour la jeunesse. Par ailleurs, le concept de club de lecture pour les jeunes de 12 à 15 ans sera revu de façon à actualiser l'action auprès des adolescents par la recherche de nouvelles approches susceptibles de mieux les rejoindre. Enfin, cette aide additionnelle permettra d'élargir l'action de Communication-Jeunesse auprès de la petite enfance et des parents. (Voir le chapitre sur l'éveil à la lecture) 	<p>MCC, MEQ, SPL</p> <p>MCC, MEQ</p>

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Soutenir la mise en place du programme Journal en classe pour sensibiliser les élèves à l'importance de la lecture des quotidiens</i> Afin de sensibiliser les jeunes à l'importance de lire pour s'informer et comprendre davantage la société dans laquelle ils vivent et mieux s'y intégrer, le ministère de la Culture et des Communications, en concertation avec le ministère de l'Éducation, mettra sur pied un nouveau programme Journal en classe à l'intention des élèves du secondaire. Ce programme serait géré conjointement par l'Association des éditeurs de quotidiens du Québec et la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. 	MCC, MEQ
<p>B) Élargir la clientèle des bibliothèques publiques par la mise sur pied de projets d'animation culturelle et communautaire autour du livre et de l'écrit</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Favoriser les initiatives régionales d'animation et les projets visant à rejoindre les clientèles peu mobiles</i> Afin d'encourager les initiatives régionales visant la création de projets d'animation et de promotion dans les bibliothèques publiques, de même que de projets visant à rejoindre les clientèles peu mobiles, le ministère de la Culture et des Communications rendra admissibles ces initiatives et projets régionaux au Programme de soutien aux projets en matière de bibliothèques. 	MCC
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Favoriser l'engagement d'animateurs de la lecture et du livre</i> Le ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, propose la mise sur pied d'un programme d'engagement d'animateurs ou de médiateurs du livre, dont la maîtrise d'œuvre serait sous la responsabilité du Regroupement des CRSBP. Seront admissibles à ce programme d'animation les CRSBP, les regroupements régionaux, les municipalités et les municipalités régionales de comté qui pourront, sur une base volontaire, avoir accès au Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Ce Fonds défrayera une partie des salaires des nouveaux emplois créés, le coût de la formation étant assumé par le ministère de la Culture et des Communications. 	MCC, MES

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Soutenir la tenue de la Semaine des bibliothèques</i> Le ministère de la Culture et des Communications s'engage à soutenir l'Association des bibliothèques publiques du Québec pour la coordination nationale de la programmation des activités de la Semaine des bibliothèques. Pour appuyer cet événement annuel, Télé-Québec produira des capsules d'information pour mieux faire connaître les services des bibliothèques comme lieu d'accès à la lecture, à l'information et au savoir sur l'ensemble du territoire québécois. 	
<p>C) Accroître l'apport des arts de la scène et des médias comme moyens de sensibilisation à la lecture et au livre</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Susciter la production et la circulation de spectacles littéraires</i> Dans une perspective de sensibilisation aux œuvres littéraires, le Conseil des arts et des lettres du Québec soutiendra les festivals et les projets de production et de circulation de spectacles littéraires. 	CALQ
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mettre en valeur et rendre plus accessible la couverture médiatique du livre et de la lecture</i> Le gouvernement, en s'appuyant sur les initiatives existantes des milieux des médias et des nouvelles technologies de l'information, favorisera la constitution d'une revue de presse et d'une banque audiovisuelle d'informations à partir de la couverture médiatique du livre et les rendra accessibles, à des fins d'éducation, de sensibilisation et de promotion, par l'entremise du réseau des bibliothèques scolaires et publiques. Cette mesure se réalisera avec l'accord des médias et conditionnellement à la signature d'une entente relative à la reproduction d'œuvres imprimées et audiovisuelles protégées par le droit d'auteur. 	MCC
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Accentuer le rôle de Télé-Québec à l'égard de la sensibilisation à la lecture et au livre</i> Étant donné sa mission éducative et culturelle, Télé-Québec entend consolider et développer ses actions de sensibilisation au livre et à la lecture, notamment en s'appuyant sur les acquis de sa programmation faisant place à la vie littéraire. 	TQ

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<p>Compte tenu de l'accent qu'elle entend mettre sur sa programmation jeunesse, Télé-Québec intensifiera la sensibilisation des enfants et des adolescents à l'importance de la lecture et au vaste choix de livres qui leur sont disponibles. Elle entend notamment mettre sur pied une nouvelle émission qui s'adressera à la petite enfance. De plus, elle continuera également à offrir dans les écoles de très nombreux documents d'appui aux enseignants, dont les séries sur la grammaire et la lecture.</p> <p>Télé-Québec maintiendra aussi à sa programmation une émission entièrement dédiée à la littérature. Par ailleurs, de concert avec Télé-Québec, des représentants du milieu québécois du livre créeront des outils pour mesurer de manière plus précise l'impact d'une telle émission sur la consommation des livres au Québec ainsi que sur la sensibilisation du public au livre et à la lecture.</p> <p>D) Favoriser la collaboration entre les différents intervenants des milieux de la lecture et du livre autour d'événements populaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Renforcer le mandat d'animation des salons du livre</i> Partant de l'organisation actuelle des salons du livre qui sont déjà bien implantés dans neuf régions du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles soutiendra l'organisation d'activités d'animation hors du lieu même du salon. Concrètement, la SODEC s'engage à bonifier son aide aux salons du livre qui auront le mandat de mettre sur pied un programme d'activités hors les murs tant dans les librairies que dans les bibliothèques, les écoles, etc. Les salons du livre, en étroite collaboration avec divers intervenants de leur milieu, devront établir cette programmation. • <i>Soutenir les projets d'animation et de sensibilisation des associations régionales d'auteurs</i> Le Conseil des arts et des lettres du Québec accordera un soutien aux projets d'animation et de sensibilisation des publics à la littérature québécoise présentés par les associations régionales d'auteurs. 	<p>SODEC</p> <p>CALQ</p>

MESURES DU PLAN D'ACTION	Ministères ou organismes responsables
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Soutenir la tenue de la Journée mondiale du livre</i> La Société de développement des entreprises culturelles s'engage à soutenir l'Association des éditeurs de livres pour la réalisation de la programmation des activités de la <i>Journée mondiale du livre</i>. Cette programmation dont la planification appelle l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre rejoindra les citoyens de la majorité des régions du Québec. 	SODEC

Achévé d'imprimer le 15 juin 1998
sur les presses de l'imprimerie Bergemont